






#4

ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS.
TOME TROISIÈME.

ŒUVRES
DE MONSIEUR DE V***.

ESSAIS
SUR
LES MŒURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS;

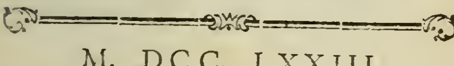
Et ſur les principaux faits de l'Hiſtoire, depuis Charlemagne juſqu'à Louis XIII.

NOUVELLE ÉDITION,
Conforme à l'Édition in-4° *de Genève.*

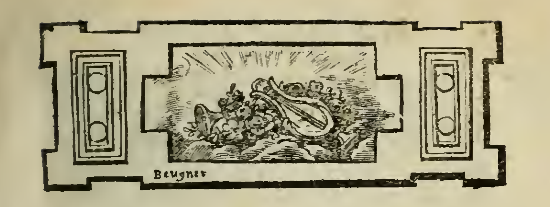
TOME TROISIÈME.



A NEUCHATEL.



M. DCC. LXXIII.



ESSAIS SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE XLVI.

De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, & de Grégoire VII. De Rome & de l'Empire dans l'onzième siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV & du pape Grégoire VII.

IL est temps de revenir aux ruines de Rome, & à cette ombre du trône des *Césars*, qui reparaissait en Allemagne. CH. XLVI.

On ne ſavait encore qui dominerait dans Rome, & quel ſerait le ſort de l'Italie. Les empereurs Allemans ſe croyaient de droit maîtres de tout l'Occident ; mais à peine étaient-ils ſouverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des ſeigneurs & des évêques commençait à jetter de profondes racines. Les princes Normans, conquérans de la Pouille & de la Calabre, formaient une nouvelle puiſſance. L'exemple des Vénitiens inſpirait aux grandes villes de l'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encote ſouverains, & voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes, commençait à s'affermir ; mais on ſent bien que tout devait changer à la premiere circonſtance favorable. Elle arriva bien-tôt, à la minorité
1056. de l'empereur *Henri IV*, reconnu du vivant de *Henri III* ſon père pour ſon ſucceſſeur.

Dès le temps même de *Henri III*, la puiſſance impériale diminuait en Italie. Sa ſœur, comteſſe ou ducheſſe de Toſcane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comteſſe *Mathilde d'Eſt*, contribua plus que perſonne à ſoulever l'Italie contre ſon frère. Elle

possédait, avec le marquisat de Mantoue, la Toscane & une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps prisonnière. Sa fille, la comtesse *Mathilde*, hérita de son ambition & de sa haîne pour la maison impériale.

PENDANT la minorité de *Henri IV*, les brigues, l'argent & les guerres civiles firent plusieurs papes. Enfin, on élut en 1054 *Alexandre II*, sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II* l'emporta, & chassa de Rome son compétiteur.

HENRI IV, devenu majeur, se vit empereur d'Italie & d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers & ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui : & l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au-dessus de sa fortune.

QUELQUES auteurs rapportent qu'étant accusé dans la diète de Vurtzbourg d'avoir voulu faire assassiner les ducs 1073.

Ch. XLVI.

de Souabe & de Carinthie, il offrit de ſe battre en duel contre l'accuſateur, qui était un ſimple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat : & l'accuſateur, en ne paraiſſant pas, juſtifia l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince eſt conteſtée, ſes mœurs ſont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtreſſes, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait ſe ſéparer de ſa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il diſait n'avoir jamais pu conſommer ſon mariage. Quelques emportemens de ſa jeuneſſe aigriſſaient encore les eſprits, & ſa conduite affaibliſſait ſon pouvoir.

Quel était Grégoire VII.

Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui ſavait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de ſon zèle pour les prétentions de l'Égliſe. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre *Grégoire VII*, né à Soane en Toſcane, de parens inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni ſous l'abbé *Odilon*, député depuis à Rome pour les intérêts de ſon Ordre, employé après

par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la soupleſſe & de la fermeté, & déja célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le déſignait pour le ſucceſſeur d'*Alexandre II*, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs, ou odieux que tant d'écrivains ont faits de lui, ſe trouvent dans le tableau d'un peintre Napolitain, qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main, & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes pieds, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de *S. Pierre*.

1073. Le pape oſe citer devant lui l'empereur Henri IV.

GRÉGOIRE engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inoui, à ſommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du ſaint-ſiège. C'eſt le premier exemple d'une telle entrepriſe. Et dans quel temps la haſarde-t-on ? Lorſque Rome était toute accoutumée par *Henri III*, père de *Henri IV*, à recevoir ſes évêques ſur un ſimple ordre de l'empereur. C'était préciſément cette ſervitude dont *Grégoire* voulait ſecouer le joug. Et, pour empêcher les empereurs de donner des loix dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardieſſe n'eut point de ſuite. Il ſemble

Ch. XLVI.

qu'*Alexandre II* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'Empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* ſuivit bientôt ce premier acte d'hoſtilité.

1073. Hardieſſe de Grégoire VII.

HILDEBRAND eut le crédit de ſe faire élire & intrôniſer par le peuple Romain, ſans attendre la permiſſion de l'empereur. Bientôt il obtint cette permiſſion, en promettant d'être fidèle. *Henri IV* reçut ſes excuſes. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection du pape; & *Henri*, que tous ſes courtiſans avertiſſaient de craindre *Grégoire VII*, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à ſon bienfaiteur; mais à peine *Grégoire* eſt-il aſſuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains de laïques, & tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le deſſein d'ôter à tous les collateurs ſéculiers le droit d'inveſtir les eccléſiaſtiques. C'était mettre l'Égliſe aux priſes avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre *Philippe I* roi de France. Il s'agiſſait de quelques marchands Italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France:

« Votre roi, leur dit-il, eſt moins roi » que tyran ; il paſſe ſa vie dans l'infa- » mie & dans le crime ». Et après ces paroles indiſcrètes, ſuit la menace ordinaire de l'excommunication.

BIENTÔT après, tandis que l'empereur *Henri* eſt occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accuſations intentées contre lui d'avoir donné l'inveſtiture des bénéfices, & pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre auſſi étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire & plus puiſſant qu'on ne l'eſpérait. On peut ſe figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux & jaloux de ſon rang, reçut une telle ambaſſade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, & n'oppoſa en apparence que du mépris à l'audace : il abandonna ces légats indiſcrets aux inſultes des valets de ſa cour. 1076.

PRESQU'AU même temps le pape excommunia encore ces Normans, princes de la Pouille & de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la

Ch. XLVI.

fois paraîtraient aujourd'hui le comble de l'imprudence : mais qu'on faſſe réflèxion que *Grégoire VII*, en menaçant le roi de France, adreſſait ſa bulle au duc d'Aquitaine vaſſal du roi, auſſi puiſſant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comteſſe *Mathilde*, Rome, & la moitié de l'Allemagne ; qu'à l'égard des Normans, ils étaient dans ce temps-là ſes ennemis déclarés: alors *Grégoire VII* paraîtra plus violent & plus audacieux qu'inſenſé. Il ſentait qu'en élevant ſa dignité au-deſſus de l'empereur & de tous les rois, il ſerait ſecondé des autres Égliſes, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puiſſance ſéculière. Son deſſein était formé non-ſeulement de ſecouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs & rois ſous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre, & le péril donne de la gloire.

Grégoire VII. en priſon.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait paſſer en Italie. Il parut ſe venger d'abord moins comme un empereur Alleman, que comme un ſeigneur Italien. Au-lieu d'employer un général & une armée, il ſe ſervit, dit on,

d'un bandit nommé *Cencius*, très-conſidéré par ſes brigandages, qui ſaiſit le pape dans Ste.-Marie majeure dans le temps qu'il officiait; des ſatellites déterminés frappèrent le pontife & l'enſanglantèrent. On le mena priſonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître. CH. XLVI.

HENRI IV agit un peu plus en prince en convoquant à Vorms un concile d'évêques, d'abbés & de docteurs, dans lequel il fit dépoſer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à la dépoſition. Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire reſpecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre ſon autorité, en écrivant au pape qu'il le dépoſait, & au peuple Romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire*. Dépoſé. 1076.

DÈS que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainſi dans un concile à Rome : « De la part du Dieu tout-puiſ-
» ſant, & par notre autorité, je défends
» à *Henri*, fils de notre empereur *Henri*,
» de gouverner le royaume Teutonique
» & l'Italie : j'abſous tous les Chrétiens
» du ſerment qu'ils lui ont fait ou fe-
» ront : & je défends que qui que ce
» ſoit le ſerve jamais comme roi ». On Dépoſant.

ſait que c'eſt-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un ſouverain. Nous avons vu auparavant des évêques dépoſer *Louis le débonnaire ;* mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence ſeulement, à la pénitence publique ; & perſonne n'avait jamais oſé parler depuis la fondation de l'Égliſe comme *Grégoire VII.* Les lettres circulaires du pape reſpirèrent le même eſprit que ſa ſentence. Il y redit pluſieurs fois que les évêques ſont au-deſſus des rois & faits pour les juger : expreſſions nons moins adroites que hardies, qui devaient ranger ſous ſon étendart tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que, quand *Grégoire VII* dépoſa ainſi ſon ſouverain par de ſimples paroles, il ſavait bien qu'il ſerait ſecondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait ſervi à faire condamner *Grégoire.* On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort ſoudaine & douloureuſe, s'était repenti de la dépoſition du pape comme d'un ſacrilège. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus

le temps où l'Allemagne était unie ſous les *Othons*. *Henri IV* ſe vit entouré près de Spire par l'armée des confédérées, qui ſe prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince Alleman était jaloux de la puiſſance impériale, comme le haut baronage en France était jaloux de celle de ſon roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, & une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Henri IV perſécuté.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV*, qu'à condition qu'il vivrait en particulier & en excommunié dans Spire, ſans faire aucune fonction ni de chrétien, ni de roi, en attendant que le pape vînt préſider dans Augsbourg à une aſſemblée de princes & d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient auſſi celui de le dépoſer; mais vouloir faire préſider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur & de l'Empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII* & de la papauté. *Henri IV*, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup le triomphe.

Demande pardon au pape à genoux.

Il voulut prévenir ce jugement fatal

CH. XLVI. d'Augsbourg : &, par une résolution inouie, passant les Alpes du Tirol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. *Grégoire VII* était alors avec la comtesse *Mathilde* dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déja célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On l'arrête dans la seconde enceinte. On le dépouille de ses habits. On le revêt d'un cilice. Il reste pieds nuds dans la cour : c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui, pendant ce temps était enfermé avec la comtesse *Mathilde*, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec *Mathilde.* Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans ; mais il était directeur, *Mathilde* était femme, jeune & faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportemens de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de

masque à toutes ses passions. Mais aucun fait, aucun indice n'a fait tourner ces soupçons en vraisemblance. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent, ni un zèle si intrépide. *Grégoire* était austère, & c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin, l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le faisant jurer qu'il attendrait le jugement juridique du pape à Augsbourg, & qu'il lui serait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques & quelques seigneurs Allemans du parti de *Henri*, firent la même soumission. *Grégoire VII* se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit dans plusieurs lettres que son devoir était d'abaisser les rois.

L'Italie prend parti contre le pape.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut si indignée de l'avilissement où il s'était réduit, qu'elle fut près de l'abandonner. On y haïssait *Grégoire VII* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haîne des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita : &, par un changement de fortune

Ch. XLVI.

nouveau pour des empereurs Teutoniques, il se trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII* soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agissait sous main pour faire élire un autre *César* en Allemagne : & *Henri* n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Ita-
1078. liens. Les Allemans élurent donc pour empereur *Rodolphe*, duc de Souabe : & d'abord *Grégoire VII* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* & *Rodolphe*, & qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. *Henri* s'étant plus fié à ses troupes qu'au St.-Père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excommunia encore *Henri* en 1080. « Je lui ôte la » couronne, dit-il, & je donne le » royaume Teutonique à *Rodolphe* : » &, pour faire croire qu'il donnait en effet les Empires, il fit présent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers étoit gravé :

Grégoire VII donne l'Empire.

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.
La pierre a donné à Pierre la couronne, & Pierre la donne à Rodolphe.

CE vers raſſemble à la fois un jeu de mots puérile, & une fierté qui étaient également la ſuite de l'eſprit du temps.

Henri IV donne la papauté.

CEPENDANT, en Allemagne, le parti de *Henri* ſe fortifiait. Ce même prince, qui, couvert d'un cilice & pieds nuds, avait attendu trois jours la miſéricorde de celui qu'il croyait ſon ſujet, prit deux réſolutions plus hardies, de dépoſer le pape, & de combattre ſon compétiteur. Il raſſemble à Brixen dans le Tirol, une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient & dépoſent *Grégoire VII, comme fauteur des tyrans, ſimoniaque, ſacrilége & magicien.* On élit pour pape dans cette aſſemblée, *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV*, à la tête d'une armée, va combattre ſon rival *Rodolphe*. Eſt-ce excès d'enthouſiaſme, eſt-ce ce qu'on appelle fraude pieuſe, qui portait alors *Grégoire VII* à prophétiſer que *Henri* ſerait vaincu & tué dans cette guerre? *Que je ne ſois point pape*, dit-il dans ſa lettre aux évêques Allemans de ſon parti, *ſi cela n'arrive avant la S.-Pierre.* La ſaine raiſon

1080.

Grégoire VII accuſé de magie.

Ch. XLVI. nous apprend que quiconque prédit l'avenir, eſt un fourbe ou un inſenſé. Mais conſidérons quelles erreurs régnaient dans les eſprits des hommes. L'aſtrologie judiciaire fut toujours la ſuperſtition des ſavans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux aſtrologues. L'acte de ſa dépoſition à Brixen porte, qu'il ſe mêlait de deviner, d'expliquer les ſonges; & c'eſt ſur ce fondement qu'on l'accuſait de magie. On l'a traité d'impoſteur au ſujet de cette fauſſe & étrange prophétie. Il ſe peut faire qu'il ne fût que crédule.

Sa prédiction retomba ſur *Rodolphe* ſa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon*, neveu de la comteſſe *Mathilde*, le même qui depuis conquit
1080. Jéruſalem, tua dans la mêlée cet empereur que le pape ſe vantait d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques Teutoniques qu'il fallait élire un autre ſouverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape comme ſon vaſſal? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encore très-puiſſante.

C'était dans ce temps même que ce

pape ordonnait à ſes légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maiſon, ainſi qu'en Angleterre.

Prétentions abſurdes de Grégoire VII.

Il traitait l'Eſpagne plus deſpotiquement; il prétendait en être le ſeigneur ſuzerain & domanial; & il dit dans ſa ſeizième épître, qu'il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins, que de ne pas rendre hommage au ſaint-ſiège.

Il écrivit au roi de Hongrie *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien : « Vous » pouvez apprendre des anciens de » votre pays, que le royaume de Hon- » grie appartient à l'Égliſe Romaine ».

Quelque téméraires que paraiſſent les entrepriſes, elles ſont toujours la ſuite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'Égliſe était la maitreſſe des royaumes, puiſque le pape écrivait toujours de ce ſtyle.

Grande & vraie donation au ſiége de Rome.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus ſans fondement. Il avait tellement prévalu ſur l'eſprit de la comteſſe *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ſes États au ſaint-ſiège, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il

y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coutume était de mettre ſur l'autel une motte de terre, quand on donnait ſes biens à l'Égliſe : des témoins tenaient lieu de contract. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ſes biens au ſaint-ſiège.

La vérité de cette donation, confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'eſt le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles. La comteſſe *Mathilde* poſſédait la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolette, Vérone, preſque tout ce qui eſt appellé aujourd'hui le patrimoine de *St.-Pierre*, de Viterbe juſqu'à Orviette, avec une partie de la marche d'Ancone.

Henri III avait donné cette marche d'Ancone aux papes; mais cette conceſſion n'avait pas empêché la mère de la comteſſe *Mathilde* de ſe mettre en poſſeſſion des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il ſemble que *Mathilde* voulut réparer après ſa mort le tort qu'elle faiſait au ſaint-ſiège pendant ſa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs

qui étaient inaliénables ; & les empereurs prétendirent que tout ſon patrimoine était fief de l'Empire. C'était donner des terres à conquérir, & laiſſer des guerres après elle. *Henri IV*, comme héritier & comme ſeigneur ſuzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'Empire. Cependant à la longue il a fallu céder au ſaint-ſiège une partie de ces États. Ch. XLVI.

HENRI IV, pourſuivant ſa vengeance, vint enfin aſſiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape : il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple ſe jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un ſiége, & de fléchir ſous l'empereur. Le pontife, inébranlable, répond qu'il faut que l'empereur renouvelle ſa pénitence, s'il veut obtenir ſon pardon. 1083. Rome priſe par Henri IV

CEPENDANT, le ſiége traînait en longueur. *Henri IV*, tantôt préſent au ſiége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'aſſaut. Il eſt ſingulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, & n'y aient jamais ré- 1083.

Ch. XLVI.

gné. Reſtait *Grégoire VII* à prendre. Réfugié dans le château S.-Ange, il y bravait & excommuniait ſon vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de ſon pape. *Robert Guiſcard*, duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normans dont j'ai parlé, prit le temps de l'abſence de l'empereur, pour venir délivrer le pontife; mais, en même temps, il pilla Rome, également ravagée & par les Impériaux qui aſſiégeaient le pontife, & par les Napolitains qui le délivraient. *Grégoire VII* mourut quelque temps après à Salerne, le 24 de Mai 1085, laiſſant une mémoire chère & reſpectable au clergé Romain, qui partagea ſa fierté; odieuſe aux empereurs, & à tout bon citoyen qui conſidère les effets de ſon ambition inflexible. L'Égliſe, dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des ſaints, comme les peuples de l'antiquité déïfiaient leurs défenſeurs.

La comteſſe *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, ſe remaria bientôt après avec le jeune prince *Guelfe*, fils de *Guelfe*, duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était ſa donation. Elle avait quarante-deux ans, & elle

pouvait encore avoir des enfans qui eussent hérité d'une guerre civile.

CH XLVI.

LA mort de *Grégoire VII* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leur élection par l'empereur. L'Église était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; & l'empereur excommunié n'était pas, d'ailleurs, compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont Cassin, élu pape après le moine *Hildebrand*, & pensant en tout comme lui, mais qui ne fit que passer ; *Urbain II*, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, furent de nouveaux ennemis de l'empereur.

Fond de la querelle entre l'empire & le sacerdoce.

IL me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes & les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome ; & le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Église, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse & l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes, & enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs & les rois ne pré-

Ch. XLVI. tendaient pas donner le S. Eſprit; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une croſſe & d'un anneau étaient des acceſſoires à la queſtion principale. Mais il arriva ce qui arrive preſque toujours dans les diſputes; on négligea le fond, & on ſe battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié & toujours perſécuté ſur ce prétexte par tous les papes de ſon temps, éprouva les malheurs que peuvent cauſer les guerres de religion & les guerres civiles. *Urbain II* ſuſcita contre lui ſon propre fils *Conrad*; &, après la mort de ce fils dénaturé, ſon frère, qui fut depuis l'empereur *Henri V*, fit la guerre à ſon père. Ce fut pour la ſeconde fois, depuis *Charlemagne*, que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfans contre leurs pères.

1106. *Henri IV*, trompé par *Henri* ſon fils, comme *Louis le débonnaire* l'avait été par les ſiens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y dépoſent : deux députés de la diète, envoyés par ſon fils, lui arrachent les ornemens impériaux.

Mort affreuſe de Henri IV. 7 Août.

Bientôt après, échappé de ſa pri-

ſon, pauvre, errant & ſans ſecours, il mourut à Liége plus miſérable encore que *Grégoire VII*, & plus obſcurément, après avoir ſi long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts ſur ſes victoires, ſur ſes grandeurs, ſur ſes infortunes, ſur ſes vices & ſes vertus. Il s'écriait en mourant : Dieu *des vengeances, vous vengerez ce parricide.* De tout temps les hommes ont imaginé que Dieu exauçait les malédictions des mourans, & ſur-tout des pères. Erreur utile & reſpectable, ſi elle arrêtait le crime. Une autre erreur plus généralement répandue parmi nous faiſait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils de *Henri IV* mit le comble à ſon impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de ſon père inhumé dans la cathédrale de Liége, & de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainſi qu'il conſomma ſon hypocriſie dénaturée.

CH. XLVI.

Privé de ſépulture.

Réflexion trop vraie.

ARRÊTEZ-VOUS un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV*, plus malheureux que notre *Henri IV*, roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations & d'infortunes d'un côté, & tant d'audace de l'autre, tant de choſes horri-

CH. XLVI. bles, réputées ſacrées, tant de princes immolés à la religion. Vous en verrez l'unique origine dans la populace; c'eſt elle qui donne le mouvement à la ſuperſtition. C'eſt pour les forgerons & les bucherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nuds devant l'évêque de Rome. C'eſt le commun peuple, eſclave de la ſuperſtition, qui veut que ſes maîtres en ſoient les eſclaves. Dès que vous avez ſouffert que vos ſujets ſoient aveuglés par le fanatiſme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux; &, ſi vous ſecouez le joug qu'ils portent & qu'ils aiment, ils ſe ſoulèvent. Vous avez cru que, plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, ſeraient peſantes & dures, plus vos peuples ſeraient ſoumis. Vous vous êtes trompé; ils ſe ſervent de ces chaînes pour vous gêner ſur le trône, ou pour vous en faire deſcendre.



CHAPITRE

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V, & de Rome, jusqu'à Frédéric I.

Ch. XLVII.

Henri V, ayant condamné son père, l'imite.

CE même *Henri V*, qui avait détrôné & exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les mêmes droits de *Henri IV* contre l'Église, dès qu'il fut maître.

DÉJA les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voisins & jaloux des empereurs qui voulaient dominer sur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Aussi *Pascal II* vint en France, & implora le secours du roi *Philippe I.* Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le Saint-Siége, le droit qu'il reclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, la donation réelle de la comtesse *Ma-*

CH. XLVII. *thilde*, ne faiſaient point encore du pape un ſouverain puiſſant. Toutes ces terres étaient, ou conteſtées, ou poſſédées par d'autres. L'empereur ſoutenait, non ſans raiſon, que les États de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'Empire; ainſi les papes combattaient pour le ſpirituel & pour le
1107. temporel. *Paſcal II* n'obtint du roi *Philippe* que la permiſſion de tenir un concile à Troyes. Le gouvernement était trop faible, trop diviſé pour lui donner des troupes.

HENRI V, ayant terminé, par des traités, une guerre de peu de durée contre la Pologne, ſut tellement intéreſſer les princes de l'Empire à ſoutenir ſes droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner ſon père en vertu des bulles des papes, ſe réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

IL deſcend donc des Alpes avec une armée, & Rome fut encore teinte de ſang pour cette querelle de la croſſe & de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications & les meurtres
1111. ſe ſuivirent avec rapidité. *Paſcal II*, ayant ſolemnellement rendu les inveſtitures avec ſerment ſur l'évangile, fit

Henri V cède enfin aux papes.

annuller ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle manière de manquer à ſa parole. Il ſe laiſſa traiter de lâche & de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car preſque jamais ces *Céſars* n'y allèrent que pour des querelles eccléſiaſtiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin, après avoir créé, dépoſé, chaſſé, rappelé des papes, *Henri V*, auſſi ſouvent excommunié que ſon père, & inquiété, comme lui, par ſes grands vaſſaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des inveſtitures, en renonçant à cette croſſe & à cet anneau. 1122. Il fit plus; il ſe déſiſta ſolemnellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainſi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interpoſer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient abſolument les maîtres.

Il fut donc décidé dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers, canoniquement élus, les inveſtitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les dé-

Ch. XLVII. crets de ce concile : ainsi finit cette guerre sanglante & absurde. Mais le concile, en décidant avec tant de mesures, avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question, si l'empereur devait confirmer l'élection du pape ; si le pape était son vassal ; si tous les biens de la comtesse *Mathilde* appartenaient à l'Église ou à l'Empire ? Il semblait qu'on tînt en réserve ces alimens d'une guerre nouvelle.

1125. Après la mort de *Henri V*, qui ne laissa point d'enfans, l'Empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est *Lothaire II*. Il y avait bien moins d'intrigues & de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale ; car, quoiqu'en 1059, un concile tenu par *Nicolas II*, eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encore introduite dans les élections. Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers Chrétiens, tous égaux & tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrettement leur

Élections des papes, sources de guerres civiles.

ſociété pauvre & ſainte à la pluralité des voix. Les richeſſes ayant pris depuis la place de l'indigence, il ne reſta de la primitive Égliſe que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres & clercs qui formaient le conſeil des papes, avaient une grande part à l'élection; mais le reſte du clergé voulait jouir de ſon ancien droit; le peuple croyait ſon ſuffrage néceſſaire; & toutes ces voix réunies n'étaient rien au jugement des empereurs.

PIERRE DE LÉON, petit-fils d'un Juif très-opulent, fut élu par une faction; *Innocent II* le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du Juif, comme le plus riche, reſta maître de Rome, & fut protégé par *Roger*, roi de Sicile, (comme nous l'avons vu au chap. XLI.) L'autre, plus habile & plus heureux, fut reconnu en France & en Allemagne. 1130.

C'EST ici un trait d'hiſtoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent II*, pour avoir le ſuffrage de l'empereur, lui cède, à lui & à ſes enfans, l'uſufruit de tous les domaines de la comteſſe *Mathilde*, par un acte daté du 13

Ch. XLVII. Juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape Juif étant mort, après avoir siégé huit ans, *Innocent II* fut possesseur paisible; il y eut quelques années de trève entre l'empire & le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Amour de la liberté, c'est-à-dire, des loix en Italie.

Mais Rome ne fut pas tranquile. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour se mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Venise, de Pise; & Rome se souvenait d'avoir été la ville des *Scipions*. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. Le nouveau sénat signifia au pape *Lucius II*,
1144. que la souveraineté résidait dans le peuple Romain, & que l'évêque ne devait avoir soin que de l'Église.

Ces sénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, & en mourut quelques jours après.

EN ce temps *Arnaud de Brefcia*, un de ces hommes à enthoufiafme, dangereux aux autres & à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richeffes immenfes des eccléfiaftiques & contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les efprits difpofés à l'entendre. Il fe flattait de réformer les papes, & de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Cîteaux & à Clervaux, était alors pontife. *St. Bernard* lui écrivait : « Gardez-vous des » Romains ; ils font odieux au ciel & » à la terre, impies envers Dieu, fé» ditieux entre eux, jaloux de leurs » voifins, cruels envers les étrangers : » ils n'aiment perfonne, & ne font » aimés de perfonne ; & voulant fe » faire craindre de tous, ils craignent » tout le monde, &c. ». Si on comparait ces antithèfes de *St. Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuferait un peuple qui, portant le nom de Romain, cherchait à n'avoir point de maître.

CH. XLVII.

Portrait des Romains par S. Bernard.

LE pape *Eugène III* fut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le fénat fubfifta encore quelques années. Mais *Arnauld de Brefcia*, pour fruit de fes fermons, fut brûlé à Rome fous 1155.

Ch. XLVII. *Adrien IV.* Destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet *Adrien IV*, né Anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs du plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, & mendiant lui même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez les moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentimens de sa fortune présente. *Adrien IV* eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Église Romaine a toujours eu cet avantage, de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance : & on peut même remarquer que, parmi les papes, ceux qui ont montré plus de hauteur, sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui, en Allemagne, il y a des couvens où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur & moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Frédéric Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, & bienfaiteur du genre-humain.

REGNAIT alors en Allemagne *Frédéric I*, qu'on nomme communément *Barberousse*, élu après la mort de *Conrad III* son oncle, non-seulement par les seigneurs Allemans, mais aussi par les Lombards, qui donnèrent cette fois leur suffrage. *Frédéric* était un homme comparable à *Othon* & à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté & avec regret, voulant couronner un vassal, & affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains & des principales villes d'Italie, faisait répan-

CH. XLVIII. 1152.

dre du ſang à chaque couronnement d'un *Céſar*. La coutume était que, quand l'empereur s'approchait pour ſe faire couronner, le pape ſe fortifiait, le peuple ſe cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux & des magiſtrats : le pape de ſon côté faiſait le même ſerment à l'empereur & à ſes officiers. Telle était alors la confuſe anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers perſonnages de cette petite partie du monde, l'un ſe vantant d'être le ſucceſſeur des *Céſars*, l'autre le ſucceſſeur de Jéſus-Chriſt, & l'un devant donner l'onction ſacrée à l'autre ; tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne ſeraient point aſſaſſins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce ſerment au pontiſe *Adrien IV*, au nom de l'empereur, & le pape fit ſon ſerment devant le chevalier.

Sermens réciproques des empereurs & papes de ne ſe point faire aſſaſſiner.

Cérémonies ſingulières.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies auſſi extraordinaires, & qui tenaient de la ſimplicité plus encore que de la barbarie. On poſait d'abord le pape élu ſur une chaiſe percée, appelée

Stercorarium, enſuite ſur un ſiège de porphire, ſur lequel on lui donnait deux clefs; de-là ſur un troiſième ſiège, où il recevait douze pierres de couleur. Toutes ces coutumes que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur *Frédéric* eut fait ſon ſerment, le pape *Adrien IV* vint le trouver à quelques milles de Rome.

CH. XLVIII.

Il était établi par le cérémonial romain, que l'empereur devait ſe proſterner devant le pape, lui baiſer les pieds, lui tenir l'étrier, & conduire la haquenée blanche du Saint-Père par la bride, l'eſpace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainſi que les papes avaient reçu *Charlemagne*. L'empereur *Frédéric* trouva le cérémonial outrageant, & refuſa de s'y ſoumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme ſi le prince, par un ſacrilège, avait donné le ſignal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait regiſtre de tout, lui fit voir que ſes prédéceſſeurs avaient rendu ces devoirs. Je ne ſais ſi aucun autre empereur que *Lothaire II*, ſucceſſeur de *Henri V*, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiſer les pieds, qui était d'uſage,

ne révoltait point la fierté de *Frédéric ;* & celle de la bride & de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueuil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envisagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, & que la cour de Rome regardait comme des preuves de sujétion.

Les députés du peuple Romain, devenus aussi plus hardis depuis que presque toutes les villes de l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur ; mais ayant commencé leur harangue en disant : « Grand roi, nous vous avons » fait citoyen & notre prince, d'étran» ger que vous étiez » : l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, & leur dit en propres mots : « Rome n'est plus ce qu'elle » a été ; il n'est pas vrai que vous » m'ayez appelé & fait votre prince : » *Charlemagne* & *Othon* vous ont con» quis par la valeur : je suis votre maî» tre par une possession légitime ». Il les renvoya ainsi, & fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre & l'épée en main & la couronne sur la tête.

ON ſavait ſi peu ce que c'était que l'Empire, toutes les prétentions étaient ſi contradictoires, que d'un côté le peuple Romain ſe ſouleva, & il y eut beaucoup de ſang verſé, parce que le pape avait couronné l'empereur ſans l'ordre du ſénat & du peuple; & de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ſes lettres, qu'il avait conféré à *Frédéric* le bénéfice de l'Empire Romain, *beneficium Imperii Romani.* Ce mot de *beneficium* ſignifiait un fief à la lettre. Il fit de plus expoſer en public à Rome un tableau qui repréſentait *Lothaire II* aux genoux du pape *Alexandre II*, tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque diſtinctive de la vaſſalité. L'inſcription du tableau était :

CH. XLVIII. 1155. 18 Juin. Empire, bénéfice à la collation du pape.

Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores:
Poſt homo fit papæ, ſumit quo dante coronam.

« Le roi jure à la porte le maintien des » honneurs de Rome, & devient le vaſ- » ſal du pape, qui lui donne la cou- » ronne ».

FRÉDÉRIC étant à Beſançon, (car ce que nous nommons la Franche-Comté, reſte du royaume de Bourgogne, appartenait à *Frédéric* par ſon mariage) apprit

Ch. XLVIII.

ces attentats, & s'en plaignit. Un cardinal président répondit : « Eh ! de qui » tient-il donc l'Empire, s'il ne le tient » du pape ? » *Othon*, comte Palatin, fut prêt de le percer de l'épée de l'Empire qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemans tranchaient tout alors par le glaive, & la cour Romaine se sauvait par des équivoques.

Papes donnent des couronnes, & n'en ont point.

ROGER, vainqueur en Sicile des Musulmans, & au royaume de Naples des Chrétiens, avait, en baisant les pieds du pape *Urbain II* son prisonnier, obtenu de lui l'investiture, & avait fait modérer la redevance à six-cents *besans d'or*, ou *squifates*, monnoie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, en 1156, assiégé par *Guillaume*, lui céda jusqu'à des prétentions ecclésiastiques. Il consentit qu'il n'y eût jamais dans l'isle de Sicile ni légation, ni appellation au saint-siège, que quand le roi le voudrait ainsi. C'est depuis ce temps que les rois de Sicile, seuls rois vassaux des papes, sont eux-mêmes d'autres papes dans cette isle. Les pontifes de Rome, ainsi adorés & maltraités, ressemblaient, si on ose le dire, aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

ADRIEN IV se dédommageait avec les autres rois qui avaient besoin de lui. Il écrivait ainsi au roi d'Angleterre *Henri II.* « On ne doute pas, & vous le savez, que l'Irlande & toutes les isles qui ont reçu la loi, appartiennent à l'Église de Rome : or si vous voulez entrer dans cette isle pour en chasser les vices, y faire observer les loix, & faire payer le denier de *S.-Pierre* par an pour chaque maison, nous vous l'accordons avec plaisir ».

CH. XLVIII. Adrien IV fait les rois de Sicile papes chez eux.

SI quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'isle d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse & l'anneau, & *Adrien IV* avait envoyé au roi *Henri II* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilège.

Il donne l'Irlande.

L'INTRÉPIDE activité de *Frédéric Barberousse* suffisait à peine pour subjuguer & les papes qui contestaient l'Empire, & Rome qui refusait le joug, &

Grandes actions de Barberousse.

CH. XLVIII. toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohème qui l'inquiétait, les Polonais qui lui faisaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue, fut érigée par lui en royaume tri-
1158. butaire. Il pacifia la Bohème, érigée déja en royaume par *Henri IV*, en 1086. On dit que le roi de Dancmarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'Empire, en se rendant redoutable aux étrangers, & revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti, qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

1160. Schisme à Rome.

APRÈS la mort d'*Adrien IV*, deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II* & *Alexandre III*. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, & que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome était donc nécessairement le signal de la division de l'Europe. *Victor II* fut le pape de *Frédéric Barberousse*. L'Allemagne, la Bohème, la moitié de l'Italie

lui adhérèrent. Le reste reconnut *Alèxandre.* Ce fut en l'honneur de cet *Alèxandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partisans de *Frédéric* voulurent en vain qu'on la nommât *Césarée ;* mais le nom du pape prévalut, & elle fut nommée *Alexandrie de la paille ;* surnom qui fait sentir la différence de cette petite ville, & des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alèxandre.*

Pape habile triomphe de Barberousse guerrier.

HEUREUX ce siècle, s'il n'eût produit que de telles disputes ! Mais les Allemans voulaient toujours dominer en Italie, & les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté qu'un Alleman n'en avait d'être leur maître.

LES Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur & les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Frédéric* rétablit son armée. Il assiége Milan. Il condamne par un édit les citoyens à la servitude, fait raser les murs & les maisons, & semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Bref- 1162.

CH. XLVIII. 1162. cia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient aspiré à la liberté, perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de son rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Frédéric* fit élire un autre pape, &, celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors *Alexandre III* se réfugie en France, asyle naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé, reste dans toute sa force. Les villes d'Italie se liguent ensemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtissent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que *Frédéric Barberousse* pliât. Venise eut l'honneur de la réconcilia-
1177. tion. L'empereur, le pape, une foule de princes & de cardinaux se rendirent dans cette ville, déja maitresse de la mer, & une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaissant le pape, en baisant ses pieds, & en tenant son étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Église. *Frédéric Barberousse* promit de restituer ce qui appartenait au Saint-Siége ; cepen-

dant les terres de la comteſſe *Mathilde* ne furent pas ſpécifiées. L'empereur fit une tréve de ſix ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtiſſait, Pavie, Breſcia, & tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuſe pour laquelle elles combattaient; & le Saint-Père, pénétré d'une joie pure, s'écriait: « Dieu a voulu qu'un vieil- » lard & qu'un prêtre triomphât, ſans » combattre, d'un empereur puiſſant & » terrible ». CH. XLVIII. 1177.

Il eſt très-remarquable que dans ces longues diſſenſions le pape *Alexandre III*, qui avait fait ſouvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais juſqu'à le dépoſer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-ſeulement beaucoup de ſageſſe dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII* ?

Après la pacification de l'Italie, *Frédéric Barberouſſe* partit pour les guerres des croiſades, & mourut, pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le grand* avait échappé autrefois ſi difficilement, pour s'être jeté tout en ſueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleuréſie. 1190.

Ch. XLVIII.

Frédéric fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ſes prétentions. Il avait fait décider à Bologne en 1158, par les docteurs en droit, que l'Empire du monde entier lui appartenait, & que l'opinion contraire était une héréſie. Ce qui était plus réel, c'eſt qu'à ſon couronnement à Rome, le ſénat & le peuple lui prêtèrent ſerment de fidélité. Serment devenu inutile, quand le pape *Alexandre III* triompha de lui dans le congrès de Veniſe. L'empereur de Conſtantinople, *Iſaac l'Ange*, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Égliſe romaine; & Rome fit tout le mal qu'elle put à ſon avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome & dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que déſormais, pour être élu pape canoniquement, il ſuffirait d'avoir les deux tiers des voix des ſeuls cardinaux. Mais cette règle ne put prévenir les ſchiſmes qui furent depuis cauſés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut preſque toujours accompagnée d'une guerre civile pendant plus de deux ſiècles.

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, & de Rome.

LA querelle de Rome & de l'Empire, plus ou moins envenimée, subsistait toujours. On a écrit que *Henri VI*, fils de l'empereur *Frédéric Barberousse*, ayant reçu, à genoux, la couronne impériale de *Célestin III*, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'est pas vraisemblable; mais c'est assez qu'on l'ait cru pour faire voir jusqu'où l'animosité était poussée. Si le pape en eût usé ainsi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faiblesse.

Ch XLIX.

1191.

Empereur vassal du pape.

Ce couronnement de *Henri VI* présente un plus grand objet & de plus grands intérêts. Il voulait règner dans les deux Siciles; il se soumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'investiture du pape pour des États dont on avait fait d'abord hommage à l'Empire, & dont il se croyait, à la fois, le suzerain & le propriétaire. Il demande à être le

Ch. XLIX. vaſſal-lige du pape, & le pape le refuſe. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voiſin, ni Naples pour maître; mais il le fut malgré eux. Il ſemble qu'il y ait des peuples faits pour ſervir toujours & pour attendre quel ſera l'étranger qui voudra les ſubjuguer. Il ne reſtait, de la race légitime des conquérans Normans, que la princeſſe *Conſtance*, fille du roi *Roger I*, mariée à *Henri VI. Tancrède*, bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple & par le Saint-Siége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avoit le droit de ſa femme? Les armes devaient décider. En vain, après la mort de *Tancrède*, les deux Siciles pro-
1193. clamèrent ſon jeune fils: il fallait que *Henri* prévalût.

Empereur Henri VI très-cruel.

Une des plus grandes lâchetés qu'un ſouverain puiſſe commettre ſervit à ſes conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, *Richard cœur de lion*, en revenant de ſa croiſade, fait naufrage près de la Dalmatie; il paſſe ſur les terres d'un
1194. duc d'Autriche. Ce duc viole l'hoſpitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur *Henri VI*, comme les Arabes vendent leurs eſclaves. *Henri*

en tire une groſſe rançon, & avec cet argent va conquérir les deux Siciles; il fait exhumer le corps du roi *Tancrède*; &, par une barbarie auſſi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi ſon fils, on le fait eunuque, on le confine dans une priſon à Coire chez les Griſons. On enferme ſes ſœurs en Alſace avec leur mère. Les partiſans de cette famille infortunée, ſoit barons, ſoit évêques, périſſent dans les ſupplices. Tous les tréſors ſont enlevés & portés en Allemagne.

AINSI paſſèrent Naples & Sicile aux Allemans, après avoir été conquiſes par des Français. Ainſi vingt provinces ont été ſous la domination de ſouverains que la nature a placés à trois-cents lieues d'elles; éternel ſujet de diſcorde, & preuve de la ſageſſe d'une loi telle que la *Salique*; loi qui ſerait encore plus utile à un petit État qu'à un grand. *Henri VI*, alors fut beaucoup plus puiſſant que *Frédéric Barberouſſe*. Preſque deſpotique en Allemagne, ſouverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, ſuzerain de Rome, tout tremblait ſous lui. Sa cruauté le perdit; ſa propre femme *Conſtance*, dont il avait exterminé

la famille, conſpira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoiſonner.

Ch. XLIX. 1198. A la mort de *Henri VI*, l'Empire d'Allemagne eſt diviſé. La France ne l'était pas; c'eſt que les rois de France avaient été aſſez prudens, ou aſſez heureux, pour établir l'ordre de la ſucceſſion. Mais ce titre d'Empire, que l'Allemagne affectait, ſervait à rendre la couronne élective. Tout évêque & tout grand ſeigneur donnait ſa voix. Ce droit d'élire & d'être élu flattait l'ambition des princes, & fit quelquefois les malheurs de l'État.

1198. Le jeune *Frédéric II*, fils de *Henri VI*, ſortait du berceau. Une faction l'élut empereur, & donne à ſon oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains*. Un autre parti couronne *Othon de Saxe*. Les papes tirèrent bien un autre fruit des diviſions de l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, pape puiſſant. *INNOCENT III*, fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puiſſance temporelle, dont ſes prédéceſſeurs avaient amaſſé les matériaux pendant quatre-cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Frédéric*, préten-

dre

dre exclure à jamais du trône d'Allemagne & d'Italie cette maison de *Souabe* si odieuse aux papes, se constituer juge des rois; c'était le style devenu ordinaire depuis *Grégoire VII.* Mais *Innocent III* ne s'en tint pas à ces formules. L'occasion était trop belle; il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de *Saint-Pierre*, si long-temps contesté. C'était une partie de l'héritage de la fameuse comtesse *Mathilde*.

LA Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe, reconnurent le pape pour souverain. Il domina, en effet, d'une mer à l'autre. La république Romaine n'en avait pas tant conquis dans ses quatre premiers siècles; & ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III* conquit même Rome: le nouveau sénat plia sous lui: il fut le sénat du pape, & non des Romains. Le titre de consul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; & la religion les rendait, suivant les occurrences, les maîtres des rois. Mais cette grande puissance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'ÉTAIT un spectacle intéressant que ce qui se passait alors entre les chefs de

l'Église, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe. Vous avez vu les querelles du sacerdoce & de l'empire jusqu'au pape *Innocent III*, & jusqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri* & *Othon*, pendant que *Fredéric II* était jeune encore. Il faut jetter les yeux sur la France & sur l'Angleterre, & sur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.



CHAPITRE L.

État de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de Saint Louis & de Jean sans terre, & de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre & en France. Meurtre de Thomas Becquet, *archevêque de Cantorbéri. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape Innocent III joue les rois de France & d'Angleterre.*

LE gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, & les loix de la chevalerie par-tout, à-peu-près, les mêmes. Il était, sur-tout, établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Espagne, par les loix des fiefs, que si le seigneur d'un fief disait à son homme-lige : « Venez vous-» en avec moi, car je veux guerroyer » le roi mon seigneur qui me dénie jus-» tice » ; l'homme-lige devait d'abord aller trouver le roi, & lui demander s'il était vrai qu'il eût refusé justice à

CH. L. Gouvernement féodal.

CH. L.

ce ſeigneur. En cas de refus, l'homme-lige devait marcher contre le roi au ſervice de ce ſeigneur, le nombre de jours preſcrits, ou perdre ſon fief. Un tel règlement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'EMPEREUR, *Frédéric Barberouſſe*, abolit en 1158 cette loi établie par l'uſage, & l'uſage l'a conſervée malgré lui dans l'Empire, toutes les fois que les grands vaſſaux ont été aſſez puiſſans pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France juſqu'au temps de l'extinction de la maiſon de *Bourgogne*. Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Eſpagne au pouvoir abſolu.

DANS les premiers temps de la race de *Hugues*, nommée, improprement, *Capétienne*, du ſobriquet donné à ce roi, tous les petits vaſſaux combattaient contre les grands, & les rois avaient ſouvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates Danois qui régnait en Normandie & en Angleterre, favoriſait toujours ce déſordre. C'eſt ce qui fit que *Louis le gros* eut tant de peine à ſoumettre un ſire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un ſire de *Montlhéri*,

un ſire du *village de Puiſet*, un ſeigneur de *Baudouin*, de *Châteaufort* : on ne voit pas même qu'il ait oſé & pu faire condamner à mort ces vaſſaux. Les choſes ſont bien changées en France.

L'ANGLETERRE, dès le temps de *Henri I*, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, ſous le roi *Étienne*, fils de *Henri I*, mille châteaux fortifiés. Les rois de France & d'Angleterre ne pouvaient rien alors ſans le conſentement & le ſecours de cette multitude de barons : & c'était, comme on l'a déja vu, le règne de la confuſion.

Louis le jeune renonce à ſa femme & à des provinces.

LE roi de France, *Louis le jeune*, acquit un grand domaine par un mariage ; mais il le perdit par un divorce. *Éléonor*, ſa femme, héritière de la Guienne & du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croiſades illuſtres & malheureuſes, elle ſe dédommagea des ennuis que lui cauſait, à ce qu'elle diſait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit caſſer ſon mariage ſous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot en répudiant ſa femme, ne ſongent pas qu'alors un roi de France n'était pas aſſez puiſſant pour commettre une telle in-

1152.

justice. Mais ce divorce est un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'*Éléonor* était arrière-cousine de *Louis :* encore fallut-il que des seigneurs Gascons fissent serment que les deux époux étaient parens, comme si on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les loix superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées, étaient donc bâtardes ; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Éléonor* leur mère fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce ; & dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut, proprement, une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, *Eléonore* & *Louis* pouvaient se remarier. Il est assez connu par *saint Matthieu* & par *saint Luc*,

qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est émanée expressément de la bouche du Christ, & cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles & de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire, dans laquelle ils sont entrés tant de fois ! CH. L.

Un descendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II*, depuis roi d'Angleterre, déja maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le jeune*, crut pouvoir, sans honte, épouser une femme galante, qui lui donnait la Guienne & le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : & le roi de France en reçut l'hommage-lige, qu'il eût voulu rendre au roi Anglais pour tant d'États.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, & presqu'en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi *Louis le jeune* donna des privilèges à toutes les villes de son do-

maine, à condition que chaque paroiſſe marcherait à l'armée, ſous la bannière du ſaint de ſon égliſe, comme les rois marchaient eux-mêmes ſous la bannière de *ſaint Denis*. Pluſieurs ſerfs, alors affranchis, devinrent citoyens; & les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins & leurs maires.

C'EST vers les années 1137 & 1138, qu'il faut fixer cette époque du rétabliſſement de ce gouvernement municipal des cités & des bourgs. *Henri II*, roi d'Angleterre, donna les mêmes privilèges à pluſieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

LES empereurs en uſèrent à-peu-près de même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta en 1166 le droit de ſe choiſir des bourguemaîtres, malgré l'évêque qui s'y oppoſa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du beſoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre ſervitude en comparaiſon de ces villes d'Italie, qui alors s'érigèrent en républiques.

L'ITALIE citérieure ſe formait ſur le

plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres & confédérées semblaient devoir former une république respectable ; mais de petits & de grands tyrans la détruisirent bientôt.

LES papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Espagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, & l'avantage demeura toujours au pontife.

LE roi *Louis le jeune*, en 1142, ayant donné l'exclusion à un de ses sujets, nommé *Pierre le Châtre*, pour l'évêché de Bourges, l'évêque, élu malgré lui, & soutenu par Rome, mît en interdit les domaines royaux de son évêché, delà suit une guerre civile ; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaissant l'évêque, & en priant les papes de faire lever l'interdit.

Roi d'Angleterre qui renonce au droit de régale.

LES rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Église. Un des rois dont la mémoire est la plus respectée chez les Anglais, est *Henri I*, le troisième roi depuis la conquête, qui commença à règner en 1100. Ils lui savent bon gré d'avoir aboli la loi du

Ch. I. couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ses États les mêmes poids & les mêmes mesures, ouvrage d'un sage législateur, qui fut aisément exécuté en Angleterre, & toujours inutilement proposé en France. Il confirma les loix de *saint Edouard*, que son père, *Guillaume le conquérant*, avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ses intérêts, il renonça au droit de régale, qui lui donnait l'usufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont conservé.

Il signa sur-tout une charte remplie de privilèges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrûes dans la suite. *Guillaume le conquérant*, son père, avait traité les Anglais en esclaves, qu'il ne craignait pas. Si *Henri* son fils les ménagea tant,
1103. c'est qu'il en avait besoin. Il était cadet, il ravissait le sceptre à son aîné *Robert*. Voilà la source de tant d'indulgence. Mais tout adroit & tout maître qu'il était, il ne put empêcher son clergé & Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes investitures. Il fallut qu'il s'en désistât, & qu'il se contentât de l'hommage que les évêques lui faisaient pour le temporel.

CH. L.

La France était exempte de ces troubles ; la cérémonie de la crosse n'y avait pas lieu, & on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques Anglais ne fussent princes temporels dans leurs évêchés : du moins les plus grands vassaux de la couronne ne les surpassaient pas en grandeur & en richesses. Sous *Etienne*, successeur de *Henri I*, un évêque de Salisburi, nommé *Roger*, marié & vivant publiquement avec celle qu'il reconnaissait pour sa femme, fait la guerre au roi son souverain ; & dans un de ses châteaux pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent : si ce sont des marcs, des demi-livres, c'est une somme exorbitante ; si ce sont des marques, c'est encore beaucoup dans un temps où l'espèce était si rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face sous *Henri II*, qui réunissait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne avec l'Angleterre, excepté Cornouaile non encore soumise. Tout y était tranquile, lorsque ce bonheur

CH. L.

fut troublé par la grande querelle du roi & de *Thomas Becquet*, qu'on appelle *ſaint Thomas de Cantorbéri.*

Hiſtoire de Thomas Becquet, ou ſaint Thomas de Cantorbéri.

CE *Thomas Becquet*, avocat élevé par le roi *Henri II* à la dignité de chancelier, & enfin à celle d'archevêque de Cantorbéri, primat d'Angleterre & légat du Saint-Siège, devint l'ennemi de la première perſonne de l'État, dès qu'il fut la ſeconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il ſerait ſeulement privé de ſon bénéfice. Le roi, indigné, lui reprocha qu'un laïque, en cas pareil, étant puni de mort, c'était inviter les eccléſiaſtiques au crime, que de proportionner ſi peu la peine au délit. L'archevêque ſoutint qu'aucun eccléſiaſtique ne pouvait être puni de mort, & renvoya ſes lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi, dans un parlement, propoſa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun ſujet n'appellât au Saint-Siège, qu'aucun vaſſal & officier de la couronne ne fût excommunié & ſuſpendu de ſes fonctions, ſans permiſſion du ſouverain; qu'enfin les crimes du clergé fuſſent ſoumis aux juges ordinaires. Tous les pairs ſéculiers paſſèrent ces propoſi-

tions. *Thomas Becquet* les rejetta d'abord. Enfin il ſigna des loix ſi juſtes ; mais il s'accuſa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Egliſe, & promit de n'avoir plus de telles complaiſances.

ACCUSÉ devant les pairs d'avoir malverſé pendant qu'il était chancelier, il refuſa de répondre, ſous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la priſon comme ſéditieux, par les pairs eccléſiaſtiques & ſéculiers, il s'enfuit en France, & alla trouver *Louis le jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des ſeigneurs qui compoſaient le conſeil de *Henri*. Il lui écrivait : *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi ; mais je vous dois châtiment comme à mon fils ſpirituel.* Il le menaçait dans ſa lettre d'être changé en bête comme *Nabuchodonoſor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabuchodonoſor* & *Henri II.*

LE roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans ſon devoir. Il prit dans un de ſes voyages *Louis le jeune*, ſon ſeigneur ſuzerain, pour arbitre : « Que l'arche-

CH. L » vêque, dit il à *Louis* en propres » mots, agiſſe avec moi, comme le » plus ſaint de ſes prédéceſſeurs en a » uſé avec le moindre des miens, & je » ſerai ſatisfait ». Il ſe fit une paix ſimulée entre le roi & le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les
1170. eccléſiaſtiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre lui. Ils ſe plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II*, outré de colère, s'écria : « Eſt-il poſſible » qu'aucun de mes ſerviteurs ne me » vengera de ce brouillon de prêtre » ?

CES paroles, plus qu'indiſcrètes, ſemblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le ſervir en aſſaſſinant celui qui ne devait être puni que par les loix.

Thomas aſſaſſiné. 1170. QUATRE de ſes domeſtiques allèrent à Kenterburi, que nous nommons Cantorbéri; ils aſſommèrent à coups de maſſue l'archevêque, au pied de l'autel. Ainſi un homme qu'on aurait pu traiter de rebelle, devint un martyr; & le roi fut chargé de la honte & de l'horreur de ce meurtre.

L'HISTOIRE ne dit point quelle juſtice

on fit de ces quatre assassins : il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

Le pape donne l'Irlande au roi Henri, pourvu qu'il se fasse fouetter par pénitence.

On a déja vu comme *Adrien IV* donna à *Henri II* la permission d'usurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III*, successeur d'*Adrien IV*, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, & qu'il irait pieds nuds recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque, par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, & le pape celui d'en disposer. Mais il était plus grand de forcer un roi puissant & coupable, à demander pardon de son crime.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande : c'était un pays sauvage, qu'un comte de *Pembroke* avait déja subjugué en partie avec douze cents hommes seulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir sa conquête. *Henri II* plus fort que lui, & muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout. Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre & inutile, jusqu'à-ce qu'enfin, dans le dix-huitième siècle, l'agriculture, les manufactures, 1172.

Ch. L. les arts, les ſciences, tout s'y eſt perfectionné; & l'Irlande, quoique ſubjuguée, eſt devenue une des plus floriſſantes provinces de l'Europe.

1174. *Henri II*, contre lequel ſes enfans ſe révoltaient, accomplit ſa pénitence après avoir ſubjugué l'Irlande. Il renonça ſolemnellement à tous les droits de la monarchie qu'il avait ſoutenus contre *Becquet*. Les Anglais condamnent cette rénonciation, & même ſa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ſes droits, mais il devait ſe repentir d'un aſſaſſinat; l'intérêt du genre-humain demande un frein qui retienne les ſouverains, & qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être par une convention univerſelle dans la main des papes, comme nous l'avons déja remarqué. Ces premiers pontifes, en ne ſe mêlant des querelles temporelles que pour les appaiſer, en avertiſſant les rois & les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réſervant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu ſur la terre; mais les hommes ſont réduits à n'avoir pour

leur défenſe que les loix & les mœurs de leur pays : loix ſouvent mépriſées, & mœurs ſouvent corrompues.

L'ANGLETERRE fut tranquile ſous *Richard cœur de lion*, fils & ſucceſſeur de *Henri II*. Il fut malheureux par les croiſades : mais ſon pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguſte* quelques-unes de ces guerres inévitables entre un ſuzerain & un vaſſal puiſſant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs États. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens, comme des temps de contagion, qui dépeuplent des provinces ſans en changer les limites, les uſages & les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'eſt que *Richard* enleva à *Philippe-Auguſte* ſon chartrier, qui le ſuivait partout ; il contenait un détail des revenus du prince, une liſte de ſes vaſſaux, un état des ſerfs & des affranchis. Le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ſes droits furent plutôt augmentés que diminués.

Richard cœur de lion.

UN autre fait digne d'attention, c'eſt la captivité d'un évêque de Beauvais, 1194

CH. L.

Évêque portant les armes.

pris les armes à la main par le roi *Richard.* Le pape *Céleftin III* redemande l'évêque : « Vous devez me rendre mon » fils », écrivait-il à *Richard :* mais le roi, en envoyant au pape la cuiraffe de l'évêque, lui répondit par les paroles de l'hiftoire de *Jofeph :* « Connaiffez-» vous la tunique de votre fils » ?

Il faut obferver encore à l'égard de cet évêque guerrier, que, fi les loix des fiefs n'obligeaient pas les évêques à fe battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vaffaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguste faifit le temporel des évêques d'Orléans & d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, & finirent par demander pardon.

Jean fans terre. 1199.

Nous verrons dans les croifades les autres aventures de *Richard cœur de lion. Jean fans terre*, fon frère, qui lui fuccéda, devait être le plus grand terrien de l'Europe ; car outre les domaines de fon père, il eut encore la Bretagne, qu'il ufurpa fur le prince *Artur* fon neveu, à qui cette province

était échue par ſa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui apartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, & devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à ſon neveu *Artur.* Il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accuſa avec raiſon le roi *Jean* de la mort de ſon neveu.

Les pairs de France font le procès au roi d'Angleterre. Qui ſont ces pairs.

HEUREUSEMENT, pour l'inſtruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cauſe de tous ſes malheurs. Les loix féodales, qui, d'ailleurs, faiſaient naître tant de déſordres, furent ſignalées ici par un exemple mémorable de juſtice. La comteſſe de Bretagne, mère d'*Artur*, fit préſenter à la cour des pairs de France une requête, ſignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut ſommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut ſignifiée à Londres par des ſergens-d'armes. Le roi, accuſé, envoya un évêque demander à *Philippe-Auguſte* un ſauf-conduit. Qu'il vienne, dit le roi; il le peut. Y aura-t-il ſûreté pour le retour? demande l'évêque. Oui, ſi le jugement des

CH. L. 1203. pairs le permet, répondit le roi. L'accusé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, & déclarèrent toutes ses terres situées en France, acquises & confisquées au roi. Mais, qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort ? Ce n'étaient point les ecclésiastiques, lesquels ne peuvent assister à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouse, & jamais on ne vit aucun acte de pairs signé par ces comtes. *Baudouin IX*, comte de Flandres, était alors à Constantinople, où il briguait les débris de l'Empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, & la succession était disputée. C'était l'accusé lui-même qui était duc de Guienne & de Normandie. L'assemblée des pairs fut composée des hauts barons, relevans immédiatement de la couronne. C'est un point très-important que nos historiens auraient dû examiner, au lieu de ranger, à leur gré, des armées en bataille, & de s'appesantir sur les siéges de quelques châteaux qui n'existent plus.

On ne peut douter que l'assemblée des pairs barons Français, qui condam-

na le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les loix féodales, *Stabilimentum feudorium*. *Eudes*, duc de Bourgogne, y présidait sous le roi *Philippe-Auguste*. On voit encore au bas des chartes de cette assemblée, les noms d'*Hervé*, comte de Nevers; de *Renaud*, comte de Boulogne; de *Gaucher*, comte de Saint-Paul; de *Gui de Dampierre*. Et, ce qui est très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

PHILIPPE se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans & lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, & se retira en Angleterre, où il était haï & méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation Anglaise, indignée de voir son roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, *Jean* se brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéri, que le pape voulait nom-

mer, de ſon autorité, malgré les loix.

Ch. L. 1212. Innocent III met l'Angleterre en interdit, & la donne au roi de France.

INNOCENT III, cet homme ſous lequel le Saint-Siége fut ſi formidable, mit l'Angleterre en interdit, & défendit à tous les ſujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre eccléſiaſtique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguſte*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'aſſurant de la rémiſſion de tous ſes péchés, s'il réuſſiſſait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce ſujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre-ſainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, & ſon royaume avait auſſi été mis en interdit par ce même pape *Innocent III*, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les cenſures de Rome inſolentes & abuſives. Il avait ſaiſi le temporel de tout évêque & de tout prêtre aſſez mauvais Français pour obéir au pape. Il penſa tout différemment, quand il ſe vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il re-

prit ſa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, & ne ſongea qu'à exécuter la ſentence de Rome. Il employa une année à faire conſtruire dix-ſept cents vaiſſeaux, (c'eſt-à-dire, mille ſept cents grandes barques,) & à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haîne qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encore une autre armée. *Philippe-Auguſte* était prêt à partir : & *Jean*, de ſon côté, faiſait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne toujours puiſſantes, lui donnèrent enfin pour quelques ſemaines une armée de près de ſoixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança juſqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, & qui devait le détrôner en Angleterre.

L'EUROPE s'attendait donc à une bataille déciſive entre les deux rois, lorſque le pape les joua tous deux, & prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe*, Un ſous-diacre, ſon do-

Ch. L.

mestique, nommé *Pandolfe*, légat en France & en Angleterre, consomma cette singulière négociation. Il passa à Douvres, sous prétexte de négocier avec les barons en faveur du roi de France. Il voit le roi *Jean* : « Vous êtes » perdu, lui dit-il : l'armée Française » va mettre à la voile, la vôtre va vous » abandonner : vous n'avez qu'une res- » source, c'est de vous en rapporter » entièrement au Saint-Siége ». *Jean* y consentit, en fit serment, & seize barons jurèrent la même chose sur l'ame du roi. Étrange serment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne savaient pas qu'on leur proposerait. L'artificieux Italien intimida tellement le prince, disposa si bien les barons, qu'enfin le 15 mai 1213, dans la maison des chevaliers du Temple au fauxbourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, prononça ces paroles ;

1213.

Angleterre cédée solemnellement au pape.

« Moi *Jean*, par la grace de Dieu, » roi d'Angleterre, & seigneur d'Hiber- » nie, pour l'expiation de mes péchés, » & de ma pure volonté, & de l'avis » de mes barons, je donne à l'Église de » Rome, au pape *Innocent* & à ses » successeurs, les royaumes d'Angleterre » &

» & d'Irlande, avec tous leurs droits : je » les tiendrai, comme vaſſal, du pape : » je ſerai fidèle à Dieu, à l'Égliſe ro- » maine, au pape mon ſeigneur & à » ſes ſucceſſeurs légitimement élus. Je » m'oblige de lui payer une redevance » de mille marcs d'argent par an, ſa- » voir ſept-cents pour le royaume d'An- » gleterre, & trois-cents pour l'Hi- » bernie ». CH. L.

ALORS on mit de l'argent entre les mains du légat comme premier paiement de la redevance. On lui remit la couronne & le ſceptre. Le diacre Italien foula l'argent aux pieds, & garda la couronne & le ſceptre cinq jours. Il rendit enſuite ces ornemens au roi, comme un bienfait du pape leur commun maître.

Rome ſe moque de Philippe-Auguſte.

PHILIPPE-AUGUSTE n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour ſe mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui eſt plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Égliſe romaine, & que le roi *Jean* eſt ſous la protection de Rome.

LE préſent que le pape avait fait de l'Angleterre à *Philippe*, pouvait alors lui devenir funeſte. Un autre excom-

CH. L.

munié, neveu du roi *Jean*, s'était ligué avec lui pour s'oppoſer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur *Othon IV*, qui diſputait à la fois l'Empire au jeune *Fréderic II*, fils de *Henri VI*, & l'Italie au pape. C'eſt le ſeul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en perſonne contre un roi de France.



CHAPITRE LI.

D'Othon IV & de Philippe-Auguste ; au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de saint Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, &c.

QUOIQUE le systême de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'est réuni toujours autant qu'on a pu contre les puissances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre & les Pays-Bas armèrent contre *Philippe-Auguste*, ainsi que nous les avons vu se réunir contre *Louis XIV*. *Ferrand*, comte de Flandres, se joignit à l'empereur *Othon IV*. Il était vassal de *Philippe* ; mais c'était par cette raison même qu'il se déclara contre lui aussi-bien que le comte de Boulogne. Ainsi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le présent du pape, se mit au point d'être

CH. LI.

CH. LI. opprimé. Sa fortune & ſon courage le firent ſortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

ENTRE Lille & Tournai, eſt un petit village nommé Bouvines, près duquel *Othon IV*, à la tête d'une armée qu'on dit forte de plus de cent mille combat-
1115. tans, vint attaquer le roi, qui n'en avait guères que la moitié. On commençait alors à ſe ſervir d'arbalêtes. Cette arme était en uſage à la fin du douzième ſiècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette peſante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complette du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être bleſſé au viſage quand il levait la viſière de ſon caſque; ou dans le flanc au défaut de la cuiraſſe, quand il était abattu & qu'on avait levé ſa chemiſe de mailles; enfin ſous les aiſſelles, quand il levait le bras.

IL y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes

défensives à son gré, & les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

CH. LI.

Armée du roi commandée par un évêque.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe-Auguste* : il s'appellait *Guérin*, & venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si long-temps prisonnier du roi *Richard* d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier, s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur & le roi disposèrent leurs troupes. *Philippe*, avant le combat, fit chanter le pseaume, *Exsurgat Deus, & dissipentur inimici ejus* : comme si *Othon* avait combattu contre Dieu. Auparavant les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* & de *Roland*. L'étendart impérial d'*Othon* était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, & sur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendart royal de France était un bâton doré avec un drapeau de soie blanche semé de fleurs de lys : ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination de peintre, commençait à servir d'armoiries aux rois de France.

CH. LI.

D'anciennes couronnes des rois Lombards, dont on voit des eſtampes fidelles dans *Muratori*, ſont ſurmontées de cet ornement, qui n'eſt autre choſe que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés.

OUTRE l'étendart royal, *Philippe-Auguſte* fit porter l'oriflamme de *ſaint Denis*. Lorſque le roi était en danger, on hauſſait ou baiſſait l'un ou l'autre de ces étendarts. Chaque chevalier avait auſſi le ſien, & les grands chevaliers faiſaient porter un autre drapeau qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, ſi honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, preſque toute compoſée de ſerfs. Le cri de guerre des Français était, *Mon joye ſaint Denis*. Le cri des Allemans était, *Kyrie eleiſon*.

UNE preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guères d'autre riſque que d'être démontés, & n'étaient bleſſés que par un très-grand hazard, c'eſt que le roi *Philippe-Auguſte*, renverſé de ſon cheval, fut long-temps entouré d'ennemis, & reçut des coups de toute eſpèce d'armes ſans verſer une goutte de ſang.

ON raconte même qu'étant couché

par terre, un ſoldat Allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, & n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, ſinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureuſement mourut d'un coup dans l'œuil, adreſſé par la viſière de ſon caſque.

CH. LI.
Un ſeul chevalier tué dans la bataille.

ON compte du côté des Allemans vingt-cinq chevaliers bannerets, & ſept comtes de l'Empire priſonniers, mais aucun de bleſſé.

L'EMPEREUR *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille Allemans, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fit aucune conquête du côté de l'Allemagne, après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir ſur ſes vaſſaux.

CELUI qui perdit le plus à cette bataille, fut *Jean d'Angleterre*, dont l'empereur *Othon* ſemblait la dernière reſſource. Cet empereur mourut bientôt après en 1218, comme un pénitent. Il ſe faiſait, dit-on, fouler aux pieds de ſes garçons de cuiſine & fouetter par des moines, ſelon l'opinion des princes de ce temps-là, qui penſaient expier par quelques coups de diſcipline

Ch. LI. le ſang de tant de milliers d'hommes.

Il n'eſt point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut, le jour de la bataille de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par ſon fils *Louis VIII*, contre le roi *Jean.* Au contraire, *Jean* avait eu quelque ſuccès en Poitou. Mais deſtitué du ſecours de ſes alliés, il fit une trève avec *Philippe.* Il en avait beſoin. Ses propres ſujets d'Angleterre devenaient ſes plus grands ennemis. Il était mépriſé, parce qu'il s'était fait vaſſal de Rome. Les barons le forcèrent de ſigner cette fameuſe
1215. charte, qu'on appelle la *Charte des libertés d'Angleterre.*

Grande charte.

Le roi *Jean* ſe crut plus léſé en laiſſant par cette charte à ſes ſujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en ſe faiſant ſujet de Rome; il ſe plaignit de cette charte, comme du plus grand affront fait à ſa dignité: cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? Qu'à la mort d'un comte, ſon fils majeur, pour entrer en poſſeſſion du fief, paiera au roi cent marcs d'argent, & un baron cent ſchelings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des payſans, qu'en payant cinq ſous par jour par

cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera ſeulement que les droits du genre-humain n'y ont pas été aſſez défendus. On verra que les communes, qui portaient le plus grand fardeau, & qui rendaient les plus grands ſervices, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir ſans elles. Cependant *Jean* ſe plaignit; il demanda juſtice au pape, ſon nouveau ſouverain.

CE pape, *Innocent III*, qui avait excommunié le roi, excommunia alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife. Ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe-Auguſte*, vainqueur de l'Allemagne, poſſeſſeur de preſque tous les États de *Jean* en France, appelé au royaume d'Angleterre, ſe conduiſit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander ſon fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui repréſenter en vain que *Jean* était feudataire du Saint-Siège. *Louis*, de concert avec ſon père, lui parle ainſi en préſence du légat : « Monſieur, ſuis vo-
» tre homme-lige pour li fiefs que
» m'avez baillez en France; mais ne vos
» appartient de décider du fait du

CH. LI.

» royaume d'Angleterre : & ſi le faites ;
» me pourvoirai devant mes pairs ».

Louis VIII va conquérir l'Angleterre. 1216.

APRÈS avoir parlé ainſi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenſes publiques de ſon père, qui le ſecourait en ſecret d'hommes & d'argent. *Innocent III* excommunia en vain le père & le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'oſèrent infirmer celle de *Louis* : c'eſt-à-dire, qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient diſputer ce droit aux papes, puiſqu'ils ſe l'arrogeaient eux-mêmes ; mais ils ſe réſervaient encore celui de décider ſi l'excommunication du pape était juſte ou injuſte. Les princes étaient alors bien malheureux, expoſés ſans ceſſe à l'excommunication chez eux & à Rome : mais les peuples étaient plus malheureux encore : l'anathême retombait toujours ſur eux, & la guerre les dépouillait.

LE fils de *Philippe-Auguſte* fut reconnu roi ſolennellement dans Londres. Il ne laiſſa pas d'envoyer des ambaſſadeurs plaider ſa cauſe devant le pape. Ce pontife jouiſſait de l'honneur qu'avait autrefois le ſénat romain, d'ê-

tre juge des rois. Il mourut avant de rendre ſon arrêt définitif. 1216.

JEAN ſans terre, errant de ville en ville dans ſon pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolck. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre; & l'avait gardée : un roi de France ne la garda pas.

Mort de Jean ſans terre.

LOUIS VIII, après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe-Auguſte*, fut obligé de ſortir de ce même pays, qui l'avait demandé pour roi; &, au lieu de défendre ſa conquête, il alla ſe croiſer contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des ſentences de Rome.

IL ne règna qu'une ſeule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III*, dont ils n'étaient pas encore mécontens, le trône qu'ils avaient ôté à *Jean*, père de ce *Henri III*. Ainſi *Louis* ne fut que l'inſtrument dont ils s'étaient ſervis pour ſe venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, règla en maître les conditions auxquelles *Louis* ſortit d'Angleterre. Ce légat l'ayant excommunié pour avoir oſé règner à Lon-

Louis VIII abandonne l'Angleterre.

Louis VIII excommunié, & ſes chapelains fouettés.

Ch. LI.

dres malgré le pape, lui impoſa pour pénitence, de payer à Rome le dixième de deux années de ſes revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, & les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur abſolution. Ils firent le voyage; on leur ordonna d'aller ſe préſenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fetes, nuds pieds & en chemiſe, tenant en main des verges, dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Cette ſcène incroyable ſe paſſait pourtant ſous un roi habile & courageux, ſous *Philippe-Auguſte*, qui ſouffrait cette humiliation de ſon fils & de ſa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieuſement ſa carrière illuſ-
1223. tre. Il avait augmenté ſon royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou; le reſte des biens appartenans à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de ſeigneurs.

Du temps de *Louis VIII*, une partie de la Guienne était Françaiſe, l'autre était Anglaiſe. Il n'y eut alors rien de grand ni de déciſif.

Teſtament de Louis VIII.

Le teſtament de *Louis VIII*, fait en

1225, mérite ſeulement quelque attention. Il lègue cent ſous à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. Les Chrétiens, pour fruit de leurs croiſades, ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'uſage du linge & la malpropreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproſerie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit par le même teſtament, que le roi lègue cent livres de compte à deux-cents hôtels-Dieu. Le legs que fit *Louis VIII* de trente mille livres une fois payées à ſon épouſe, la célèbre reine de Caſtille, revenait à cinq cent quarante mille livres d'aujourd'hui. J'inſiſte ſouvent ſur ces prix des monnoies: c'eſt, me ſemble, le pouls d'un état, & une manière aſſez ſûre de reconnaître ſes forces. Par exemple, il eſt clair que *Philippe-Auguſte* fut le plus puiſſant prince de ſon temps, ſi, indépendamment des pierreries qu'il laiſſa, les ſommes ſpécifiées dans ſon teſtament montent à près de neuf cent mille marcs de huit onces, qui valent à préſent quarante-cinq millions, à cinquante livres de compte le marc. Mais il faut qu'il y ait quelque erreur de calcul dans

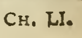
CH. LI.

ce teſtament : il n'eſt point du tout vraiſemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ſes domaines particuliers, ait pu laiſſer alors une ſomme ſi conſidérable. La puiſſance de tous les rois de l'Europe conſiſtait alors à voir marcher un grand nombre de vaſſaux ſous leurs ordres, & non à poſſéder aſſez de tréſors pour les aſſervir.

Conte ridicule d'une fille.

C'EST ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos hiſtoriens. Ils diſent que, *Louis VIII* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'uſage des femmes ; qu'ils mirent dans ſon lit une jeune fille, mais que le roi la chaſſa, aimant mieux mourir, diſent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans ſon hiſtoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII*, comme le plus bel exploit de ce prince.

CETTE fable a été appliquée à pluſieurs autres monarques. Elle n'eſt, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait ſavoir aujourd'hui que la jouiſſance d'une fille n'eſt point un remède pour un malade ; & après tout, ſi *Louis*


CH. LI.

VIII n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche* ſa femme, qui était fort belle, & en état de lui ſauver la vie. Le père *Daniel* prétend donc que *Louis VIII* mourut glorieuſement, en ne ſatisfaiſant pas la nature, & en combattant les hérétiques. Il eſt vrai qu'avant ſa mort, il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouſe, que le jeune *Amauri*, comte de *Montfort*, fils de l'uſurpateur, lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme, à qui ce pays n'appartient pas, eſt-ce là combattre pour la foi? Un eſprit juſte, en liſant l'hiſtoire, n'eſt preſque occupé qu'à la réfuter.



CHAPITRE LII.

De l'empereur Frédéric II, de ses querelles avec les papes, & de l'Empire Allemand. Des accusations contre Fréderic II. Du livre de tribus Impostoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

CH. LII.

VERS le commencement du treizième siècle, tandis que *Philippe-Auguste* règnait encore; que *Jean sans terre* était dépouillé par *Louis VIII*; qu'après la mort de *Jean* & de *Philippe-Auguste*, *Louis VIII*, chassé d'Angleterre, règnait en France, & laissait l'Angleterre à *Henri III*; dans ces temps, dis-je, les croisades, les persécutions contre les Albigeois, épuisaient toujours l'Europe. L'empereur *Frédéric II* faisait saigner les plaies mal fermées de l'Allemagne & de l'Italie. La querelle de la couronne impériale & de la mitre de Rome, les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, les haînes des Allemans & des Italiens, troublaient le monde plus que jamais.

Frédéric II, fils de *Henri VI*, & ne-

veu de *Philippe*, jouiſſait de l'Empire qu'*Othon IV*, ſon compétiteur, avait abandonné avant de mourir. Les empereurs étaient alors bien plus puiſſans que les rois de France; car, outre la Souabe & les grandes terres que *Frédéric* poſſédait en Allemagne, il avait auſſi Naples & Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue poſſeſſion des empereurs; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, reſpectait peu la poſſeſſion des *Céſars* Allemans. C'était en Allemagne un temps d'anarchie & de brigandage, qui dura long-temps. Ce brigandage s'était tellement accrû, que les ſeigneurs comptaient parmi leurs droits, celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, & de faire de la fauſſe monnoie. *Frédéric II* les contraignit dans la diète d'Égra, en 1219, de faire ſerment de ne plus exercer de pareils droits; &, pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ſes prédéceſſeurs s'étaient attribué, de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autoriſée par-tout, & même en Angleterre.

CH. LII.

Droit de vol.

LES uſages les plus ridicules & les

CH. LII.
Droit de cuissage.

plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation ; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons ; & quelques-uns se sont fait payer au dernier siècle par leurs sujets, la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Écosse, en Lombardie, en Allemagne & dans les provinces de France. Voilà les mœurs qui règnaient dans le temps des croisades.

L'ITALIE était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'empire & du sacerdoce avait produit les factions *Guelfe* & *Gibeline*, qui divisaient les villes & les familles.

MILAN, Brescia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare, & presque toutes les villes de la Romagne, sous la protection du pape, étaient liguées entr'elles contre l'empereur.

IL avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* & *Gibeline*. L'Italie étoit le théâtre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles,

qui, en aiguisant les esprits & les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats Italiens à l'assassinat & à l'empoisonnement. Ch. LII.

Frédéric II était né en Italie. Il aimait ce climat agréable, & ne pouvait souffrir ni le pays, ni les mœurs de l'Allemagne, dont il fut absent quinze années entières. Il paraît évident que son grand dessein était d'établir en Italie le trône des nouveaux *Césars*. Cela seul eût pu changer la face de l'Europe. C'est le nœud secret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour-à-tour la souplesse & la violence, & le Saint-Siège le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III & *Grégoire IX* ne peuvent d'abord lui résister qu'en l'éloignant, & en l'envoyant faire la guerre dans la Terre-sainte. Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de se vouer à cette entreprise, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le vœu par politique; & par politique, il différa le voyage. 1228.

Grégoire IX l'excommunie selon l'usage ordinaire. *Frédéric* part; & tandis qu'il fait une croisade à Jérusalem, Frédéric II excommunié,

CH. LII. le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les ſoudans, ſe battre contre le Saint-Siège. Il trouve dans le territoire de Capoue ſon propre beau-père *Jean de Brienne*, roi titulaire de Jéruſalem, à la tête des ſoldats du pontife, qui portaient le ſigne des deux clefs ſur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le ſigne de la croix, & les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Il ne reſtait guère alors d'autre reſſource à *Grégoire IX*, que de ſoulever *Henri*, roi des Romains, fils de *Frédéric II*, contre ſon père, ainſi que *Grégoire VII*, *Urbain II* & *Paſcal II*, avaient armé les enfans de *Henri IV*.
1235. Mais *Frédéric*, plus heureux que *Henri IV*, ſe ſaiſit de ſon fils rebelle, le dépoſe dans la célèbre diète de Mayence, & le condamne à une priſon perpétuelle.

Il était plus aiſé à *Frédéric II* de faire condamner ſon fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent & des troupes de cette diète pour aller ſubjuguer l'Italie. Il eut toujours aſſez de forces pour l'enſanglanter, & jamais aſſez pour l'aſſervir. Les *Guelfes*, ces partiſans de la papauté, & encore plus

de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins*, partisans de l'Empire.

CH. LII.

LA Sardaigne était encore un sujet de guerre entre l'empire & le sacerdoce, & par conséquent d'excommunications. L'empereur s'empara en 1238 de presque toute l'isle. Alors *Grégoire IX* accusa publiquement *Frédéric II* d'incrédulité. « Nous avons des preuves, » dit-il, dans sa lettre circulaire du » premier juillet 1239, qu'il dit publi- » quement, que l'Univers a été trom- » pé par trois imposteurs, MOYSE, » JÉSUS-CHRIST & MAHOMET. Mais » il place JÉSUS-CHRIST fort au- » dessous des autres; car il dit: Ils ont » vécu pleins de gloire, & l'autre n'a » été qu'un homme de la lie du peu- » ple, qui prêchait à ses pareils. L'em- » pereur, ajoûte-t-il, soutient qu'un » Dieu unique & créateur ne peut être » né d'une femme, & sur-tout d'une » vierge », C'est sur cette lettre du pape *Grégoire IX* qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé, *de tribus impostoribus*: on a cherché ce livre de siècle en siècle, & on ne l'a jamais trouvé.

Prétendu livre des trois imposteurs.

CES accusations qui n'avaient rien

CH. LII.

de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât : les divisions entre *Frédéric* & le Saint-Siége n'eurent jamais la religion pour objet ; & cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, & le déposaient. Un cardinal nommé *Jacques*, évêque de Palestine, apporta en France au jeune *Louis IX* des lettres de ce pape *Grégoire*, par lesquelles sa sainteté, ayant déposé *Frédéric II*, transférait, de son autorité, l'Empire à *Robert*, comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps : la France & l'Angleterre étaient en guerre : les barons de France, soulevés dans la minorité de *Louis*, étaient encore puissans dans sa majorité. On prétend qu'ils répondirent, qu'un frère d'un roi de France n'avait pas besoin d'un empire, & que le pape avait moins de religion que *Frédéric II*. Une telle réponse est trop peu vraisemblable pour être vraie.

Saint Louis sollicité en vain par les papes de favoriser leurs prétentions.

RIEN ne fait mieux connaître les mœurs & les usages de ce temps, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

IL s'adressa aux moines de Cîteaux, chez lesquels il savait que *S. Louis* de-

vait venir en pélerinage avec sa mère. Il écrivit au chapitre : « Conjurez le » roi qu'il prenne la protection du pape » contre le fils de *Satan*, *Frédéric*; il est » nécessaire que le roi me reçoive dans » son royaume, comme *Alexandre III* » y fut reçu contre la persécution de » *Frédéric I*, & *S. Thomas* de Cantor- » béri contre celle de *Henri II*, roi » d'Angleterre ».

CH. LII.

Le roi alla, en effet, à Cîteaux, où il fut reçu par cinq-cents moines, qui le conduisirent au chapitre : là ils se mirent tous à genoux devant lui, & les mains jointes le prièrent de laisser passer le pape en France. *Louis* se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Église ; mais il leur dit expressément, qu'il ne pouvait recevoir le pape sans le consentement des barons du royaume, dont un roi de France devait suivre les avis. *Grégoire* meurt : mais l'esprit de Rome vit toujours. *Innocent IV*, l'ami de *Frédéric*, quand il était cardinal, devient nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait, à quelque prix que ce fût, affaiblir la puissance impériale en Italie, & réparer la faute qu'avait fait

Ch. LII.

Jean XII, d'appeller à Rome les Allemans.

Innocent IV dépose l'empereur Frédéric II.

INNOCENT IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile, qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Frédéric II y est déclaré ennemi de l'Église, & privé du Siége impérial.*

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale ; mais Lyon était sous la protection de la France, & ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Frédéric II* ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Accusations absurdes contre Frédéric II.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat ; &, après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples & de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse *Mathilde*, il accusa *Frédéric* d'avoir fait la paix avec les Mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en Jésus-Christ, & d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique & incrédule ?

incrédule ? & comment, dans ces ſiècles, pouvait-on former ſi ſouvent de telles accuſations ? Les papes *Jean XII*, *Étienne VIII*, & les empereurs *Frédéric I*, *Frédéric II*, le chancelier *des Vignes*, *Mainfroi* régent de Naples, beaucoup d'autres eſſuient cette imputation. Les ambaſſadeurs de l'empereur parlèrent en ſa faveur avec fermeté, & accuſèrent le pape à leur tour de rapine & d'uſure. Il y avait à ce concile des ambaſſadeurs de France & d'Angleterre. Ceux-ci ſe plaignirent bien autant des papes que le pape ſe plaignit de l'empereur. « Vous tirez » par vos Italiens, dirent-ils, plus de » ſoixante mille marcs par an du royau- » me d'Angleterre : vous nous avez, » en dernier lieu, envoyé un légat qui » a donné tous les bénéfices à des Ita- » liens. Il extorque de tous les religieux » des taxes exceſſives, & il excommu- » nie quiconque ſe plaint de ſes vexa- » tions. Remédiez-y promptement, car » nous ne ſouffrirons pas plus long- » temps ces avanies ».

Accuſations différentes contre la cour de Rome.

Le pape rougit, ne répondit rien, & prononça la dépoſition de l'empereur. Il eſt très à remarquer qu'il fulmina

cette ſentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en préſence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent enſuite. Une partie ſigna l'arrêt, une autre partie ſortit en gémiſſant.

Deſpotiſme du pape ſur le clergé.

N'OUBLIONS pas que dans ce concile le pape demanda un ſubſide à tous les eccléſiaſtiques. Tous gardèrent le ſilence; aucun ne parla ni pour approuver, ni pour rejetter le ſubſide, excepté un Anglais nommé *Meſpham* doyen de Lincoln. Il oſa dire que le pape rançonnait trop l'Égliſe. Le pape le dépoſa de ſa ſeule autorité, & les eccléſiaſtiques ſe tûrent. *Innocent IV* parlait donc & agiſſait en ſouverain de l'Égliſe, & on le ſouffrait.

Juſte colère de l'empereur.

FRÉDÉRIC II ne ſouffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en ſouverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maiſon de *Savoie*. C'était un fief de l'Empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une caſſette: on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. " Ce pape & ce concile, dit-" il, ne me l'ont pas ravie; & avant

» qu'on m'en dépouille, il y aura bien » du ſang répandu ». Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne & de l'Europe par la plume de ſon fameux chancelier *Pierre des Vignes*, tant accuſé d'avoir compoſé le livre des *trois impoſteurs* : « Je ne » ſuis pas le premier, diſait-il dans ſes lettres, » que le clergé ait ainſi indi- » gnement traité, & je ne ſerai pas le » dernier. Vous en êtes cauſe, en obéiſ- » ſant à ces hypocrites, dont vous con- » naiſſez l'ambition ſans bornes. Com- » bien, ſi vous vouliez, découvririez- » vous dans la cour de Rome d'infa- » mies qui font frémir la pudeur? Li- » vrés au ſiècle, enivrés de délices, » l'excès de leurs richeſſes étouffe en » eux tout ſentiment de religion. C'eſt » une œuvre de charité de leur ôter » ces richeſſes pernicieuſes qui les ac- » cablent : & c'eſt à quoi vous devez » travailler avec moi, &c. ».

CEPENDANT le pape, ayant déclaré l'Empire vacant, écrivit à ſept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche & de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne & de Mayence. Voilà ce

CH. LII.

qui a fait croire que ſept électeurs étaient alors ſolemnellement établis. Mais les autres princes de l'Empire & les autres évêques prétendaient auſſi avoir le même droit.

Les empereurs & les papes tâchaient ainſi de ſe faire dépoſer mutuellement, Leur grande politique conſiſtait à exciter des guerres çiviles.

Rome arme ſouvent les fils contre les pères.

On avait déja élu roi des Romains en Allemagne *Conrad*, fils de *Frédéric II*, mais il fallait, pour plaire au pape, choiſir un autre empereur. Ce nouveau *Céſar* ne fut choiſi ni par les ducs de Saxe, ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'Empire. Les évêques de Strasbourg, de Vurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne & de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choiſirent un landgrave de Thuringe, qu'on appella le *roi des prêtres*.

Croiſade contre l'empereur.

Quel étrange empereur de Rome, qu'un landgrave qui recevait la couronne ſeulement de quelques évêques de ſon pays ! Alors le pape fait renouveller la croiſade contre *Frédéric*. Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*,

que nous appellons *dominicains*, & par les *frères mineurs*, que nous appellons *cordeliers* ou *franciſcains*. Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. Le Saint-Siége ne s'en tint pas à ces meſures. Il ménagea des conſpirations contre la vie d'un empereur qui ſavait réſiſter aux conciles, aux moines, aux croiſades; du moins l'empereur ſe plaignit que le pape ſuſcitait des aſſaſſins contre lui, & le pape ne répondit point à ces plaintes.

LES mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un *Céſar*, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, & ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne ſur l'Empire Romain ne ſervit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques qui éliſaient des empereurs, ſe diviſèrent entr'eux: leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

FRÉDÉRIC II avait à combattre les papes depuis l'extrémité de la Sicile juſqu'à celle de l'Allemagne. On dit 1249. qu'étant dans la Pouille, il découvrit que ſon médecin, ſéduit par le pape *Innocent IV*, voulait l'empoiſonner.

Ch. LII. Le fait me paraît douteux ; mais dans les doutes que fait naître l'histoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Frédéric, voyant avec horreur qu'il lui était impossible de confier sa vie à des Chrétiens, fut obligé de prendre des Mahométans pour sa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroi*, son bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand & malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jérusalem, & celle des *Césars* cinquante-quatre ans, (puisqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196) mou-
1250. rut âgé de cinquante-sept ans dans le royaume de Naples, & laissa le monde aussi troublé à sa mort qu'à sa naissance. Malgré tant de troubles, ses royaumes de Naples & de Sicile furent embellis & policés par ses soins. Il y bâtit des villes, y fonda des universités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue Italienne commençait à se former alors ; c'était un composé de la Langue Romance & du Latin. On a des vers de

Frédéric II en cette Langue. Mais les traverses qu'il essuya nuisirent aux sciences autant qu'à ses desseins. CH. LII.

DEPUIS la mort de *Frédéric II*, jusqu'en 1268, l'Allemagne fut sans chef, non pas comme l'avait été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, & l'Italie, avant qu'elle fût soumise aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un corps sans tête, dont les membres se déchiraient.

C'ÉTAIT une belle occasion pour les papes ; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brescia, Crémone, Mantoue, & beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre ; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles. Ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape en 1247 déclara de sa propre autorité *Haquin* roi de Norvège, en le faisant enfant légitime de bâtard qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, & reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, & cinq cents marcs (ou marques)

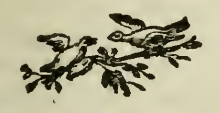
CH. LII. des Églises de Norvège ; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui roulait dans un pays si peu riche.

1251. LE même pape *Innocent IV* créa aussi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans sa bulle du 15 Juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de saint Pierre, vous prenant sous notre protection, vous, votre femme & vos enfans.* C'était imiter en quelque sorte la grandeur de l'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de rois & de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume ; elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un siècle après.

LES papes parlaient donc en maîtres du monde, & ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des États ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

VOILA quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne & l'Italie déchirées, la France encore fai-

ble, l'Efpagne partagée entre les Chrétiens & les Mufulmans : ceux-ci entiérement chaffés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à difputer fa liberté contre fes rois ; le gouvernement féodal établi par-tout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes & guerriers ; une politique prefqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il femblait que les pays de la communion romaine fuffent une grande république dont l'empereur & les papes voulaient être les chefs ; & cette république, quoique divifée, s'était accordée long-temps dans les projets des croifades, qui ont produit de fi grandes & de fi infâmes actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établiffemens, de nouvelles mifères, & enfin beaucoup plus de malheur que de gloire.



CHAPITRE LIII.

De l'Orient au temps des croisades, & de l'état de la Palestine.

Ch. LIII. Commencemens des Turcs.

LES religions durent toujours plus que les Empires. Le mahométisme florissait, & l'Empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivant de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au-delà du Taurus & de l'Immaüs, & bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guères mieux une histoire suivie que les loups & les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent vers le onzième siècle du côté de la Moscovie. Ils inon-

dèrent les bords de la mer Caſpienne. Les Arabes, ſous les premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, avaient ſoumis preſque toute l'Aſie mineure, la Syrie & la Perſe : les Turcomans vinrent enfin, qui ſoumirent les Arabes.

Un calife de la dynaſtie des Abaſſides, nommé *Motaſſem*, fils du grand *Almamon*, & petit-fils du célèbre *Aaron al Rachild*, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre *Louis le débonnaire* ou *le faible*, poſa les premières pierres de l'édifice ſous lequel ſes ſucceſſeurs furent enfin écraſés. Il fit venir une milice de Turcs pour ſa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à ſix cents Turcs, à la ſolde de *Motaſſem*, ſont l'origine de la puiſſance Ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate juſqu'au bout de la Grèce ; & a de nos jours mis le ſiége devant Vienne. Cette milice Turque, augmentée avec le temps, devint funeſte à ſes maîtres. De nouveaux Turcs arrivent qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abaſſides de Bagdat perdirent bien-tôt la Syrie, l'Égypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent.

Ch. LIII.

Les Turcs dépouillèrent & Fatimites & Abaſſides.

Décadence des califes. 105c.

Togrul Beg, ou *Ortogrul Beg*, de qui on fait deſcendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à-peu-près comme tant d'empereurs ſont entrés dans Rome. Il ſe rendit maître de la ville & du califé, en ſe proſternant à ſes pieds. *Ortogrul* conduiſit le calife *Caiem* à ſon palais, en tenant la bride de ſa mule; mais, plus habile, ou plus heureux que les empereurs Allemans ne l'ont été dans Rome, il établit ſa puiſſance, & ne laiſſa au calife que le ſoin de commencer le vendredi les prières à la moſquée, & l'honneur d'inveſtir de leurs États tous les tyrans Mahométans qui ſe faiſaient ſouverains.

Il faut ſe ſouvenir que, comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normans & les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient auſſi en ſe ſoumettant aux loix, aux mœurs & à la religion des vaincus. C'eſt ainſi que d'autres Tartares en ont uſé avec les Chinois; & c'eſt l'avantage que tout peuple policé, quoique le plus faible, doit avoir ſur le barbare, quoique le plus fort.

Ainsi les califes n'étaient plus que

les chefs de la religion, tel que le daïri pontife du Japon, qui commande, en apparence, aujourd'hui au Cubosama, & qui lui obéit en effet; tel que le sherif de la Mecque, qui appelle le sultan Turc son vicaire; tels enfin qu'étaient les papes sous les rois Lombards. Je ne compare point sans doute la religion mahométane avec la chrétienne, je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puissans souverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour; & les papes sont, peu-à-peu, devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, & qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc au temps de la première croisade un calife à Bagdat qui donnait des investitures, & un sultan Turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs Turcs, & quelques Arabes, étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie mineure. Tout était divisé, & c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, & ces peuples devaient combattre sur leur terrein avec un grand avantage.

Ch. LIII.

Décadence de Constantinople.

L'Empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient pas été indignes de régner. *Constantin Porphirogénète*, fils de *Leon le Philosophe*, & philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous *Romain* fils de *Constantin*, il devint respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui avait repris Candie en 961, avant d'être empereur. Si *Jean Zimiscès* assassina ce *Nicephore*, & souilla de sang le palais, s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'Empire contre les Turcs & les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on avait perdu la Sicile : sous *Romain Diogène*, presque tout ce qui restait vers l'Orient, excepté la province de Pont, & cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du Turc *Soliman*, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie mineure, établit le siége de sa domination à Nicée, & menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades.

L'Empire Grec était donc borné, alors, presqu'à la ville impériale, du

côté des Turcs ; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Épire, & avait même encore l'isle de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuses, contre les Turcs, entretenaient un reste de courage. Tous les riches Chrétiens d'Asie, qui n'avaient pas voulu subir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui, par-là même, s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin, malgré tant de pertes, malgré les crimes & les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immense, peuplée, opulente & respirant les délices, se regardait comme la première du monde. Les habitans s'appellaient *Romains*, & non *Grecs*. Leur État était l'Empire Romain : & les peuples d'Occident, qu'ils nommaient *Latins*, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

Tableau de la Palestine.

LA Palestine n'était que ce qu'elle est aujourd'hui, le plus mauvais pays de tous ceux qui sont habités dans l'Asie. Cette petite province est, dans sa longueur, d'environ quarante-cinq lieues, & de trente à trente-cinq en largeur. Elle est couverte presque par-tout de rochers arides, sur lesquels il n'y a pas

CH. LIII. une ligne de terre. Si ce coin de terre était cultivé, on pourrait la comparer à la Suiſſe. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de ſon cours, reſſemble à la rivière d'Aar chez les Suiſſes, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'eſt pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suiſſe & la Paleſtine, donnent tous la préférence à la Suiſſe, ſans aucune comparaiſon. Il eſt vraiſemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois quand elle était poſſédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre ſur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre, liée avec les éclats des rochers, était ſoutenu par de petits murs dont on voit encore des reſtes de diſtance en diſtance.

TOUT ce qui eſt ſitué vers le midi, conſiſte en déſerts de ſables ſalés du côté de la Méditerranée & de l'Égypte, & en montagnes affreuſes, juſqu'à Eſiongaber vers la mer rouge. Ces ſables & ces rochers, habités aujourd'hui par quelques Arabes voleurs, ſont l'ancienne patrie des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au nord dans l'Arabie pétrée.

Le petit pays de Jéricho qu'ils envahirent, eſt un des meilleurs qu'ils poſſédèrent; le terrein de Jéruſalem eſt bien plus aride; il n'a pas même l'avantage d'être ſitué ſur une rivière. Il y a très-peu de pâturages : les habitans n'y pûrent jamais nourrir de chevaux : les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y ſont maigres; les moutons y réuſſiſſent mieux; les oliviers, en quelques endroits, y produiſent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers; & ce pays, que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition, toujours malheureuſe, le leur permit, fut pour eux une terre délicieuſe, en comparaiſon des déſerts de Sina, de Param & de Cadés-Barné.

S. JÉRÔME, qui vécut ſi long-temps à Béthléem, avoue qu'on ſouffrait continuellement la ſéchereſſe & la ſoif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux & de ſables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, & où l'induſtrie eſt obligée d'y ſuppléer à grands fraix par des citernes.

LA Paleſtine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ſes habitans; & de même que les treize

cantons envoient le ſuperflu de leurs peuples ſervir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Aſie & en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis. Les Juifs commerçans n'habitaient guères Jéruſalem ; & je doute que dans le temps le plus floriſſant de ce petit État, il y ait jamais eu des hommes auſſi opulens que le ſont aujourd'hui pluſieurs Hébreux d'Amſterdam, de la Haye, de Londres, de Conſtantinople.

LORSQU'*Omar*, l'un des premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Paleſtine ; & comme Jéruſalem eſt une ville ſainte pour les Mahométans, il y entra chargé d'une haire, & d'un ſac de pénitent, & n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife. C'eſt ce que rapporte *Nicetas Coniates*. *Omar* enrichit Jéruſalem d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée en-dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avait beaucoup d'or pur. Quand, enſuite les Turcs, déjà mahométans, s'emparèrent du pays vers l'an 1055, ils reſpectèrent

la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de ſept à huit mille habitans. C'était ce que ſon enceinte pouvait alors contenir, & ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichiſſait guères, d'ailleurs, que des pélerinages des Chrétiens & des Muſulmans. Les uns allaient viſiter la moſquée; les autres, l'endroit où l'on prétend que Jéſus fut enterré. Tous payaient une petite redevance à l'emir Turc qui réſidait dans la ville, & à quelques imans qui vivaient de la curioſité des pélerins.



CHAPITRE LIV.

De la premiere croiſade, juſqu'à la priſe de Jéruſalem.

Ch. LIV. Un fanatique auteur des croiſades.

TELLE était l'Aſie mineure, lorſqu'un pélerin d'Amiens ſuſcita les croiſades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupétre* ou *Cucupiêtre*, comme le dit la fille de l'empereur *Comnène*, qui le vit à Conſtantinople. Nous le connaiſſons ſous le nom de *Pierre l'Hermite.* Ce Picard, parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cauſe que l'Occident s'arma contre l'Orient, & que des millions d'Européans périrent en Aſie. C'eſt ainſi que ſont enchaînés les évènemens de l'univers. Il ſe plaignit amèrement à l'évêque ſecret, qui réſidait dans le pays avec le titre de patriarche de Jéruſalem, des vexations que ſouffraient les pélerins; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de Tyr aſſure que Jéſus-Chriſt apparut à l'Hermite. *Je ſerai avec toi*, lui dit-il; *il eſt temps de ſecourir mes ſerviteurs.* A ſon retour à Rome, il parla d'une manière ſi vive, & fit des ta-

bleaux ſi touchans, que le pape *Urbain II* crut cet homme propre à ſeconder le grand deſſein que les papes avaient depuis long-temps d'armer la Chrétienté contre le Mahométiſme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer, par ſon imagination forte, l'ardeur de ſes ſentimens, & ſemer l'enthouſiaſme. CH. LIV.

URBAIN II tint enſuite, vers Plaiſance, un concile en raſe campagne, où ſe trouvèrent plus de trente mille ſéculiers, outre les eccléſiaſtiques. On y propoſa la manière de venger les Chrétiens. L'empereur des Grecs, *Alexis Comnène*, père de cette princeſſe qui écrivit l'hiſtoire de ſon temps, envoya à ce concile des ambaſſadeurs, pour demander quelque ſecours contre les Muſulmans; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normans enlevaient alors Naples & Sicile aux Grecs; & le pape, qui voulait être au moins ſeigneur ſuzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Égliſe Grecque, devenait néceſſairement, par ſon état, l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs Teutoniques. Le pape, loin de ſecourir les 1094.

CH. LIV. Grecs, voulait ſoumettre l'Orient aux Latins.

Au reſte, le projet d'aller faire la guerre en Paleſtine, fut vanté par tous les aſſiſtans au concile de Plaiſance, & ne fut embraſſé par perſonne. Les principaux ſeigneurs Italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, & ne voulaient point quitter un pays délicieux, pour aller ſe battre vers l'Arabie pétrée.

1095. Croiſade déclarée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie ſur les malheurs des Chrétiens de l'Aſie. On s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux ſeigneurs, inquiets, indépendans, aimant la diſſipation & la guerre, plongés, pour la plupart, dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance qui égalait leurs débauches. Le pape propoſait la rémiſſion de tous leurs péchés, & leur ouvrait le ciel, en leur impoſant pour pénitence, de ſuivre la plus grande de leurs paſſions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les égliſes & les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des ſei-

gneurs, qui crurent n'avoir besoin que d'un peu d'argent & de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Asie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit sa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudouin*, frere de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres seigneurs châtelains partirent à leurs fraix; les pauvres gentilshommes servirent d'écuyers aux autres. Le butin devait se partager selon les grades, & selon les dépenses des croisés. C'était une grande source de division, mais c'était aussi un grand motif. La religion, l'avarice & l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, & beaucoup de simples cavaliers sous mille drapeaux différens. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers, tout partit, comptant ne trouver sur la route que des Chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourrissant. Plus de quatre-vingt mille de ces vagabonds se rangèrent sous le drapeau de *Couçoupêtre*, que j'appellerai toujours l'*Hermite*

Armement prodigieux.

Pierre. Il marchait en ſandales, & ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité ! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthouſiaſme de religion. Cette fureur épidémique parut alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau poſſible qui n'eût affligé l'eſpèce humaine.

La première expédition de ce Général hermite, fut d'aſſiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce qu'on avait refuſé des vivres à ces ſoldats de Jéſus-Chriſt, qui, malgré leur ſainte entrepriſe, ſe conduiſaient en voleurs de grand chemin. La ville fut priſe d'aſſaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. *L'Hermite* ne fut plus alors le maître de ſes croiſés, excités par la ſoif du brigandage. Un des lieutenans de l'*Hermite*, nommé *Gautier ſans argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On ſe réunit bientôt contre ces brigands, qui furent preſque tous exterminés ; & l'*Hermite* arriva, enfin, devant Conſtantinople, avec vingt mille perſonnes mourant de faim.

Un

UN prédicateur Alleman, nommé *Godeſcald*, qui voulait jouer le même rôle, fut encore plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ſes diſciples dans cette même Hongrie où ſes prédéceſſeurs avaient fait tant de déſordres, la ſeule vue de la croix rouge qu'ils portaient, fut un ſignal auquel ils furent tous maſſacrés.

UNE autre horde de ces aventuriers, compoſée de plus de deux cent mille perſonnes, tant femmes que prêtres, payſans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre Jéſus-Chriſt, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les Juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup ſur les frontières de France : tout le commerce était entre leurs mains. Les Chrétiens, croyant venger Dieu, firent main baſſe ſur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais, depuis *Adrien*, un ſi grand maſſacre de cette nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence : & pluſieurs ſe tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troiſième armée de croiſés.

Juifs maſſacrés ſur la route par les croiſés.

CH. LIV.

L'Hermite ſans armée.

CEPENDANT l'*Hermite Pierre* trouva devant Conſtantinople d'autres vagabonds Italiens & Allemans qui ſe joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui règnait, était aſſurément ſage & modéré. Il ſe contenta de ſe défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les tranſporter au-delà du Boſphore. Le général *Pierre* ſe vit enfin à la tête d'une armée chrétienne, contre les Muſulmans. *Soliman*, ſoudan de Nicée, tomba avec ſes Turcs aguerris ſur cette multitude diſperſée. *Gautier ſans argent* y périt avec beaucoup de pauvre nobleſſe. L'*Hermite* retourna cependant à Conſtantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait ſuivre par des furieux.

IL n'en fut pas de même des chefs des croiſés, plus politiques, moins enthouſiaſtes, plus accoutumés au commandement, & conduiſant des troupes un peu plus réglées. *Godefroi de Bouillon* menait ſoixante & dix mille hommes de pied, & dix mille cavaliers couverts d'une armure complette, ſous pluſieurs bannières de ſeigneurs, tous rangés ſous la ſienne.

Princes croiſés.

CEPENDANT *Hugues*, frère du roi de

France *Philippe I*, marchait par l'Italie avec d'autres ſeigneurs qui s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Preſque tout ſon établiſſement conſiſtait dans le titre de frère d'un roi très-peu puiſſant par lui-même. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume*, conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie, où il était à peine affermi. Chaſſé d'Angleterre par ſon cadet *Guillaume le roux*, il lui engagea encore la Normandie pour ſubvenir aux frais de ſon armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux & ſuperſtitieux. Ces deux qualités, qui ont leur ſource dans la faibleſſe, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouſe, maître du Languedoc & d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les Muſulmans en Eſpagne, ne trouva ni dans ſon âge, ni dans les intérêts de ſa patrie, aucune raiſon contre l'ardeur d'aller en Paleſtine. Il fut un des premiers qui s'arma & paſſa les Alpes, ſuivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bien-tôt on prêcherait une croiſade contre ſa propre famille.

Ch. LIV.

Le plus politique de tous ces croisés, & peut-être le seul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiſcard*, conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normans, tranſplantée en Italie, cherchait à s'aggrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt ſur les ruines de l'Empire Grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-temps fait la guerre à l'empereur *Alexis*, en Épire & en Grèce; & n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente & ſon courage, il profita de l'enthouſiaſme épidémique de l'Europe, pour raſſembler ſous ſa bannière juſqu'à dix mille cavaliers bien armés, & quelque infanterie, avec leſquels il pouvait conquérir des provinces, ſoit ſur les Chrétiens, ſoit ſur les Mahométans.

La princeſſe *Anne Comnène*, dit que ſon père fut allarmé de ces émigrations prodigieuſes, qui fondaient dans ſon pays. On eût cru, dit-elle, que l'Europe, arrachée de ſes fondemens, allait tomber ſur l'Aſie. Qu'aurait-ce donc été, ſi près de trois cent mille hommes, dont les uns avaient ſuivi l'*Hermite Pierre*, les autres le prêtre *Godeſcald*, n'avaient déja diſparu?

On propoſa au pape de ſe mettre à

la tête de ces armées immenses qui restaient encore. C'était la seule manière de parvenir à la monarchie universelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entreprise demandait le génie d'un *Mahomet* ou d'un *Alexandre*. Les obstacles étaient grands, & *Urbain* ne vit que les obstacles.

CH. LIV. Intérêt des papes aux croisades

GRÉGOIRE VII avait autrefois conçu ce projet des croisades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'Église Grecque comme à la Latine. Les papes auraient vu sous leurs loix l'un & l'autre Empire. Mais du temps de *Grégoire VII*, une telle idée n'était encore que chimérique. L'Empire de Constantinople n'était pas encore assez accablé, la fermentation du fanatisme n'était pas assez violente dans l'Occident. Les esprits ne furent bien disposés que du temps d'*Urbain II*.

Le pape & les princes croisés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, & Constantinople les redoutait toutes. On y haïssait les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques & des barbares.

Ce que les Grecs craignaient le plus, & avec raison, c'était ce *Bohémond* &

ſes Napolitains, ennemis de l'Empire. Mais quand même les intentions de *Bohémond* euſſent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs Grecs ?

Caractère des principaux croiſés.

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des ſeigneurs croiſés, par le trait que rapporte la princeſſe *Anne Comnène*, de je ne ſais quel comte Français qui vint s'aſſeoir à côté de l'empereur ſur ſon trône dans une cérémonie publique. *Baudouin*, frère de *Godefroi de Bouillon*, prenant par la main cet homme indiſcret pour le faire retirer, le comte dit tout haut dans ſon jargon barbare : « Voilà un plaiſant » ruſtre que ce Grec, de s'aſſeoir de» vant des gens comme nous ». Ces paroles furent interprétées à *Alexis*, qui ne fit que ſourire. Une ou deux indiſcrétions pareilles ſuffiſent pour décrier une nation. *Alexis* fit demander à ce comte qui il était « Je ſuis, répondit» il, de la race la plus noble. J'allais » tous les jours dans l'égliſe de ma ſei» gneurie, où s'aſſemblaient tous les » braves ſeigneurs qui voulaient ſe bat» tre en duel, & qui priaient Jéſus-

» Chriſt & la Sainte Vierge de leur » être favorables. Aucun d'eux n'oſa » jamais ſe battre contre moi ».

Il était moralement impoſſible que de tels hôtes n'exigeaſſent des vivres avec dureté, & que les Grecs n'en refuſaſſent avec malice. C'était un ſujet de combats continuels entre les peuples & l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croiſés de *Pierre l'Hermite*. *Godefroi* en vint juſqu'à attaquer les fauxbourgs de Conſtantinople, & l'empereur les défendit en perſonne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croiſade, voulait abſolument qu'on commençât les entrepriſes contre les infidèles par le ſiége de la ville où réſidait le premier prince des Chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, & qui envoyait couriers ſur couriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues*, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile, où il était avec *Bohémond*, & de paſſer preſque ſeul ſur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiſcrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu ſéante à

qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démarches fut d'être arrêté quelque temps prisonnier. Enfin la politique de l'empereur Grec vint à bout de détourner tous ces orages. Il fit donner des vivres. Il engagea tous les seigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquerraient. Il les fit tous passer en Asie les uns après les autres, après les avoir comblés de présens. *Bohémond*, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence. Quand ce prince vint lui rendre hommage à Constantinople, & qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or & d'argent, de bijoux de toute espèce, entassés sans ordre, & de laisser la porte du cabinet entr'ouverte. *Bohémond* vit en passant ces trésors, ausquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. « Est-il possible, s'écria-t-il, qu'on né-» glige de si belles choses ? Si je les avais, » je me croirais le plus puissant des » princes ». Le soir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte sa fille, témoin oculaire. C'est ainsi qu'en usait ce prince, que tout homme désintéressé appellera sage

Magnificence de l'empereur Alexis.

& magnifique, mais que la plupart des historiens des croisades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être l'esclave d'une multitude dangereuse.

ENFIN, quand il s'en fut heureusement débarrassé, & que tout fut passé dans l'Asie mineure, on fit la revue près de Nicée, & il se trouva cent mille cavaliers & six cent mille hommes de pied, en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croisés qui périrent sous l'*Hermite*, & sous d'autres, fait environ onze cent mille. Il justifie ce qu'on dit des armées des rois de Perse, qui avaient inondé la Grèce, & ce qu'on raconte des transplantations de tant de barbares. Les Français, enfin, & sur-tout *Raimond de Toulouse*, se trouvèrent par-tout sur le même terrein que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Asie mineure, & donner leur nom à la province de Galatie.

LES historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes. C'était une entreprise qui demandait autant de soins que la guerre même. Venise ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichissait plus que

CH. LIV. jamais par son commerce avec les Mahométans, & craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Pisans & les Grecs équipèrent des vaisseaux chargés de provisions, qu'ils vendaient aux croisés en côtoyant l'Asie mineure. La fortune des Génois s'en accrût, & on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une Puissance.

LE vieux Turc *Soliman*, soudan de Syrie, qui était, sous les califes de Bagdat, ce que les maires avaient été sous la race de *Clovis*, ne put, avec le secours de son fils, résister au premier torrent de tous ces princes croisés. Leurs troupes étaient mieux choisies que celles de *Pierre l'Hermite*, & disciplinées autant que le permettait la licence & l'enthousiasme.

1097. ON prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne soutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, & de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

1098. Prise de Jérusalem. *BOHÉMOND* eut l'adresse de se faire céder par les croisés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla jusqu'en Mésopo-

tamie s'emparer de la ville d'Édeſſe, & s'y forma un petit État. Enfin on mit le ſiége devant Jéruſalem, dont le calife d'Égypte s'était ſaiſi par ſes lieutenans. La plupart des hiſtoriens diſent que l'armée des aſſiégeans, diminuée par les combats, par les maladies & par les garniſons miſes dans les villes conquiſes, était réduite à vingt mille hommes de pied & à quinze cents chevaux, & que Jéruſalem, pourvue de tout, était défendue par une garniſon de quarante mille ſoldats. On ne manque pas d'ajoûter qu'il y avait, outre cette garniſon, vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur ſenſé qui ne voie qu'il n'eſt guères poſſible qu'une armée de vingt mille hommes en aſſiége une de ſoixante mille dans une place fortifiée; mais les hiſtoriens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'après cinq ſemaines de ſiége, la ville fut emportée d'aſſaut, & que tout ce qui n'était pas Chrétien, fut maſſacré. L'*Hermite Pierre*, de Général devenu chapelain, ſe trouva à la priſe & au maſſacre. Quelques Chrétiens, que les Muſulmans avaient laiſſé vivre dans la ville, conduiſirent les vainqueurs dans les caves

CH. LIV.

les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfans : & rien ne fut épargné. Presque tous les historiens conviennent qu'après cette boucherie, les Chrétiens, tout dégoûtans de sang, allèrent en procession à l'endroit qu'on
1099. dit être le sépulcre de Jésus-Christ, & y fondirent en larmes. Il est très-vraisemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion ; mais cette tendresse qui se manifesta par des pleurs, n'est guères compatible avec cet esprit de vertige, de fureur, de débauche & d'emportement. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même temps.

Elmacim rapporte qu'on enferma les Juifs dans la synagogue, qui leur avait été accordée par les Turcs, & qu'on les y brûla tous. Cette action est croyable, après la fureur avec laquelle on les avait exterminés sur la route.

Jérusalem fut prise par les croisés le 5 juillet 1099, tandis qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient ; *Henri IV*, d'Occident ; & qu'*Urbain II*, chef de l'Église Romaine, vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croisade, dont il était l'auteur.

Les ſeigneurs, maîtres de Jéruſalem, s'aſſemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les eccléſiaſtiques, ſuivans l'armée, ſe rendirent dans l'aſſemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, diſaient-ils, faire un patriarche avant de faire un ſouverain.

Cependant *Godefroi de Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jéruſalem: quelques mois après arriva un légat nommé *Damberto*, qui ſe fit nommer patriarche par le clergé; & la première choſe que fit ce patriarche, ce fut de prétendre le petit royaume de Jéruſalem pour lui-même au nom du pape. Il fallut que *Godefroi de Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de ſon ſang, la cédât à cet évêque. Il ſe réſerva le port de Joppé, & quelques droits dans Jéruſalem. Sa patrie qu'il avait abandonnée valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Paleſtine.



CHAPITRE LV.

Croïſades depuis la priſe de Jéruſalem. Louis le jeune prend la croix. S. Bernard, *qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on eſt battu.* SALADIN *prend Jéruſalem, ſes exploits, ſa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII, dit le jeune, &c.*

Ch. LV.
Émigrations.

DEPUIS le quatrième ſiècle, le tiers de la terre eſt en proie à des émigrations preſque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie Chinoiſe, s'établiſſent enfin ſur les bords du Danube, & de-là, ayant pénétré ſous *Attila* dans les Gaules & en Italie, ils reſtent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths, s'emparent de Rome. Les Vandales vont, des bords de la mer Baltique, ſubjuguer l'Eſpagne & l'Afrique. Les Bourguignons envahiſſent une partie des Gaules: les Francs paſſent dans l'autre. Les Maures aſſerviſſent les Viſigoths, conquérans de l'Eſpagne, tandis que d'autres Arabes étendaient leurs

conquêtes dans la Perſe, dans l'Aſie mineure, en Syrie, en Égypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer Caſpienne, & partagent les États conquis par les Arabes. Les croiſés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations enſemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le Tartare *Gengis-Kan* ſubjugue la haute Aſie. Cependant, au bout de quelque temps, il n'eſt reſté aucune trace des conquêtes des croiſés. *Gengis*, au contraire, ainſi que les Arabes, les Turcs, & les autres, ont fait de grands établiſſemens loin de leur patrie. Il ſera peut-être aiſé de découvrir les raiſons du peu de ſuccès des croiſés.

Les mêmes circonſtances produiſent les mêmes effets. On a vu que, quand les ſucceſſeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'États, la diſcorde les diviſa. Les croiſés éprouvèrent un ſort à-peu-près ſemblable. Ils conquirent moins, & furent diviſés plutôt. Voilà déjà trois petits États chrétiens formés tout d'un coup en Aſie, Antioche, Jéruſalem & Édeſſe. Il s'en forma, quelques années après, un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Ber-*

Ch. LV.

trand, fils du comte de Toulouſe. Mais pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaiſſeaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croiſade, & ſe firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquiſitions à l'empereur Grec, aucun ne tint ſa promeſſe, & tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps, ces nouveaux États diviſés & ſubdiviſés, paſſèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits ſeigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céſarée. *Soliman*, qui avait perdu Antioche & Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des Colons muſulmans; & ſous *Soliman*, & après lui, on vit dans l'Aſie un mélange de Chrétiens, de Turcs, d'Arabes, ſe faiſant tous la guerre. Un château turc était voiſin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des Proteſtans & des Catholiques ſont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croiſés, bien peu reſtaient alors. Au bruit de leurs ſuccès,

grossis par la renommée, de nouveaux essains partirent encore de l'Occident. Le Prince *Hugues*, frère de *Philippe I*, ramena une nouvelle multitude, grossie par des Italiens & des Allemans. On en compta trois cent mille; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cent mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités, vers Constantinople, à-peu-près comme les suivans de *Pierre l'Hermite*. Ceux qui abordèrent en Asie, furent détruits par *Soliman*; & le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie mineure.

CE qui prouve encore, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers & hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sûreté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guères d'associations particulières.

Templiers.

LES religieux consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom

CH. LV.

de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette église, qui avait, disait-on, été autrefois le *temple de Salomon*. Ces établissemens ne sont dûs qu'à des Français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raymond Dupuy*, premier grand-maître & instituteur de la milice des hospitaliers, était de Dauphiné.

A peine ces deux Ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches & rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres, aussi souvent que contre les Musulmans. Bientôt après, un nouvel Ordre s'établit encore en faveur des pauvres Allemans abandonnés dans la Palestine : & ce fut l'Ordre des moines teutoniques, qui devint après en Europe une milice de conquérans.

Chevaliers Teutons.

ENFIN, la situation des Chrétiens était si peu affermie, que *Baudouin*, premier roi de Jérusalem, qui règna après la mort de *Godefroi* son frère, fut pris presqu'aux portes de la ville, par un prince Turc.

LES conquêtes des Chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus ; leurs suc-

cesseurs étaient amollis. Déja l'État d'Édesse était repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les empereurs Grecs ne voyant dans les princes d'Antioche leurs voisins que de nouveaux usurpateurs, leur faisaient la guerre, non sans justice. Les Chrétiens d'Asie, près d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

Saint Bernard & ses prophéties.

LA France avait commencé la première inondation : ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape *Eugène III*, n'aguères disciple de *saint Bernard*, fondateur de Clervaux, choisit, avec raison, son premier maître, pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état : aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé *Suger*, était premier ministre de France; son disciple était pape; mais *Bernard*, simple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France & de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne, fut dressé un échaffaud dans la place publique, où 1146.

CH. LV.

Bernard parut à côté de *Louis le jeune*, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla enſuite. Tout ce qui était préſent, prit la croix. *Louis* la prit le premier des mains de *ſaint Bernard*. Le miniſtre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ſes États, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines; mais l'éloquence de *Bernard*, & l'eſprit du temps, ſans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent ſur les conſeils du miniſtre.

Louis le jeune.

ON nous peint *Louis le jeune* comme un prince plus rempli de ſcrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'égliſe de Vitry, & le peuple, réfugié dans cette égliſe, avait péri dans les flammes. On perſuada aiſément au roi, qu'il ne pouvait expier qu'en Paleſtine ce crime, qu'il eût mieux réparé en France, par une adminiſtration ſage. Sa jeune femme, *Eléonor de Guienne*, ſe croiſa avec lui, ſoit qu'elle l'aimât alors, ſoit qu'il fût de la bienſéance de ces temps d'accompagner ſon mari dans de telles guerres.

BERNARD s'était acquis un crédit ſi

ſingulier, que, dans une nouvelle aſſemblée à Chartres, on le choiſit lui-même pour le chef de la croiſade. Ce fait paraît preſqu'incroyable ; mais tout eſt croyable de l'emportement religieux des peuples. *Saint Bernard* avait trop d'eſprit, pour s'expoſer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'*Hermite Pierre* était récent. Il refuſa l'emploi de Général, & ſe contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croiſade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la miſſion du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III*, & il promet publiquement de la part de Dieu des victoires contre les infidèles. Bientôt après, un de ſes diſciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'étaient pas, à la vérité, des morts reſſuſcités ; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait partout en français aux Allemans.

L'ESPÉRANCE d'une victoire certaine entraîna à la ſuite de l'empereur & du

Ch. LV.

roi de France, la plupart des chevaliers de leurs États. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, ſoixante & dix mille gens-d'armes, avec une cavalerie légère prodigieuſe; on ne compta point les fantaſſins. On ne peut guères réduire cette ſeconde émigration, à moins de trois cent mille perſonnes, qui, jointes aux treize cent mille que nous avons précédemment trouvées, font juſqu'à cette époque, ſeize cent mille habitans tranſplantés. Les Allemans partirent les premiers, les Français enſuite. Il eſt naturel que, de ces multitudes qui paſſent ſous un autre climat, les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance, ſur-tout, cauſa la mortalité dans l'armée de *Conrad*, vers les plaines de Conſtantinople. De-là ces bruits dans l'Occident, que les Grecs avaient empoiſonné les puits & les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croiſés avaient commis, furent renouvellés par les ſeconds, & donnèrent les mêmes allarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à ſon grand-père *Alexis*.

Nouvelles fautes des croiſés.

Conrad, après avoir paſſé le Boſphore, ſe conduiſit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La princi-

pauté d'Antioche subsistait. On pouvait se joindre à ces Chrétiens de Syrie, & attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre. Mais l'empereur Alleman, jaloux du prince d'Antioche & du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Asie mineure. Un sultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pesante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrein. Les Turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur blessé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se sauva vers Antioche, & de-là fit le voyage de Jérusalem en pélerin, au lieu d'y paraître en Général d'armée. Le fameux *Frédéric Barberousse*, son neveu & son successeur à l'Empire d'Allemagne, le suivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

L'ENTREPRISE de *Louis le jeune* eut le même succès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient, n'eurent pas plus de prudence que les Allemans, & eurent beaucoup moins de justice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres proposa de se rendre

CH. LV.

1147.

maître de Constantinople. Mais la honte d'une telle action étoit trop sûre, & le succès trop incertain. L'armée Française passa l'Hellespont sur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a personne, je crois, qui n'ait observé que ces puissantes armées de Chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire avec bien moins de troupes, contre des ennemis incomparablement plus puissans que ne l'étaient alors les Turcs & les Arabes. Il fallait qu'il y eût, dans la discipline militaire de ces princes croisés, un défaut radical, qui devait nécessairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'esprit d'indépendance, que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs sans expérience & sans art, conduisaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, surpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui; mais il essuya dans Antioche des malheurs domestiques, plus sensibles que les calamités. *Raimond*, prince d'Antioche, chez lequel il se réfugia avec la reine *Eléonor* sa femme, fit publiquement l'amour à cette princesse. On dit

dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un ſi cruel voyage avec un jeune Turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*. CH. LV.

LOUIS enleva ſa femme d'Antioche, & la conduiſit à Jéruſalem, en danger d'être pris avec elle, ſoit par les Muſulmans, ſoit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la ſatisfaction d'accomplir ſon vœu, & de pouvoir un jour dire à *ſaint Bernard* qu'il avait vu Béthléem & Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui reſtait de ſoldats fut battu & diſperſé de tous côtés. Enfin trois mille Français déſertèrent à la fois, & ſe firent mahométans pour avoir du pain. 1148.

Déſaſtres de Louis le jeune.

LA concluſion de cette croiſade fut, que l'empereur *Conrad* retourna preſque ſeul en Allemagne. Le roi *Louis le jeune* ne ramena en France que ſa femme & quelques courtiſans. A ſon retour il fit caſſer ſon mariage avec *Éléonor de Guienne*, ſous prétexte de parenté : car l'adultère, ainſi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le ſacrement du mariage ; mais, par la plus abſurde des loix, le crime d'avoir épouſé ſon arrière-couſine annullait ce ſacrement. *Louis* n'était pas aſſez puiſſant

CH. LV.

pour garder la dot en renvoyant la perſonne ; il perdit la Guienne , cette belle province de France , après avoir perdu en Aſie la plus floriſſante armée que ſon pays eût encore miſe ſur pied. Mille familles déſolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *ſaint Bernard* , qui en fut quitte pour ſe comparer à *Moïſe* , lequel , diſait-il , avait comme lui promis de la part de Dieu aux Iſraélites de les conduire dans une terre heureuſe , & qui vit périr la première génération dans les déſerts.



CHAPITRE LVI.

De Saladin.

CH LVI.

Alliance du roi chrétien de Jérusalem avec un soudan.

APRÈS ces malheureuses expéditions, les Chrétiens de l'Asie furent plus divisés que jamais entr'eux. La même fureur régnait chez les Musulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'*Amauri*, roi de Jérusalem, se ligua avec le soudan d'Égypte contre les Turcs. Mais à peine le roi de Jérusalem avait-il signé ce traité, qu'il le viola. Les Chrétiens possédaient encore Jérusalem, & disputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs & aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuisée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Manuel* montait sur le trône chancelant de Constantinople par le meurtre de son neveu, que *Frédéric Barberousse* & les papes tenaient l'Italie en armes, la nature produisit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, & leur montrer le peu qu'ils sont, & le peu qu'ils se disputent. Un tremble- 1182.

Ch. LVI. Horrible tremblement de-terre.

ment de terre, plus étendu que celui qui s'eſt fait ſentir en 1755, renverſa la plupart des villes de Syrie & de ce petit État de Jéruſalem ; la terre engloutit en cent endroits les animaux & les hommes. On prêcha aux Turcs que Dieu puniſſait les Chrétiens ; on prêcha aux Chrétiens que Dieu ſe déclarait contre les Turcs ; & on continua de ſe battre ſur les débris de la Syrie.

Saladin.

Au milieu de tant de ruines s'élevait le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un Perſan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière & toujours libre. Il fut au rang de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes, & aucun ne fut auſſi puiſſant que lui. Il conquit en peu de temps l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la Perſe & la Méſopotamie. *Saladin*, maître de tant de pays, ſongea bien-tôt à conquérir le royaume de Jéruſalem. De violentes factions déchiraient ce petit État, & hâtaient ſa ruine. *Gui de Luſignan*, couronné roi, mais à qui on diſputait la couronne, raſſembla dans la Galilée tous ces Chrétiens diviſés que le péril réuniſſait, & marcha contre *Saladin*, l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-deſſus

ſa cuiraſſe, & tenant entre ſes bras une croix qu'on perſuada aux Chrétiens être la même qui avait été l'inſtrument de la mort de Jéſus-Chriſt. Cependant tous les Chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par *Saladin*, comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les Généraux les plus humains.

CH. LVI.

Le roi de Jéruſalem captif de Saladin.

SALADIN préſenta de ſa main à *Luſignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans de la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner ſa coupe à un de ſes capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les Muſulmans, & qui ſe conſerve encore chez quelques Arabes, de ne point faire mourir les priſonniers auſquels ils avaient donné à boire & à manger. Ce droit de l'ancienne hoſpitalité était ſacré pour *Saladin*. Il ne ſouffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi. Ce capitaine avait violé pluſieurs fois ſa promeſſe. Le vainqueur avait juré de le punir; &, montrant qu'il ſavait ſe venger comme pardonner, il abattit d'un coup de ſabre la tête de ce perfide. Arrivé aux portes de Jéruſalem, qui ne pouvait plus ſe dé-

CH. LVI. ſendre, il accorda à la reine, femme de *Luſignan*, une capitulation qu'elle n'eſpérait pas. Il lui permit de ſe retirer

1187. Généroſité de Saladin. où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des Grecs qui demeuraient dans la ville. Lorſqu'il fit ſon entrée dans Jéruſalem, pluſieurs femmes vinrent ſe jetter à ſes pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ſes

Il purifie la moſquée. fers. Il les leur rendit avec une généroſité qui n'avait pas encore eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau-roſe, par les mains mêmes des Chrétiens, la moſquée qui avait été changée en égliſe. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin*, ſoudan d'Alep, avait travaillé lui-même, & fit graver ſur la porte ces paroles : « Le roi *Saladin*, ſerviteur de Dieu, mit cette inſcription » après que Dieu eut pris Jéruſalem par » ſes mains ».

Il établit des écoles muſulmanes ; mais malgré ſon attachement à ſa religion, il rendit aux Chrétiens orientaux l'égliſe du ſaint-ſépulchre. Il faut ajoûter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Luſignan*, en lui faiſant jurer qu'il ne porterait jamais

les armes contre ſon libérateur. *Luſignan* ne tint pas ſa parole. Ch. LVI.

Pendant que l'Aſie mineure avait été le théâtre du zèle, de la gloire, des crimes & des malheurs de tant de milliers de croiſés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main s'était répandue dans le fond du Nord.

Croiſade dans le Nord.

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne ſeptentrionale avec le fer & le feu. Nous avons vu enſuite les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, ſans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vaincus. A peine le chriſtianiſme fut affermi dans le Danemarck, dans la Saxe & dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croiſade contre les payens du Nord, qu'on appellait *Sclaves*, ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle Sclavonie. Les Chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brème juſqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croiſés portèrent la deſtruction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde : on ne convertit perſonne. On peut encore ajoûter la perte de ces cent mille hommes aux ſeize cent mil-

CH. LVI.

le que le fanatiſme de ces temps-là coûtait à l'Europe.

CEPENDANT il ne reſtait aux Chrétiens d'Aſie qu'Antioche, Tripoli, Joppé, & la ville de Tyr. *Saladin* poſſédait tout le reſte, ſoit par lui-même, ſoit par ſon gendre le ſultan d'Iconium ou de Cogni.

Dixme Saladine.

AU bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clément III* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe-Auguſte*, qui régnait alors en France, & le vieux *Henri II*, roi d'Angleterre, ſuſpendirent leurs différends, & mirent toute leur rivalité à marcher, à l'envi, au ſecours de l'Aſie. Ils ordonnèrent, chacun dans leurs États, que tous ceux qui ne ſe croiſeraient point, paieraient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour les fraix de l'armement. C'eſt ce qu'on appelle *la dixme Saladine*. Taxe qui ſervait de Trophée à la gloire du conquérant.

CET empereur *Frédéric Barberouſſe*, ſi fameux par les perſécutions qu'il eſſuya des papes, & qu'il leur fit ſouffrir, ſe croiſa preſqu'au même temps. Il ſemblait être chez les Chrétiens d'Aſie ce que *Saladin* était chez les Turcs : politi-

que, grand capitaine, éprouvé par la fortune, il conduisait une armée de cent-cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croisé qui n'eût, au moins, cent-cinquante francs d'argent comptant, afin que chacun pût, par son industrie, prévenir les horribles disettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

L'empereur de Constantinople allié de Saladin.

IL lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Constantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin*. Cette alliance révolta l'Europe; mais il est évident qu'elle était indispensable; on ne s'allie point avec un ennemi naturel sans nécessité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins nécessaires, peut-être, ne causent pas tant de murmures. *Frédéric* s'ouvrit un passage dans la Thrace, les armes à la main, contre l'empereur *Isaac l'Ange*; &, victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le sultan de Cogni: mais, s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus, il en mourut, & ses victoires furent inutiles. Elles avaient

Ch. LVI.

coûté cher ſans doute, puiſque ſon fils le duc de Souabe ne put raſſembler de ces cent-cinquante mille hommes que ſept à huit mille tout au plus. Il les conduiſit à Antioche, & joignit ces débris à ceux du roi de Jéruſalem, *Gui de Luſignan*, qui voulait encore attaquer ſon vainqueur *Saladin*, malgré la foi des ſermens, & malgré l'inégalité des armes.

Après pluſieurs combats, dont aucun ne fut déciſif, ce fils de *Frédéric Barberouſſe*, qui eût pû être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chaſteté, & qu'il eût pu réchapper par l'uſage des femmes, ſont à la fois des panygyriſtes bien hardis, & des phyſiciens peu inſtruits. On en dit autant depuis du roi de France *Louis VIII.*

Philippe-Auguſte & Richard cœur de lion.

L'Asie mineure était un gouffre où l'Europe venait ſe précipiter. Non-ſeulement cette armée immenſe de l'empereur *Frédéric* était perdue; mais des flottes d'Anglais, de Français, d'Italiens, d'Allemans, précédant encore l'arrivée de *Philippe-Auguſte* & de *Richard cœur de lion*, avaient amené de

nouveaux croisés & de nouvelles victimes. CH. LVI.

Le roi de France & le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Presque tous les Chrétiens de l'Orient s'étaient rassemblés pour assiéger cette ville. *Saladin* était embarrassé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des Chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cent mille combattans.

Ptolémaïs, à la vérité, fut prise; 1192.
mais la discorde qui devait nécessairement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, tels que *Philippe* & *Richard*, fit plus de mal que ces trois cent mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe*, fatigué de ces divisions, & plus encore de la supériorité & de l'ascendant que prenait, en tout, *Richard* son vassal, retourna dans sa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter, peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard, demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés, plus divisés entr'eux que ne l'avaient été les deux rois,

CH. LVI. déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin*, qui revenait vainqueur de la Méſopotamie, livra bataille aux croiſés prés de Céſarée. *Richard* eut la gloire de déſarmer *Saladin* : ce fut preſque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

LES fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée : & *Richard* s'en retourna, avec plus de gloire, à la vérité, que *Philippe-Auguſte*, mais
1191. d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un ſeul vaiſſeau : & ce vaiſſeau ayant fait naufrage ſur les côtes de Veniſe, il traverſa, déguiſé, & mal accompagné, la moitié de l'Allemagne. Il avait offenſé en Syrie, par ſes hauteurs, un duc d'Autriche, & il eut l'imprudence de paſſer par ſes terres.
1193. Ce duc d'Autriche le chargea de chaînes, & le livra au barbare & lâche empereur *Henri VI*, qui le garda en priſon comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, & qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour ſa rançon. Mais cent mille marcs feraient aujourd'hui, en 1760, cinq de nos millions, & alors l'Angleterre n'é-

tait pas en état de payer cette ſomme ; c'était, probablement, cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus.

Ch. LVI.

Mort de Saladin : ſon teſtament. 1193.

SALADIN, qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laiſſait aux Chrétiens le rivage de la mer, depuis Tyr juſqu'à Joppé, garda fidèlement ſa parole. Il mourut trois ans après à Damas, admiré des Chrétiens mêmes. Il avait fait porter, dans ſa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant ſa porte, le drap qui devait l'enſevelir ; & celui qui tenait cet étendart de la mort, criait à haute voix : « Voilà tout ce que *Saladin*, vainqueur » de l'Orient, remporte de ſes conquê» tes ». On dit qu'il laiſſa, par ſon teſtament, des diſtributions égales d'aumônes aux pauvres, mahométans, juifs & chrétiens : voulant faire entendre par cette diſpoſition, que tous les hommes ſont frères, & que, pour les ſecourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils ſouffrent.

L'ARDEUR des croiſades ne s'amortiſſait pas : & les guerres de *Philippe-Auguſte* contre l'Angleterre & contre l'Allemagne n'empêchèrent pas qu'un

Ch. LVI. grand nombre de ſeigneurs Français ne ſe croisât encore. Le principal moteur de cette émigration fut un prince Flaman, ainſi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première; c'était *Baudouin*, comte de Flandres. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, compoſèrent cette croiſade nouvelle, qu'on peut appeller la cinquième.

Veniſe gagne aux croiſades.

VENISE devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait ſon commerce par la guerre. Il fallut s'adreſſer à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était miſe en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France ne pouvaient alors fournir. Ces républicains induſtrieux gagnèrent à cette croiſade de l'argent & des terres. Premiérement, ils ſe firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour tranſporter ſeulement l'armée dans le trajet. Secondement, ils ſe ſervirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

1202. LE pape *Innocent III* les excommunia, ſoit pour la forme, ſoit qu'il crai-

gnît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara & son territoire, qui accrût les forces de Venise.

CETTE croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, & que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandres, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'Empire des Grecs. Ainsi les Chrétiens dirigèrent leur croisade contre le premier prince de la chrétienté.



CHAPITRE LVII.

Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs Grecs. Croisade en Égypte. Aventure singulière de Saint François d'Assise. *Disgraces des Chrétiens.*

L'EMPIRE de Constantinople, qui avait toujours le titre d'Empire Romain, possédait encore la Thrace, la Grèce entière, les isles, l'Epire, & étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade & jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croisés. On cultivait toujours les sciences & les beaux arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue, jusqu'au temps où *Mahomet II* s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des Empereurs, ou des princes, ou des hommes d'État, & n'en écrivaient pas mieux; ils ne parlent que de dévotion; ils déguisent tous les faits; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles; ils n'ont de l'ancienne Grèce

que la loquacité : la controverse était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douzième siècle, disputa long-temps avec ses évêques sur ces paroles, *Mon père est plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les croisés & les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'alcoran, où il est dit que *Dieu est un être infini, qui n'a point été engendré, & qui n'a engendré personne*. *Manuel* voulut qu'on ôtât du catéchisme cet anathême. Ces disputes signalèrent son règne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette dispute, *Manuel* ménageait les Musulmans. Il ne voulait pas que, dans le catéchisme grec, on insultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, & que notre sainte Trinité révoltait.

ALEXIS Manuel son fils, qui épousa une fille du roi de France *Louis le jeune*, fut détrôné par *Andronic*, un de ses parens. Cet *Andronic* le fut à son tour par 1185. un officier du palais, nommé *Isaac l'Ange*. On traîna l'empereur *Andronic* dans les rues ; on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui versa de

CH. LVII.

l'eau bouillante ſur le corps, & il expira dans les plus cruels ſupplices.

Révolutions horribles dans l'Empire Grec. 1195.

ISAAC l'Ange, qui avait puni un uſurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par ſon propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnènes*; & ce fut lui qui fut la cauſe de la priſe de Conſtantinople par les croiſés.

LE fils d'*Iſaac l'Ange* alla implorer le ſecours du pape, & ſur-tout des Vénitiens, contre la barbarie de ſon oncle. Pour s'aſſurer de leurs ſecours, il renonça à l'Égliſe Grecque, & embraſſa le culte de la Latine. Les Vénitiens & quelques princes croiſés, comme *Baudouin* comte de Flandres, *Boniface* marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux ſecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, déteſté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ſes parens, ſurnommé *Mirzifloſ*, l'étrangla de ſes mains, & prit les brodequins rouges,

qui étaient la marque de l'empire.

Les croisés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des séditions qui désolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent presque sans résistance; & ayant tué tout ce qui se présenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicetas* assure que le seul butin des seigneurs de France fut évalué deux cent mille livres d'argent en poids. Les églises furent pillées: &, ce qui marque assez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le sanctuaire de l'église de *sainte-Sophie*, tandis qu'une des prostituées qui suivaient l'armée de *Baudouin*, chantait des chansons de sa profession dans la chaire patriarchale.

CH. LVII. Prise de Constantinople par les croisés. 1204.

Ce fut pour la première fois que la ville de Constantinople fut prise & saccagée par des étrangers; & elle le fut par des Chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté par les historiens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné sur terre & sur mer une victoire assurée. Si c'était quelque chose de semblable à nos phospho-

CH LVII.

res, l'eau pouvait à la vérité le conserver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce secret, les Turcs avaient enlevé presque toute l'Asie mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent le reste.

Élection singulière d'un empereur.

Le plus puissant des croisés, *Baudouin* comte de Flandres, se fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'église de *sainte-Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était destiné à l'élu, était seul consacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce nouvel usurpateur condamna l'autre usurpateur *Mirziflos* à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croisés partagèrent l'Empire. Les Vénitiens se donnèrent le Péloponnèse, l'isle de Candie & plusieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point subi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Thessalie. Ainsi *Baudouin* n'eut guères pour lui que la Thrace & la Mœsie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Église d'Orient. Cette conquête eût pu, avec le temps, valoir un royaume : Constantinople était autre chose que Jérusalem.

Ces croisés, qui ruinaient des Chré-

tiens leurs frères, auraient pu, bien plus aisément que tous leurs prédécesseurs, chasser les Turcs de l'Asie. Les États de *Saladin* étaient déchirés. Mais, de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller secourir Jérusalem, il ne passa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Montfort*, qui, ayant en vain cherché un État en Grèce & en Syrie, se mit ensuite à la tête d'une croisade contre les Albigeois, pour usurper, avec la croix, quelque chose sur les Chrétiens.

CH. LVII.

Débris de l'Empire Grec.

IL restait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la destruction de leur Empire. Un d'eux, qui portait aussi le nom d'*Alexis*, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide; & là, entre la mer & le mont Caucase, forma un petit État, qu'on appella l'*Empire de Trébisonde* : tant on abusait de ce mot d'*Empire*.

THÉODORE *Lascaris* reprit Nicée, & s'établit dans la Bithinie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'empereur, & fit élire un patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec

Ch. LVII. les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandres*, qui jouit à peine de

1205. sa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les sources de ces émigrations devaient tarir alors; mais les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la Terre-sainte. Les fausses nouvelles qui en venaient tous les jours, donnaient de fausses espérances.

Croisades dégénérées en folie.

Un moine Breton, nommé *Esloin*, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de Bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans: il y en eut des milliers, qui, conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles: *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux Musulmans: le reste périt de misère.

L'état d'Antioche était ce que les

Chrétiens avaient conſervé de plus conſidérable en Syrie. Le royaume de Jéruſalem n'exiſtait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jéruſalem. Un *Emery de Luſignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs propoſa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe-Auguſte* nomma un cadet de la maiſon de *Brienne* en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit, par le choix du roi, quel était le royaume..

Le roi de France fait un roi de Jéruſalem.

Ce roi titulaire, ſes chevaliers, les Bretons qui avaient paſſé la mer, pluſieurs princes Allemans, un duc d'Autriche, *André*, roi de Hongrie, ſuivi d'aſſez belles troupes; les templiers, les hoſpitaliers, les évêques de Munſter & d'Utrecht; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérans, ſi elle avait eu un chef; mais c'eſt ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de princes n'avaient pu faire. Les Chrétiens ſemblaient toucher au temps de ſe relever: leurs eſpérances s'accrûrent par l'arrivée d'une foule de

CH. LVII. chevaliers, qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes confidérables. Quatre mille Anglais, autant d'Italiens, vinrent fous diverfes bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Prolémaïs prefque feul, fe trouve à la tête de près de cent mille combattans.

SAPHADIN, frère du fameux *Saladin*, qui avait joint, depuis peu, l'Égypte à fes autres États, venait de démolir les reftes des murailles de Jérufalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné : mais comme *Saphadin* paraiffait mal affermi dans l'Égypte, les croifés crurent pouvoir s'en emparer.

DE Prolémaïs, le trajet eft court aux embouchures du Nil. Les vaiffeaux qui avaient apporté tant de Chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Pélufe.

PRÈS des ruines de Pélufe, eft élevée Damiette, fur une chauffée qui la défend des inondations du Nil. Les croifés
1218. commencèrent le fiège pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après fa mort. *Mélédin*, l'aîné de fes fils, règnait alors en Égypte, & paffait

paſſait pour aimer les loix, les ſciences & le repos plus que la guerre. *Corradin*, ſultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le ſecourir contre les Chrétiens. Le ſiège, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Aſie & en Afrique.

Saint François à la croiſade.

SAINT François d'Aſſiſe, qui établiſſait alors ſon Ordre, paſſa lui-même au camp des aſſiégeans : & s'étant imaginé qu'il pourrait aiſément convertir le ſultan *Mélédin*, il s'avança avec ſon compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Égyptiens. On les prit ; on les conduiſit au ſultan. *François* le prêcha en italien. Il propoſa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu, dans lequel ſes imans d'un côté, *François* & *Illumine* de l'autre, ſe jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette propoſition ſingulière, répondit en riant, que ſes prêtres n'étaient pas hommes à ſe jetter au feu pour leur foi. Alors *François* propoſa de s'y jetter tout ſeul. *Mélédin* lui dit que, s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de ſa religion. Enſuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

CH. LVII. TELLE eſt la force de l'enthouſiaſme, que *François* n'ayant pu réuſſir à ſe jetter dans un bûcher en Égypte, & à rendre le ſoudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Eſpagne ; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* & de quatre autres de ſes compagnons, qu'ils allaſſent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Eſpagne. Ils revinrent une ſeconde fois ; on les renvoya encore. Ils revinrent une troiſième ; l'empereur pouſſé à bout, les condamna à la mort dans ſon divan, & leur trancha lui-même la tête. C'eſt un uſage ſuperſtitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc ſoient les premiers bourreaux de leur pays. Les miramolins ſe diſaient deſcendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort ſous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'eſpérance d'une expiation plus pure. Cet abominable uſage s'eſt ſi bien conſervé, que le dernier empereur de Maroc, *Mulei-Iſmaël*, a exécuté de ſa main près

1218. On coupe la tête à cinq compagnons de ſaint François.

de dix mille hommes dans ſa longue vie. Ch. LVII.

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Aſſiſe*, eſt encore célébrée tous les ans à Coïmbre par une proceſſion auſſi ſingulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciſcains revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coïmbre dans l'égliſe de ſainte-Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'égliſe de ſainte-Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne ſont couverts que d'un petit caleçon qui ne deſcend qu'au haut des cuiſſes; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche eſt longue, & on s'arrête ſouvent.

Damiette cependant fut priſe, & ſemblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Égypte. Mais *Pélage Albano*, 1220.
bénédictin Eſpagnol, légat du pape, & Défaite des Chrétiens.
cardinal, fut cauſe de ſa perte. Le légat prétendait que, le pape étant chef de toutes les croiſades, celui qui le repréſentait en était inconteſtablement le Général; que le roi de Jéruſalem n'étant roi que par la permiſſion du pape, devait obéir en tout au légat. Ces diviſions

consumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome. Le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour servir sous le bénédictin. Ce Général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précisément au temps que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Égypte, commençait à se déborder. Le sultan, par des écluses, inonda le camp
1221. des Chrétiens. D'un côté, il brûla leurs vaisseaux; de l'autre côté, le Nil croissait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle se trouvait dans l'état où l'on peint les Égyptiens de *Pharaon*, quand ils virent la mer prête à retomber sur eux.

Les contemporains conviennent que, dans cette extrémité, on traita avec le sultan. Il se fit rendre Damiette; il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre; & il garda le roi *Jean de Brienne* en ôtage.

Les Chrétiens n'avaient plus d'espérance que dans l'empereur *Frédéric II. Jean de Brienne*, sorti d'ôtage, lui donna sa fille, & les droits au royaume de Jérusalem pour dot.

Comment Frédéric II se démêlait des croisades.

L'Empereur *Frédéric II* concevait très-bien l'inutilité des croisades; mais il fallait ménager les esprits des peuples &

éluder les coups des papes. Il me semble que la conduite qu'il tint, est un modèle de saine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le sultan *Mélédin*. Son traité étant signé entre le sultan & lui, il part pour la Palestine; mais avec un cortège, plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé, qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe, que, sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reprochait d'avoir laissé, par le traité, une mosquée dans Jérusalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée. Ailleurs, il était regardé comme un prince qui savait règner.

Suite d'évènemens étranges.

Il faut avouer, quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans, n'ont guères pu aller par leur imagination au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'est peu que nous ayons vu quelques années auparavant un comte de Flandres, qui, ayant fait vœu d'aller à la Terre-sainte, se saisit en chemin de l'Empire de Constantinople. C'est peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jérusalem, ait été sur le point de subjuguer

CH. LVII. l'Égypte. Ce même *Jean de Brienne*, n'ayant plus d'États, marche presque seul au secours de Constantinople. Il arrive pendant un interrègne, & on
1224. l'élit empereur. Son successeur *Baudouin II*, dernier empereur Latin de Constantinople, toujours pressé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le secours de tous les princes de l'Europe. Tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la Terre-sainte : les papes étaient presque toujours en France, & les rois prêts à partir pour la Palestine.

THIBAUD de Champagne, roi de Navarre, si célèbre par l'amour qu'on lui suppose pour la reine *Blanche*, & par ses chansons, fut aussi un de ceux
1224. qui s'embarquèrent alors pour la Palestine. Il revint la même année : & c'était être heureux. Environ soixante & dix chevaliers Français, qui voulurent se signaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecsala*, qui, ayant hérité des États & des vertus de son oncle, les traita humainement, & les laissa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps, le territoire de Jérusalem n'appartient plus ni aux Syriens, ni aux Égyptiens, ni aux Chrétiens, ni aux Musulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple, donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Asie. *Gengis-Kan*, & ses Tartares, avaient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour sur les terres abandonnées.

1244. Autres brigands.

Les habitans du Chorasan, qu'on nomma *Corasmins*, poussés par les Tartares, se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths au quatrième siècle, chassés par des Scythes, étaient tombés sur l'Empire Romain. Ces Corasmins idolâtres égorgèrent ce qui restait à Jérusalem de Turcs, de Chrétiens, de Juifs. Les Chrétiens qui restaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelque temps leurs querelles particulières pour résister à ces nouveaux brigands. Ces Chrétiens étaient alors ligués avec le soudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de *Saint-Jean*, les chevaliers Teutoniques, étaient des défenseurs

CH. LVII.

toujours armés. L'Europe fournissait sans cesse quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramasser combattit les Corasmins. La défaite des croisés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux Turcs revinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, & exterminèrent presque tout ce qui restait de chevaliers. Mais ces torrens passagers laissèrent toujours aux Chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours, & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques Chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Pisans se disputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers & les chevaliers de *Saint-Jean* se disputaient tout. L'Europe, refroidie, n'envoyait presque plus de ces pélerins armés. Les espérances des Chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand *Saint Louis* entreprit la derniere croisade.



CHAPITRE LVIII.

De Saint Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.

CH. LVIII. Portrait de saint Louis.

LOUIS IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être ; à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage œconomie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde, avec une justice exacte ; & peut être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent & ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

IL avait, conjointement avec la régente sa mère, qui savait règner, réprimé l'abus de la jurisdiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que

CH. LVIII. les officiers de juſtice ſaiſiſſent les biens de quiconque était excommunié, ſans examiner ſi l'excommunication était juſte ou injuſte. Le roi, diſtinguant très-ſagement entre les loix civiles auxquelles tout doit être ſoumis, & les loix de l'Égliſe, dont l'empire doit ne s'étendre que ſur les conſciences, ne laiſſa pas plier les loix du royaume ſous cet abus des excommunications. Ayant, dès le commencement de ſon adminiſtration, contenu les prétentions des évêques & des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* & les vengeances de l'empereur *Frédéric II.*

SON domaine, déja fort grand, s'était accrû de pluſieurs terres qu'il avait rachetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une œconomie bien entendue, comme celle d'un ſeigneur particulier.

CETTE adminiſtration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III*, & contre des vaſſaux de France unis avec l'An-

gleterre. *Henri III*, moins riche, moins obéi de ſes Anglais, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſi-tôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & ſur-tout en la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi Anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut ſuivie d'une paix utile. Les vaſſaux de France rentrés dans leur devoir, n'en ſortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres ſterling pour les frais de la campagne. 1241.

QUAND on ſonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorſqu'il ſe conduiſit ainſi, & que ſon caractère était fort au-deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie; & on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ces vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croiſade.

L'AN 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de ſe croiſer. La reine ſa mère, la reine ſa femme, ſon conſeil, tout ce qui l'approchait, ſentit le danger de ce vœu funeſte. L'évêque de Paris même lui en repréſenta les dan-

CH. LVIII. gereuses conséquences ; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré, qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. Enfin, laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme & ses trois frères, que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes & de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aiguesmortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

1243.

LA plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes, furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les fraix plus grands à proportion, & que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte, & l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenses. ON voit par les comptes de *Saint Louis*, combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valeri huit mille livres, pour

trente chevaliers ; ce qui revenait à près de cent ſoixante & neuf mille livres numéraires de nos jours. Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduiſait. Cent ſoixante & deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenſes, & les préparatifs étaient immenſes.

Si la fureur des croiſades & la religion des ſermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raiſon, non-ſeulement il eût vu le mal qu'il faiſait à ſon pays, mais l'injuſtice extrême de cet armement qui lui paraiſſait ſi juſte.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en poſſeſſion de Jéruſalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & ſage *Mélecſala*, ſoudan d'Égypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecſala* était muſulman : c'était-là le ſeul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raiſon à ravager l'Égypte, parce qu'elle ſuivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que

Ch. LVIII.

la Chine eſt attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'iſle de Chypre : le roi de cette iſle ſe joint à lui. On aborde en Égypte. Le ſoudan d'Égypte ne poſſédait point Jéruſalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le ſultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays, & le calife de Bagdat, toujours reconnu & toujours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encore aux Chrétiens, Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écrâſés par les ſultans Turcs & par les Coraſmins.

Il va en Égypte.

Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le roi de France choiſiſſait l'Égypte pour le théâtre de ſa guerre. Le vieux *Mélecſala* malade demanda la paix ; on la refuſa. *Louis* était renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France. Suivi de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déja vaincus, un ſoudan qui touchait à ſa fin ; qui n'eût cru que l'Égypte & bien-tôt la Syrie ſeraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie ; l'autre moitié eſt vaincue près de

la Maſſoure. *Saint Louis* voit tuer ſon frère *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres frères, le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecſala* qui régnait en Égypte, c'était ſon fils *Almoadan*. Ce nouveau ſoudan avait certainement de la grandeur d'ame; car le roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon & pour celle des priſonniers un million de beſans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

CH. LVIII. Défait & pris, 1250.

CE ſoudan fut maſſacré par les Mammelucs, dont ſon père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux Chrétiens. Cependant le conſeil égyptien continua de traiter avec le roi. Le ſire de *Joinville* rapporte que les émirs mêmes propoſèrent, dans une de leurs aſſemblées, de choiſir *Louis* pour leur ſoudan.

JOINVILLE était priſonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de ſon caractère, a du poids, ſans doute. Mais qu'on faſſe réflexion, combien dans un camp, dans une maiſon, on eſt mal informé des faits particuliers qui ſe paſſent dans un camp voiſin, dans une maiſon prochaine; combien il eſt hors

Fables de Joinville, dont on n'a point la véritable hiſtoire.

CH. LVIII. de vraiſemblance que des Muſulmans ſongent à ſe donner pour roi un Chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteſte leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un diſcours populaire. Dire fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent rapporter de bonne-foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville*; ce n'eſt qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne ſaurais guère encore concilier ce que les hiſtoriens diſent de la manière dont les Muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les faiſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier Jéſus-Chriſt, & qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le Chriſtianiſme.

D'un autre côté, ils atteſtent qu'un vieil émir fit demander, par interprète, aux captifs, s'ils croyaient en Jéſus-Chriſt; & les captifs ayant dit qu'ils

croyaient en lui : « Consolez-vous, dit » l'émir; puisqu'il est mort pour vous, » & qu'il a su ressusciter, il saura bien » vous sauver ».

CES deux récits semblent un peu contradictoires ; & ce qui est plus contradictoire encore, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Générosité des vainqueurs.

1250.

AU reste ces émirs s'en tinrent aux huit cent mille besans auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des captifs. Et lorsqu'en vertu du traité, les troupes Françaises qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine & ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés ; le vulgaire, en tout pays, est féroce : il y eut, sans doute, beaucoup de violences commises, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui, des ports de l'Europe, étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Égypte.

CH. LVIII.

Saint Louis de retour en France.

S. LOUIS, délivré de captivité, se retire en Palestine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux & de son armée. Il va visiter Nazareth, au-lieu de retourner en France, & enfin ne revient dant sa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* sa mère; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

SON séjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre *Henri III* & ses barons le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en souverain; &, si cet arrêt, qui favorisait *Henri III*, ne put appaiser les troubles d'Angleterre, il fit voir, au moins, à l'Europe quel respect les hommes ont, malgré eux, pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis* & au bon ordre de son royaume, l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile.

LOUIS, cependant, augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranche, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possé-

daient en France. Les querelles de *Henri III* & de ſes barons lui facilitaient les moyens : mais il préféra la juſtice à l'uſurpation. Il les laiſſa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limouſin : mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Auguſte.* Ainſi la paix fut affermie avec ſa réputation.

Son gouvernement en France.

IL établit le premier la juſtice de reſſort; & les ſujets opprimés par les ſentences arbitraires des juges des baronies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux ſéances de ces parlemens, dans leſquels des chevaliers, qui, rarement, ſavaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entrepriſes de la cour de Rome, par cette fameuſe pragmatique, qui conſerve les anciens droits de l'Égliſe, nommés libertés de l'Égliſe Gallicane.

Il repart pour ſa croiſade.

ENFIN treize ans de ſa préſence réparaient en France tout ce que ſon abſence avait ruiné; mais ſa paſſion pour

Ch. LVIII.

les croiſades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime ſur le clergé pour trois ans. Il part enfin une ſeconde fois, & à-peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le ſuivre. Mais ce n'eſt plus, ni du côté de la Paleſtine, ni du côté de l'Égypte, qu'il tourne ſa dévotion & ſes armes. Il fait cingler ſa flotte vers Tunis.

État de la Syrie.

Les Chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'était une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européans. On les appelait *Poulains*, & ces reſtes, ſans vigueur, étaient, pour la plupart, ſoumis aux Égyptiens. Les Chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les religieux templiers & hoſpitaliers, qu'on peut, en quelque ſens, comparer à la milice des Mammelucs, ſe faiſaient entr'eux, dans ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle, que, dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun templier en vie.

Croiſade contre Tunis.

Quel rapport y avait-il entre cette ſituation de quelques métifs ſur les côtes de Syrie, & le voyage de *S. Louis* à Tunis? Son frère *Charles d'Anjou*,

roi de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, faiſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays : & *S. Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Étrange manière de gagner ce Mahométan au Chriſtianiſme ! On fait une deſcente à main armée dans ſes États, vers les ruines de Carthage. CH. LVIII.

MAIS bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même, dans ſon camp, par les Maures réunis. Les mêmes maladies, que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés, & le changement de climat, avaient attirées dans ſon camp en Égypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué ; il ſe fit étendre ſur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux & le courage d'un grand homme. Ce n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi Chrétien

Mort du roi.

1270.

Ch. LVIII.

qui venait combattre des Musulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine est-il mort que son frère, le roi de Sicile, arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des Chrétiens sont ramenés en Europe.

Pertes de l'Europe.

On ne peut guères compter moins de cent mille personnes sacrifiées dans les deux expéditions de *S. Louis*. Joignez les cent-cinquante mille qui suivirent *Frédéric Barberousse* ; les trois-cent mille de la croisade de *Philippe-Auguste* & de *Richard* ; deux cent mille, au moins, au temps de *Jean de Brienne* : comptez les cent-soixante mille croisés qui avaient déja passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople & dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord, & de celle contre les Albigeois ; on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément, qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

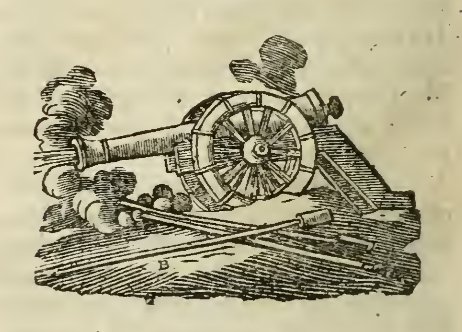
La rançon de *Saint Louis* avait coûté huit cent mille besans ; c'était environ neuf millions de la monnoie qui court actuellement (en 1760). Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le Levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est encore deux cent millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, & sur-tout les Vénitiens, s'y enrichirent : mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que *Saint Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrût que pendant ses treize années de séjour par son œconomie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal s'accrût un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu-à-peu ces communautés pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de Chrétiens métifs, cantonnés sur les côtes de Syrie,

fut bientôt exterminé ou réduit en ſervitude. Ptolémaïs, leur principal aſyle, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put réſiſter aux forces du ſoudan d'Égypte, *Mélecſeraph*. Il la prit en 1291 : Tyr & Sidon ſe rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième ſiècle, il n'y avait plus dans l'Aſie aucune trace apparente de ces émigrations des Chrétiens.



CHAPITRE

CHAPITRE LIX.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'Empire nommé Grec.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre; de simples gentilshommes, la Sicile; & parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche & Jérusalem. Enfin *Baudouin*, pair de France & comte de Flandres, avait pris Constantinople. Nous avons vu les Mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs Grecs fugitifs. Ces Mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins leurs communs ennemis; & pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares dans l'Asie & dans l'Europe empêchaient les Musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs, les papes les confirmaient.

CH. LIX.
1216.
Les Français règnent à Constantinople.

PIERRE de *Courtenai*, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné & sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les Empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit sur l'Occident, & combien coûta de sang cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guères que de Constantinople, d'une partie de la Thrace & de la Thessalie. Cependant le patriarche Latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche Grec siégant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait & l'empereur Latin, & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était si peu de chose que cet Empire Latin de Constantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs; &, après sa mort, ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Cons-
1218. tantinople & son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe, les Vénitiens avaient la Morée.

CONSTANTINOPLE, autrefois si riche, était devenue si pauvre, que *Baudouin*

II (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de Jésus-Christ, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge, & beaucoup de morceaux de la vraie croix : *Saint-Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, & les plaça dans la sainte Chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

CH. LIX.

Les Grecs reprennent l'Empire.

On vit ce *Baudouin II* venir en 1245, au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia si solemnellement *Frédéric II.* Il y implora vainement le secours d'une croisade, & ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Lascaris*, reprit la ville par une intelligence secrète. *Baudouin* 1261. s'enfuit ensuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur, qu'il fit au roi *Saint Louis*. Ainsi finit cet Empire des croisés.

Leurs mœurs.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur Empire. L'usage recommen-

ça de crever les yeux. *Michel Paléologue* ſe ſignala d'abord en privant ſon pupille de la vue & de la liberté. On ſe ſervait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conſerva ; car la mode entre juſques dans les crimes.

PALÉOLOGUE ne manqua pas de ſe faire abſoudre ſolemnellement de cette cruauté par ſon patriarche & par ſes évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuſe cérémonie. *Paléologue* ſe frappait la poitrine, demandait pardon à Dieu, & ſe gardait bien de délivrer de priſon ſon pupille & ſon empereur.

QUAND je dis que la ſuperſtition rentra dans Conſtantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'Empire était diviſé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti préſenterait à Dieu un mémoire de ſes raiſons dans ſainte-Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brâſier béni, & qu'ainſi la volonté de Dieu ſe déclarerait. Mais la volonté céleſte ne ſe déclara qu'en laiſſant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles eccléſiaſtiques.

L'EMPIRE d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croiſades ; mais il avait perdu preſque toute l'Aſie mineure & la Syrie. La Grèce en fut ſéparée après les croiſades ; mais un peu de l'Aſie mineure reſtait, & il s'étendait encore en Europe juſqu'à Belgrade.

TOUT le reſte de cet Empire était poſſédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, compoſée d'abord d'eſclaves, & enſuite de conquérans. C'étaient des ſoldats ramaſſés des côtes ſeptentrionales de la mer noire : & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de *Saint Louis*.

LE califat touchait à ſa fin dans ce treizième ſiècle, tandis que l'Empire de *Conſtantin* penchait vers la ſienne. Vingt uſurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en ſe ſoumettant à ſa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes Abaſſides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis-Kan*.

IL y eut ainſi, dans les douzième & treizième ſiècles, une ſuite de dévaſta-

tions non interrompue dans tout l'hémiſphère. Les nations ſe précipitèrent les unes ſur les autres par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu-à-peu de grands Empires. Car tandis que les croiſés fondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis-Kan* & par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.



CHAPITRE LX.

De l'Orient, & de Gengis-Kan.

AU-DE-LA de la Perse, vers le Gion & l'Oxus, il s'était formé un nouvel Empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carisme* ou *Kouaresm*, du nom corrompu de ses conquérans. Sultan *Mohammed* y règnait à la fin du douzième siècle, & au commencement du treizième, quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes États. *Mohammed le Carismin* règnait du fond de l'Irac, qui est l'ancienne Médie, jusqu'au-delà de la Sogdiane, & fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajoûté à ses États une partie de l'Inde, & se voyait un des plus grands souverains du monde, mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait, & auquel il ne restait que Bagdat. CH. LX.

PAR-DE-LA le Taurus & le Caucase, à l'orient de la mer Caspienne, & du Volga jusqu'à la Chine, & au nord jusques sous la Zone glaciale, s'éten- Des Tartares.

Ch. LX. dent ces immenſes pays des anciens Scythes, qui ſe nommèrent depuis *Tatares*, du nom de *Tatar-Kan*, l'un de leurs plus grands princes, & que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraiſſent peuplés de temps immémorial, ſans qu'on y ait preſque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bédouins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les priſons où les rois, diſent-ils, tiennent leurs eſclaves.

Leurs mœurs. LEURS courſes continuelles, leur vie néceſſairement frugale, peu de repos goûté en paſſant ſous une tente, ou ſur un charriot, ou ſur la terre, en firent des générations d'hommes robuſtes, endurcis à la fatigue, qui, comme des bêtes féroces trop multipliées, ſe jettèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorſqu'ils chaſſèrent au cinquième ſiècle les habitans de ces contrées, qui ſe précipitèrent ſur l'Empire Romain; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perſe; tantôt du côté de la Chine & juſqu'aux Indes: ainſi ce vaſte réſervoir d'hommes ignorans & belliqueux, a vomi ſes inondations dans preſque tout notre hémiſ-

phère : & les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaiſſance, ſavent ſeulement que leurs pères ont conquis le monde. CH. LX.

Leur culte.

CHAQUE horde ou tribu avait ſon chef, & pluſieurs chefs ſe réuniſſaient ſous un kan. Les tribus voiſines du *Dalailama* l'adoraient : & cette adoration conſiſtait principalement en un léger tribut; les autres, pour tout culte, ſacrifiaient à Dieu quelques animaux une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la divinité, ni qu'ils aient cru un être malfaiſant & puiſſant tel que le diable. Les beſoins & les occupations d'une vie vagabonde, les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts que la brutalité attache à une vie dure & ſauvage; & ces défauts mêmes en firent des conquérans.

TOUT ce que je peux recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douzième & treizième ſiècles, c'eſt que vers l'orient de la Chine, les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître

de ceux qui possèdent tout le reste. *Cal-Kan* ou *Gassar-Kan*, ayeul de *Gengis-Kan*, se trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, & fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils, que les historiens Européans appellent *Pisouca*, affermit cette domination naissante : & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Prêtre-Jean chimérique.

Il y avait un puissant État entre ses terres & celles de la Chine; cet Empire était celui d'un kan dont les ayeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares, pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe; c'est à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre est *Prête-Jean*, quoiqu'assurément, il n'y eût aucune raison de l'appeler ni *Prête*, ni *Prêtre*.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui faisait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie; ces marchands étaient de l'ancienne com-

munion de *Neſtorius* ; quelques-uns de leurs religieux ſe mirent en chemin avec eux ; & pour ſe rendre recommandables aux princes Chrétiens qui faiſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan, le plus puiſſant des Tartares ; qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le ſacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* ſi fameux dans nos anciennes chroniques des croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Éthiopie, & on donna ce nom à ce prince Nègre, qui eſt moitié Chrétien ſchiſmatique, & moitié Juif. Cependant le *Prêtre-Jean* Tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ſes États, & ſe fit élire ſouverain de tous les kans Tartares, ſous le nom de *Gengis-Kan*, qui ſignifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans Tartares étaient en uſage d'aſſembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appellaient *Courilté*. Eh ! qui ſait ſi ces aſſemblées & nos cours plénières au mois de Mars & de Mai n'ont pas une origine commune ?

CH. LX.

Ch. LX.
Loix de Gengis-Kan.

GENGIS-KAN publia dans cette assemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu, & ne persécuter personne pour sa religion : preuve certaine que ses vassaux n'avaient pas tous la même créance. La discipline militaire fut rigoureusement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix-mille sous des Généraux, furent tous astreints à des devoirs journaliers : & tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés à travailler un jour la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévèrement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton Tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilége fut expressément défendu sous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en résulte que les Germains, les Francs & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis Kan* fit jouer dans cette grande assemblée de princes barbares un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète prédit à *Gengis-Kan* qu'il se-

rait le maître de l'Univers ; les vaſſaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'AUTEUR Chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, aſſure que ces Tartares n'avaient aucune connaiſſance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Arcangel juſqu'au-delà de la grande muraille, ainſi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'uſage de tranſmettre à la poſtérité toutes les articulations de la langue, & toutes les idées de l'eſprit eſt un des grands rafinemens de la ſociété perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées, & encore ne fut-il jamais d'un uſage univerſel chez ces nations. Les loix des Tartares étaient promulguées de bouche, ſans aucun ſigne repréſentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainſi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ſes ſoldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au ſecours de leurs camarades, fuiraient, au-lieu de les ſecourir. Bientôt

Ch. LX. 1214.

maître de tous les pays qui ſont entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien Empire qu'on appelait alors *le Cataï.* Il prit Cambalu, capitale du Cataï ſeptentrional. C'eſt la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il ſoumit juſqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de Gengis.

L'IMAGINATION des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe & aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Gengis-Kan.*

LE calife de Bagdat, nommé *Naſſer*, l'appela imprudemment à ſon ſecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France ſous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

CE ſultan *Mohammed* de la race des Cariſmins, dont nous venons de parler, était maître de preſque toute la Perſe ; l'Arménie toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naſſer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Gengis-Kan* dans la Perſe.

Le conquérant Tartare avait alors ſoixante ans ; il paraît qu'il ſavait régner comme vaincre ; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence ; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, & furent les inſtrumens de ſes victoires.

Armées prodigieuſes.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatrecent mille combattans, audelà du fleuve Jaxarte près de la ville d'Otrar : & dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième dégré de latitude, il rencontre l'armée Tartare de ſept cent mille hommes, commandée par *Gengis* & par ſes quatre fils : les Mahométans furent défaits, & Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier

dans le ſiége; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples comme l'arc & les fléches.

De ces pays qui ſont vers la Tranſoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Aſie par ſon grand commerce, ſes manufactures d'étoffes, ſur-tout par les ſciences que les ſultans Turcs avaient appriſes des Arabes, & qui floriſſaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgaſi*, de qui nous tenons l'hiſtoire des Tartares, *Bocar*, ſignifie *ſavant*, en langue tartare-mongule; & c'eſt de cette étymologie, dont il ne reſte aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduiſit en cendres; ainſi que Perſépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les orientaux qui ont écrit l'hiſtoire de *Gengis-Kan*, diſent qu'il voulut venger ſes ambaſſadeurs que le ſultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuſe pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer Caſpienne furent ſoumiſes: & le ſultan *Mohammed*, fugitif

de province en province, traînant après lui ſes tréſors & ſon infortune, mourut abandonné des ſiens.

Enfin le conquérant pénétra juſqu'au fleuve de l'Inde; & tandis qu'une de ſes armées ſoumettait l'Indouſtan, une autre, ſous un de ſes fils, ſubjugua toutes les provinces qui ſont au midi & à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran. Elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie à travers les montagnes eſcarpées & inacceſſibles du Caucaſe. De-là, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, partout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux & des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, & retourna vers *Gengis-Kan* par le nord-eſt de la mer Caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auſquels il ne fallait ni tentes, ni proviſions, ni bagages, & qui ſe nourriſſaient de la chair

de leurs chevaux morts de vieilleſſe comme de celle des autres animaux.

AINSI donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eſt certain que cette partie du *Tibet* où règne le grand *Lama*, était enclavée dans ſon Empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ſes armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, & parce que ces chefs les ont flattés, & parce que la ſoumiſſion du pontife entraîne celle du peuple.

EN revenant des Indes par la Perſe & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat au nord-eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte Empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, des Généraux, & tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréſors de l'Aſie. Il en fit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui cette eſpèce d'abondance. C'eſt de-là que les Ruſſes trouvent ſouvent aujourd'hui

des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte à préſent de tant de déprédations.

Cour plénière.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auſſi magnifique qu'avait été guerrière celle qui, autrefois, lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe aſiatique. Tous les kans & leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étaient ſur ces anciens charriots ſcythes, dont l'uſage ſubſiſte encore juſques chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuſes, de l'or, & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un préſent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces États-généraux de l'Aſie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambaſſadeurs des pays conquis. De-là il courut remettre ſous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, frontière de la Chine. Il voulait, âgé d'environ ſoixante & dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de ſon ambition. Mais enfin une

Ch. LX. Mort de Gengis. 1226.

maladie mortelle le ſaiſit dans ſon camp ſur la route de cet Empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Jamais, ni avant, ni après lui, aucun homme n'a ſubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du ſeptentrion au midi. Mais, dans ſes conquêtes, il ne fit que détruire; &, ſi on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, ſon Empire, de la frontière de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fut une dévaſtation. La Chine fut moins ſaccagée, parce qu'après la priſe de Pékin, ce qu'il envahit ne réſiſta pas. Il partagea avant ſa mort ſes États à ſes quatre fils, & chacun d'eux fut un des plus puiſſans rois de la terre.

Hommes égorgés ſur ſon tombeau.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, & qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont règné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvé établie depuis peu chez les nègres de Congo: coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les do-

mestiques des kans Tartares, de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis-Kan*, quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours d'une influence celeste; comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfaisant.

Les Grecs, & avant eux, les Asiatiques, avaient souvent appelé fils des Dieux leurs défenseurs & leurs législateurs, & même les ravisseurs conquérans. L'apothéose dans tous les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque instruisit, ou servit, ou écrâsa le genre-humain.

Ses enfans partagent la moitié du monde.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laissé leur père. *Octai*, & bientôt après *Coblaï-Kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent

CH. LX.

la conquête de la Chine. C'eſt ce *Coblai* que vit *Marc Paolo* vers l'an 1260, lorſqu'avec ſon frère & ſon oncle il pénetra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo* eſt fameux pour avoir voyagé dans les États ſoumis par *Gengis-Kan* & ſes enfans, ne connut long-temps ni ces États, ni leurs vainqueurs.

A la vérité, le pape *Innocent IV*, en 1246, envoya quelques franciſcains dans la Tartarie. Ces moines, qui ſe qualifiaient ambaſſadeurs, virent peu de choſe, furent traités avec le plus grand mépris, & ne ſervirent à rien.

On était ſi peu inſtruit de ce qui ſe paſſait dans cette vaſte partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à *Saint Louis* en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie, qui s'était fait chrétien. *Saint Louis* envoya le moine *Rubruquis* dans ces pays en 1258, pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis*, qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis-Kan*, qui règnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez

des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de ſon voyage que beaucoup de fauſſes notions, & quelques vérités indifférentes.

Ainsi donc, au même temps que les princes & les barons chrétiens baignaient de ſang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie & l'Égypte, l'Aſie était ſaccagée par les Tartares. Preſque tout notre hémiſphère ſouffrait à la fois.

Si les princes de la race de Gengis étaient deſpotiques?

Les moines qui voyagèrent en Tartarie dans le treizième ſiècle, ont écrit que *Gengis* & ſes enfans gouvernaient deſpotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuſtes nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver ſur la neige, & l'été ſur la roſée, ſe ſoient laiſſé traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur ſervaient de monture & de pâture? Ce n'eſt pas là l'inſtinct des peuples du Nord: les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, & non les eſclaves de leurs barbares chefs. Le deſpotiſme ne vient qu'à la longue;

il ſe forme du combat de l'eſprit de domination, contre l'eſprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écrâſer, que ſes compagnons de réſiſter; & enfin, l'argent rend abſolu.

Le moine *Plan Carpin*, envoyé en 1243 par le pape *Innocent IV* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux Tartares firent aſſeoir ce kan ſur une pièce de feutre, & lui dirent, *Honore les grands, ſois juſte & bienfaiſant envers tous; ſinon, tu ſeras ſi miſérable, que tu n'auras pas même le feutre ſur lequel tu es aſſis.* Ces paroles ne ſont pas d'un courtiſan eſclave.

GENGIS uſa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit ſemblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choiſir leurs héritiers, & de faire partage entre leurs enfans ſans avoir égard à l'aîneſſe. Il déclara grand kan des Tartares ſon troiſième fils *Octaï*, dont la poſtérité règna dans le Nord de la Chine juſques vers le milieu du quatorzième ſiècle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de religion les en chaſſèrent. Les prêtres *Lamas* voulurent

rent exterminer les bonzes. Ceux-ci ſoulevèrent les peuples. Les princes du ſang Chinois profitèrent de cette diſcorde eccléſiaſtique, & chaſſèrent enfin leurs dominateurs, que l'abondance & le repos avaient amollis.

CH. LX.

UN autre fils de *Gengis-Kan*, nommé *Touchi*, eut le Turqueſtan, la Bactriane, le royaume d'Aſtracan, & le pays des Usbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager 1234. la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, 1235. les environs de Conſtantinople. Il s'appelait *Batou-Kan*. Les princes de la Tartarie Crimée deſcendent de lui de mâle en mâle, & les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie vers le nord & l'orient de la mer Caſpienne, rapportent auſſi leur origine à cette ſource. Ils ſont maîtres de la Bactriane ſeptentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, & déſolent la terre qu'ils habitent.

Deſcendans de Gengis-Kan.

TUTI, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perſe du vivant de ſon père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paſſa l'Euphrate, que *Gengis-Kan* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, & ſe rendit maître d'une partie de l'Aſie mineure

CH. LX.

ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'Empire de Conſtantinople, étaient chaſſés de leur capitale par les Chrétiens croiſés.

UN quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranſoxane, Candahar, l'Inde ſeptentrionale, Cachemire, le Tibet: & tous les deſcendans de ces quatre monarques conſervèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Cauſe des ſuccès de cette famille.

SI on compare ces vaſtes & ſoudaines déprédations, avec ce qui ſe paſſe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines, qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans; nos armées, dont un détachement aurait diſſipé, avec quelques canons, toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'eſt qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du ſort du monde.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

GENGIS & ſes fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils ſubjugueraient toute la terre habitable; c'eſt dans ce deſſein que d'un côté *Koublaï*, maî-

tre de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes ſur mille bateaux, appelés *Jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-Kan* pénètra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleſtin IV* lui envoya quatre religieux, ſeuls ambaſſadeurs qui puſſent accepter une telle commiſſion. Frère *Aſſelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines Tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

« Si tu veux demeurer ſur terre, » viens nous rendre hommage. Si tu » n'obéis pas, nous ſavons ce qui en » arrivera. Envoie-nous de nouveaux » députés, pour nous dire ſi tu veux » être notre vaſſal ou notre ennemi ».

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes États; on doit en louer *Gengis-Kan*. Les États de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à-peu-près les mêmes loix, étaient ſous la même religion, & pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vaſtes, entrecoupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an

1220, s'affaiblit de tous côtés; jusqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un siècle après, établit une monarchie universelle dans l'Asie, monarchie qui se partagea encore.

La dynastie de *Gengis-Kan* subsista long-temps à la Chine sous le nom d'*Iven*. Il est à croire que la science de l'astronomie, qui avait rendu les Chinois si célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des Mahométans astronomes à la Chine; & ils ont presque toujours été en possession de régler le calendrier jusqu'à l'arrivée des jésuites. C'est peut-être la raison de la médiocrité où sont restés les Chinois.

Voila tout ce qu'il vous convient de savoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni division entre le trône & l'autel, & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni universités, ni rien de ce qui a perfectionné ou surchargé la société parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déserts vers l'an 1212, & eurent conquis la moitié de l'hémisphère, vers l'an 1236. C'est-là toute leur histoire.

Tournons maintenant vers l'occident, & voyons ce qui se passait au treizième siècle en Europe.

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles, de Mainfroi, de Conradin, & des Vêpres Siciliennes.

CH. LXI.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait fon cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis-Kan* fe partageaient la plus grande partie du monde, que les croifades continuaient, & que *Saint Louis* préparait malheureufement fa dernière, l'illuftre maifon impériale de *Souabe* finit d'une manière inouie jufqu'alors. Ce qui reftait de fon fang coula fur un échaffaud.

L'EMPEREUR *Frédéric II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaffal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile. Son fils *Conrad IV* fe mit en poffeffion de ce royaume. Je ne vois 1254.
point d'auteur qui n'affûre que ce *Conrad* fut empoifonné par fon frère *Manfreddo*, ou *Mainfroi*, bâtard de *Frédéric*; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ch. LXI.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accusé d'avoir empoisonné son frère *Henri :* vous verrez que, dans tous les temps, les soupçons de poison sont plus communs que le poison même.

Pourquoi Naples & Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour Romaine, pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des sources des calamités de ces provinces, de celles de la maison impériale de *Souabe*, & de celles de la maison d'*Anjou*, qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même misérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une simple cérémonie pieuse & adroite des conquérans Normans, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs États sous la protection de l'Église, pour arrêter, s'il était possible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bien-tôt en hommage cette oblation : & n'étant pas souverains de Rome, ils étaient suzerains des deux Siciles.

L'empereur *Frédéric II* laissa Naples & Sicile dans l'état le plus florissant. De sages loix établies, des villes bâties, Naples embellie, les sciences & les arts en honneur, furent ses monumens. Ce

CH. LXI.

royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* ſon fils ; on ne ſait ſi *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Frédéric II.* L'empereur ſemble le regarder dans ſon teſtament comme ſon fils légitime. Il lui donne Tarente & pluſieurs autres principautés en ſouveraineté. Il l'inſtitue régent du royaume pendant l'abſence de *Conrad*, & le déclare ſon ſucceſſeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir ſans enfans ; juſques-là tout paraît paiſible. Mais les Italiens n'obéiſſaient jamais que malgré eux au ſang germanique ; les papes déteſtaient la maiſon de *Souabe*, & voulaient la chaſſer d'Italie ; les partis de *Guelfe* & *Gibelin* ſubſiſtaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

LE fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépoſé à Lyon l'empereur *Frédéric II*, c'eſt-à-dire, qui avait oſé le déclarer dépoſé, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient ſuccéder à leur père.

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

INNOCENT ſe hâta donc de quitter Lyon, pour aller ſur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, ou *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes

Ch. LXI.

de l'opinion ; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuſes. *Mainfroi* ſe défia de ſes barons, dévots, factieux & ennemis du ſang de *Souabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Frédéric II*, ſon père, avait toujours eu une garde compoſée de ces Mahométans ; la ville de Lucéra, ou Nocéra, était remplie de ces Arabes, on l'appellait *Lucera da Pagani*, la ville des payens. Les Mahométans ne méritaient pas, à beaucoup près, ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appellons improprement *le paganiſme*, & ne fut plus fortement attaché ſans aucun mélange à l'unité de Dieu. Mais ce terme de payens avait rendu odieux *Frédéric II*, qui avait employé les Arabes dans ſes armées ; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ſes Mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour ſon unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en dépo-

ſant *Frédéric II* & ſa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre ſon héritage. Il prend d'aſſaut ſa ville de Naples ; le pape s'enfuit à Gènes ſa patrie, & là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard*, frère du roi d'Angleterre *Henri III*, prince qui n'était pas en état d'armer deux vaiſſeaux, & qui remercia le Saint-Père de ſon dangereux préſent. CH. LXI.

1254. Les diſſenſions inévitables entre *Conrad*, roi Alleman, & *Manfreddo*, Italien, ſervirent mieux la cour Romaine que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoiſonné. La cour papale accrédita ce ſoupçon. *Conrad* laiſſait ſa couronne de Naples à un enfant de dix ans ; c'eſt cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin ſi tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambitieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & ſe fit prêter ſerment comme à un régent, ſi *Conradin* était en vie, & comme à un roi, ſi ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce

CH. LXI.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles.

1253 & 1254.

parti ennemi de la maison impériale, & il avait encore pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des investitures. Voilà donc enfin les papes, rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère; le pape eut une armée, mais il ne savait pas la commander; il mit un légat à la tête; *Manfreddo*, avec ses Mahométans & quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat & l'armée pontificale.

1254.

CE fut dans ces circonstances que le pape *Innocent* ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'Anjou, frère de *Saint Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, & à laquelle le comte d'Anjou n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'est à quoi aboutissent tous les projets de l'ambition, qui tourmentent si horriblement la vie.

RINALDO de Signi, Alexandre IV, succéda à la place d'*Innocent IV*, & à tous ses desseins. Il ne put réussir avec le frère du roi de France *Saint Louis*;

ce roi malheureusement venait d'épuiser la France par sa croisade & par sa rançon en Égypte, & il dépensait le peu qui lui restait à rebâtir en Palestine les murailles de quelques villes sur la côte, villes bientôt perdues pour les Chrétiens.

Roi de Naples cité devant le pape.

LE pape *Alexandre IV* commence par citer devant lui *Manfreddo ;* il en était en droit par les loix des fiefs, puisque ce prince était son vassal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vassal armé comparût devant son seigneur. *Alexandre* était à Naples, dont ses intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec son vassal, qui était dans la Pouille, il pria le Saint-Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida, *id non convenire Sanctæ Sedis honori, ut cardinales isto modo mittantur ;* qu'il ne convenait pas à l'honneur du Saint-Siège d'envoyer ainsi des cardinaux.

LA guerre civile continua donc ; le pape publia une croisade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les Musulmans, les Empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples

CH. LXI. en Angleterre; cependant cette croiſade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes. Ce nonce releva de ſon vœu
1255. le roi *Henri III*, qui avait fait ſerment d'aller faire la guerre en Paleſtine, & lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape dans ſa guerre contre *Manfreddo*.

1260. MATTHIEU *Paris* rapporte que le nonce leva cinquante mille livres ſterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être ſi imbéciles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* ſon fils; mais dans le même temps, elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape diſſipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour ſa croiſade, & ne la fit point; *Manfreddo* règna, &
1264. *Alexandre IV* mourut ſans avoir réuſſi à rien, qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

UN ſavetier, devenu pape ſous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ſes prédéceſſeurs avaient commencé. Ce ſave-

tier était de Troyes en Champagne; ſon prédéceſſeur avait fait prêcher une croiſade en Angleterre contre les deux Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France; il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent, & quelques ſoldats, qu'un comte de Flandres, gendre de *Charles d'Anjou*, conduiſit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples & de Sicile; le roi *Saint Louis* y conſentit; mais *Urbain IV* mourut, ſans avoir pu voir les commencemens de cette révolution. 1264.

Manfreddo ſe ſoutient toujours contre les papes.

VOILA trois papes qui conſument leur vie à perſécuter en vain *Manfreddo*; un Languedochien (*Clément IV*) ſujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur d'avoir ſon maître pour ſon vaſſal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, poſſédait déjà la Provence par ſon mariage, & une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait ſa puiſſance, c'était d'avoir ſoumis la ville de Marſeille. Il avait encore une dignité qu'un habile homme pouvait faire valoir, c'était celle de ſénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes: ils avaient

CH. LXI. depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui faisait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il paierait trois mille onces d'or au Saint-Siège chaque année pour la mouvance du royaume de Naples, & que, si jamais le paiement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, & est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. Il usa durement de la victoire, & parut aussi cruel que son frère *Saint Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se vengent que

1265. Marché de Clément IV avec Charles d'Anjou.

1266. Manfreddo vaincu; son cadavre sans sépulture.

des vivans ; l'Église se vengeait des vivans & des morts.

CH. LXI.

Conradin : son droit, ses malheurs.

CEPENDANT le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne, qui la désolait ; & pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples, ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans. Son courage était au-dessus de son âge. Il se met, avec le duc d'Autriche son parent, à la tête d'une armée, & vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale. 1268.

ON peut dire que de toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que faisait *Conradin* ; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait & pris dans la Pouille, avec son parent *Frédéric* duc d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes. La sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Église*.

1268. Conradin & Frédéric d'Autriche exécutés par l'ordre de l'usurpateur.

Ch. LXI.

Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau. Le pape *Clément IV*, auquel on ſemblait les ſacrifier, n'oſa approuver cette barbarie, d'autant plus exécrable, qu'elle était revêtue des formes de la juſtice. Je ne puis aſſez m'étonner que *Saint Louis* n'ait jamais fait de reproches à ſon frère d'une action ſi déshonorante; lui, que des Égyptiens avaient épargné dans une circonſtance bien moins favorable. Il devait condamner plus qu'un autre la férocité de *Charles d'Anjou*. Le vainqueur, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; ſes Provençaux & lui furent en horreur.

Vêpres Siciliennes.

C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt ſûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople & en Aragon, & que le roi d'Aragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur Grec contre *Char-*

les d'Anjou : mais il n'eſt guères vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *Vêpres Siciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; & cependant aucun Français n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un Provençal nommé *Droguet*, violait une femme dans Palerme le lendemain de Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière, anima la haîne générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida*, & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait maſſacrer les ennemis. On fit main baſſe à Palerme ſur tout ce qu'on trouva de Provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs, produiſit enſuite le même maſſacre dans le reſte de l'iſle. On dit qu'on éventrait les femmes groſſes, pour en arracher les enfans à demi formés, & que les religieux mêmes maſſacraient leurs pénitentes Provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il eſt certain que le gouverneur de Meſſine, avec ſa gar-

CH. LXI.

1282.

CH. LXI. nifon, fe retira de l'ifle dans le royaume de Naples.

Le fang de *Conradin* fut ainfi vengé, mais fur d'autres que fur celui qui l'avait répandu. Les Vêpres Siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples, qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus miférables. Il eft temps de voir quels nouveaux défaftres furent produits dans ce même fiècle par l'abus des croifades & par celui de la religion.



CHAPITRE LXII.

De la croiſade contre les Languedochiens.

LES querelles ſanglantes de l'empire & du ſacerdoce, les richeſſes des monaſtères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puiſſance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les eſprits, & leur inſpirer une ſecrète indépendance. *Arnaud de Breſcia* avait oſé exciter les peuples juſques dans Rome à ſecouer le joug. On raiſonna beaucoup en Europe ſur la religion dès le temps de *Charlemagne*. Il eſt très-certain que les Francs & les Germains ne connaiſſaient alors ni images, ni reliques, ni tranſſubſtantiation. Il ſe trouva enſuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les proteſtans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cauſe de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils ſe piquaient; enfin *Manichéens*,

CH. LXII.

Albigeois.

Ch. LXII.

du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du douzième ſiècle, que le Languedoc en parut tout rempli.

Commencement de l'Inquiſition.

Dès l'an 1198 le pape *Innocent III* délégua deux ſimples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques : « Nous mandons, dit-il, aux princes, aux comtes, & à tous les ſeigneurs de votre province, de les aſſiſter puiſſamment contre les hérétiques, par la puiſſance qu'ils ont reçue pour la punition des méchans : en ſorte qu'après que frère *Rainier* aura prononcé l'excommunication contre eux, les ſeigneurs confiſquent leurs biens, les banniſſent de leurs terres, & les puniſſent plus ſévèrement, s'ils oſent y réſiſter. Or nous avons donné pouvoir à frère *Rainier* d'y contraindre les ſeigneurs par excommunication, & par interdit ſur leurs biens, &c. » Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Luxe des moines.

Un abbé de Cîteaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déjà ſéduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

CH. LXII.

La secte était en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence par le long esclavage dont on sortait à peine, & encore par les croisades. L'abbé de Cîteaux paraissait avec l'équipage d'un prince. Il voulut, en vain, parler en apôtre. Le peuple criait: *Quittez le luxe ou le sermon.* Un Espagnol évêque d'Osma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouse, conseilla aux inquisiteurs de renoncer à leurs équipages somptueux, de marcher à pied, de vivre austèrement, & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *Saint-Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple, avec lui, de cette vie apostolique, & parut souhaiter alors qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Castelnau*, l'un des inquisiteurs, fut accusé de se servir des armes qui lui étaient propres, en soulevant secrètement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, 1207.
& en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse.

Le comte de Toulouse persécuté.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est

Ch. LXII. ainſi qu'on traitait les deſcendans de ce *Raimond de Toulouſe*, qui avait le premier ſervi la chrétienté dans les croiſades.

Le comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoumit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des
1209. légats du pape nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer ſept châteaux qu'il poſſédait en Provence, de ſe croiſer lui-même contre les Albigeois ſes ſujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat nud juſqu'à la ceinture, nuds pieds, nues jambes, revêtu d'un ſimple caleçon, à la porte de l'égliſe de *Saint-Gilles*; là un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit proſterner le prince à la porte de cette égliſe pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon*, comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Liſieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Toulouſe au milieu d'eux

comme leur ôtage : de l'autre côté des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés. On égorgea tous les habitans, réfugiés dans une église. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcassone, effrayés de cet exemple, implorèrent la miséricorde des croisés. On leur laissa la vie. On leur permit de sortir presque nuds de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens.

CH. LXII.

Tous les habitans de Béziers égorgés.

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Machabée*, de *défenseur de l'Église*. Il se rendit maître d'une grande partie du pays, s'assurant des châteaux des seigneurs suspects, attaquant ceux qui ne se mettaient pas entre ses mains, poursuivant les hérétiques qui osaient se défendre. Les écrivains ecclésiastiques racontent eux-mêmes, que, *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent-quarante qui coururent, en chantant des pseaumes, se précipiter dans les flammes. Le jésuite *Daniel*, en parlant de ces infortunés dans son histoire de France, les appelle *infâmes & détestables*. Il est bien évident que des hommes qui volaient ainsi

Injustice du jésuite Daniel.

CH. LXII. au martyre, n'avaient point de mœurs infâmes. Il n'y a, ſans doute, de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita; il n'y a d'infâme que les paroles de *Daniel*. On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que Dieu les récompenſerait, parce que des moines les faiſaient brûler.

L'ESPRIT de juſtice & de raiſon qui s'eſt introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuſte que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ſes peuples. Que dirait-on aujourd'hui, ſi quelques évêques venaient aſſiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, ſous prétexte que les ſujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les ſujets de ces évêques?

EN dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouſe. Il ne s'était défendu que par les négociations.
1210. Il alla trouver encore dans Saint-Gilles les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croiſade. Il pleura devant eux. On lui répondit que ſes larmes venaient

naient de fureur. Le légat lui laissa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication. Il se réfugia chez *Pierre II* roi d'Aragon, son beau-frère, qui prit sa défense, & qui avait presqu'autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse. CH. LXII.

Évêques croisés contre les Languedochiens.

CEPENDANT l'ardeur de gagner des indulgences & des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux, accourent au siége de Lavaur. On y fit prisonniers quatre-vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croisés, qui les massacrèrent. 1211. On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, & on brûla, autour du puits, trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

LE prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, se joignit, à la vérité, aux croisés pour avoir part aux dé-

Ch. LXII. pouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'ÉTAIT l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*, & le projet en était si bien formé, que le roi d'Aragon ne put jamais, par sa médiation, obtenir la moindre grace. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

1213. Bataille incroyable. LA bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort* avec huit cents hommes de cheval seulement, & mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Aragon & du comte de Toulouse, qui faisaient le siége de Muret. Ils disent que le roi d'Aragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complette. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse & l'évêque de Cominge divisèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la Sainte-Trinité.

MAIS quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec

dix-huit cents hommes en pleine campagne, & divife t-on une fi petite troupe en trois corps? C'eft un miracle, difent quelques écrivains; mais les gens de guerre qui lifent de telles aventures, les appellent des abfurdités.

PLUSIEURS hiftoriens affurent que *Saint Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croifés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un faint; & il faut avouer que, fi *Dominique* était confeffeur, le comte de Touloufe était martyr.

Le comte de Touloufe va demander grace à Rome.

APRÈS cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Touloufe vint y demander grace. Je ne puis découvrir fur quel fondement il efpérait qu'on lui rendrait fes États. Il fut trop heureux de ne pas perdre fa liberté. Le concile même porta la miféricorde jufqu'à ftatuer qu'il jouirait d'une penfion de quatre cents marcs, ou marques d'argent. Si ce font des marcs, c'eft à-peu-près vingt mille francs de nos jours; fi ce font des marques, c'eft environ douze cents francs. Le dernier eft plus probable, attendu que moins on lui donnait d'ar-

gent, plus il en reſtait pour l'Égliſe.

CH. LXII. 1218.

QUAND *Innocent III* fut mort, *Raimond de Toulouſe* ne fut pas mieux traité. Il fut aſſiégé dans ſa capitale par *Simon de Montfort;* mais ce conquérant y trouva le terme de ſes ſuccès & de ſa vie. Un coup de pierre écrâſa cet homme, qui, en faiſant tant de mal, avait acquis tant de renommée.

IL avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croiſade contre le Languedoc ne fut plus que languiſſante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait ſuccédé à ſon père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France *Louis VIII* ſe fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays que *Montfort* ne pouvait garder; mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ſes conquêtes.

La croiſade contre le Languedoc ſous Saint Louis.

LE règne de *Saint Louis*, neuvième du nom, commença malheureuſement par cette horrible croiſade contre des Chrétiens ſes vaſſaux. Ce n'était pas par des croiſades que ce monarque était deſtiné à ſe couvrir de gloire. La reine *Blanche de Caſtille* ſa mère, femme dévouée au pape, Eſpagnole frémiſſant

au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort* pour achever de ſaccager le Languedoc : le jeune *Raimond* ſe défendit. On fit une guerre ſemblable à celle que nous avons vue dans les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedochiens, & ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout priſonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendre. 1227. 1228.

CH. LXII.

ENFIN la régente *Blanche*, qui avait d'autres ennemis, & le jeune *Raimond* las des maſſacres, & épuiſé des pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *Saint-Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les loix qu'il donna, & qui furent exécutées.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouſe.

LE comte de Toulouſe devait payer dix mille marcs, ou marques, aux Égliſes du Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal ; deux mille aux moines de Cîteaux immenſément riches ; cinq-cents aux moines de Clervaux, plus riches encore ; & quinze-cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux

CH. LXII.

Sarrazins & aux Turcs, qui assurément n'avaient point fait la guerre à *Raimond.* Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses États en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'Empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *Saint-Ange*, & par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise & nuds pieds
1228. devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infâme traité.

Le comtat d'Avignon demeuré aux papes.

ROME ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaissin qui est en delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les loix de l'Empire: le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner son fief à l'Église, sans le consentement de l'empereur & des États. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les loix? Aussi, bientôt

après cette extorsion, l'empereur *Frédéric II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, & sur-tout comme souverain outragé. Mais lorsqu'ensuite *Saint-Louis* & son fils *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des États des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou*, qui règnait à Naples, & y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de cèder Avignon pour quatre-vingt mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels sont en général les titres des possessions. Tel a été notre droit public.

CES croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produisit en même temps l'inquisition. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme en 1204, sous le pape *Innocent III*. Elle

CH. LXII.

fut établie en France dès l'année 1229, ſous *Saint Louis*. Un concile à Toulouſe commença dans cette année, par défendre aux Chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau Teſtament. C'était inſulter au genre humain que d'oſer lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, & nous ne voulons pas que vous liſiez le livre ſur lequel cette croyance eſt fondée.

Ariſtote brûlé dans un concile.

DANS ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariſtote*, c'eſt-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conſtantinople dans les premières croiſades, livres que perſonne n'entendait, & ſur leſquels on s'imaginait que l'héréſie des Languedochiens étoit fondée. Des conciles ſuivans ont mis *Ariſtote* preſque à côté des pères de l'Égliſe. C'eſt ainſi que vous verrez, dans ce vaſte tableau des démences humaines, les ſentimens des théologiens, les ſuperſtitions des peuples, le fanatiſme, varier ſans ceſſe, mais toujours conſtans à plonger la terre dans l'abrutiſſement & la calamité, juſqu'au temps où quelques académies, quelques ſociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de ſiècles de barbarie.

Ch. LXII.
Grand inquisiteur en France, scélérat reconnu.

Mais ce fut bien pis en 1237, quand le roi eut la faiblesse de permettre qu'il y eût dans son royaume un grand inquisiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouse, & ensuite dans d'autres provinces.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans son ministère une apparence de zèle, qui eût excusé ses fureurs aux yeux des simples: mais c'était un apostat, qui conduisait avec lui une femme perdue: &, pour mettre le comble à l'horreur de son ministère, cette femme était elle-même hérétique. C'est ce que rapportent *Matthieu Paris*, & *Mousk*, & ce qui est prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri*.

Le roi *Saint Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ses fonctions d'inquisiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandres. Il fit accroire au roi qu'il y avait une secte nouvelle qui infectait secrètement ces provinces. Ce monstre fit brûler sur ce prétexte, quiconque étant sans crédit, & étant suspect, ne voulut pas se racheter de ses persécutions. Le peuple, souvent bon juge de ceux qui en imposent aux

rois, ne l'appelait que *Robert le B...* * Il fut enfin reconnu ; ſes iniquités & ſes infamies furent publiques ; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une priſon perpétuelle ; & ce qui pourrait encore vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France.

C'EST donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe ; elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier dégré d'une barbarie brutale & abſurde, de maintenir par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire, que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples & des rois, au nom de ce même Dieu qui naquit & qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquiſition en Eſpagne & ailleurs, & juſqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abuſé de la ſimplicité des autres.

---

* On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomiſtes & aux hérétiques.

CHAPITRE LXIII.

État de l'Europe au treizième siècle.

NOUS avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Frédéric II.* Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics attachés à l'empire ; de sorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu en 1273, on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maison de *Bavière*.

CH LXIII. Anarchie en Allemagne.

C'EST pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entièrement des legères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

MAIS c'est aussi dans ces temps là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour se défen-

dre des invasions des seigneurs. Les villes anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunsvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante dispersée dans plusieurs États différens. Les Austregues s'établissent; ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux & des loix qui manquaient en Allemagne.

L'ITALIE se forme sur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, & sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Élection de Rodolphe de Habsbourg.

Tous les seigneurs Allemans, pour être plus puissans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes, & les trois archevêques, qui peu-à-peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans États considérables. C'était un seigneur Suisse qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient

Condottieri. Il avait été le champion de l'abbé de S. Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait ſecouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était ſi peu proportionnée à ſon courage, qu'il fut quelque temps grand-maître-d'hôtel de ce même *Ottocare*, roi de Bohême, qui depuis, preſſé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devoit rien, & qu'il lui avait payé ſes gages.* Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* ſerait le fondateur d'une maiſon long-temps la plus floriſſante de l'Europe, & qui a été quelquefois ſur le point d'avoir dans l'Empire la même puiſſance que *Charlemagne.* Cette puiſſance fut long-tems à ſe former; & ſur-tout à la fin de ce treizième ſiècle, & au commencement du quatorzième, l'empereur n'avait ſur l'Europe aucune influence.

LA France eût été heureuſe ſous un ſouverain tel que *Saint Louis*, ſans ce funeſte préjugé des croiſades qui cauſa ſes malheurs, & qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaiſſeaux équipés pour ces expéditions fatales, que la

CH. LXIII. France eût pu avoir aiſément une grande marine commerçante. Les ſtatuts de *Saint Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction, qui aſſura la diſcipline de l'Égliſe Gallicane, ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſaient les jugemens de ſes vaſſaux, & qui ſont l'origine du parlement de Paris; ſes règlemens & ſa fidélité ſur les monnoies; tout fait voir que la France auroit pu alors être floriſſante.

QUANT à l'Angleterre, elle fut ſous *Edouard I* auſſi heureuſe que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle ſubjugua l'Écoſſe, qui reçut un roi de la main d'*Édouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils poſſédaient toute la Guienne. Si *Édouard I* n'eut qu'une petite guerre paſſagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, ſoit quand il ſoumit l'Écoſſe, ſoit quand il la perdit à la fin.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Eſpagne, que nous avons laiſſée depuis long-temps en

proie aux Sarrazins. Il reſte ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent preſque tous les rois.

LA papauté fut vers le treizième ſiècle dans le même état où elle était depuis ſi long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *Saint-Pierre*, & dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes, & jugeaient les rois.

EN 1289, le pape *Nicolas* jugea ſolemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de ſon clergé. Nous avons vu qu'en 1283, le pape *Martin IV* dépoſa le roi d'Aragon, & donna ſes États au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corſe à un autre roi d'Aragon, *Jacques* ſurnommé *le Juſte*.

VERS l'an 1300, lorſque la ſucceſſion au royaume d'Écoſſe était conteſtée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Édouard* : « Vous devez » ſavoir que c'eſt à nous à donner un » roi à l'Écoſſe, qui a toujours de plein » droit appartenu & appartient encore » à l'Égliſe Romaine ; que ſi vous y » prétendez avoir quelque droit, en-

Ch. LXIII. » voyez-nous vos procureurs, & nous » vous rendrons justice; car nous réservons cette affaire à nous ».

Lorsque vers la fin du treizième siècle, quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*, écrit aux électeurs :
1298. « Nous vous ordonnons de dénoncer » qu'*Albert*, qui se dit roi des Romains, comparaisse devant nous » pour se purger du crime de lèze-majesté, & de l'excommunication encourue ».

On sait qu'*Albert d'Autriche*, au-lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions, quand ce pape, en 1303, eut besoin de lui contre *Philippe le bel*. Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'est ainsi

que l'intérêt change ſes démarches, & emploie à ſes fins le ſacré & le profane *a*.

CH. LXIII.

D'AUTRES têtes couronnées ſe ſoumettaient à la juriſdiction papale. *Marie*, femme de *Charles le boiteux*, roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider ſa cauſe devant le pape & ſes cardinaux, & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la ſentence qu'une armée.

Papes donnent preſque tous les royaumes.

L'AN 1329, *Chriſtophe*, roi de Danemarck ayant été dépoſé par la nobleſſe & par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume du Danemarck*, dit-il dans ſa lettre, *ne dépend, comme vous le ſavez, très-ſaint Père, que de l'Égliſe Romaine, à laquelle il paie tribut, & non de l'Empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnaiſſait la juriſdiction temporelle ſur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, réſidant à Avignon; mais le nom eſt inutile: il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait uſurper ou recouvrer un do-

a Voyez le chapitre de *Philippe le Bel.*

maine, s'adressait au pape comme à son maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, & répondit qu'*il ne ferait justice de ce monarque, que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII* une pareille déférence. Au reste, il est assez connu que ce pontife institua le jubilé, & ajoûta une seconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour signifier les deux puissances. *Jean XXII* les surmonta depuis d'une troisième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues que faisait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science scholastique pire que la plus honteuse ignorance.

On passa dans ce treizième siècle de l'ignorance sauvage à l'ignorance scholastique. *Albert*, surnommé *le grand*, enseignait les principes du chaud, du froid, du sec, & de l'humide. Il enseignait aussi la politique suivant *les règles de l'astrologie & de l'influence des astres*, & la morale *suivant la logique d'Aristote.*

Souvent les institutions les plus sages ne furent dûes qu'à l'aveuglement & à la faiblesse. Il n'y a guères dans l'Église de cérémonie plus noble, plus

pompeuſe, plus capable d'inſpirer la piété aux peuples, que la fête du Saint-Sacrement. L'antiquité n'en eut guères dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant, qui fut la cauſe de cet établiſſement? Une religieuſe de Liége nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut 1264. enſuite une révélation qui lui apprit que la lune ſignifiait l'Égliſe, & le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du Saint-Sacrement; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Égliſe.

Au douziéme ſiècle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions, qui partageaient les villes à-peu-près comme les factions bleues & vertes partagèrent les eſprits dans l'Empire Romain. Enſuite, lorſqu'au treizième ſiècle les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs ſe réunirent contre ces nouveaux venus, juſqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'eſt élevée contre eux tous. Les études des ſcholaſtiques étaient alors, & ſont demeurées preſque juſqu'à nos jours des ſyſtêmes d'abſurdités, tels que, ſi on les imputait aux peuples de la Trapobane,

Ch. LXIII. nous croirions qu'on les calomnie. On agitait, *si* Dieu *peut produire la nature univerſelle des choſes & la conſerver, ſans qu'il y ait des choſes ; ſi* Dieu *peut être dans un prédicat ; s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui eſt fait non fait, changer une femme en fille ; ſi chaque perſonne divine peut prendre la nature qu'elle veut ; ſi* Dieu *peut être ſcarabée & citrouille ; ſi le Père produit le Fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'eſſence, ou par l'attribut, naturellement ou librement ?* Et les docteurs qui réſolvaient ces queſtions, s'appellaient le grand, le ſubtil, l'angélique, l'irréfragable, le ſolemnel, l'illuminé, l'univerſel, le profond. Ces docteurs étaient, à l'égard des anciens pères, ce qu'un faux bel-eſprit eſt à un vrai ſavant.



CHAPITRE LXIV.

De l'Espagne, aux douzième & treizième siècles.

Ch. LXIV. Le Cid.

QUAND le *Cid* eut chassé les Musulmans de Tolède & de Valence à la fin de l'onzième siècle, l'Espagne se trouvait partagée entre plusieurs dominations. Le royaume de Castille comprenait les deux Castilles, Léon, la Galice, & Valence. Le royaume d'Aragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalousie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelonne qui faisaient hommage aux rois d'Aragon. Le tiers du Portugal était aux Chrétiens.

CE tiers du Portugal que possédaient les Chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douzième siècle.

UNE croisade aurait plus facilement chassé les Musulmans de l'Espagne que

Ch. LXIV. de la Syrie; mais il eſt très-vraiſemblable que les princes chrétiens d'Eſpagne ne voulurent point de ce ſecours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la diſputer aux Maures, que la voir envahie par des croiſés.

1114. *Alphonse*, ſurnommé *le batailleur*, roi d'Aragon & de Navarre, prit ſur les Maures Sarragoſſe, qui devint la capitale d'Aragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des Muſulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alphonſe de Portugal*, pour le diſtinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meil-
1147. leur port de l'Europe, & le reſte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna pluſieurs batailles, & ſe fit enfin
1139. roi de Portugal.

Cet évènement eſt très-important. Les rois de Caſtille alors ſe diſaient encore empereurs des Eſpagnes. *Alphonſe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaſſal quand il était peu puiſſant; mais, dès qu'il ſe trouve maître, par les armes, d'une province conſidérable, il ſe fait ſouverain indépendant. Le roi de Caſtille lui fit la guerre comme à un vaſſal rebelle; mais le nou-

veau roi de Portugal ſoumit ſa couronne au Saint-Siége, comme les Normans s'étaient rendus vaſſaux de Rome pour le royaume de Naples. *Eugène III* confere, donne la dignité de roi à *Alphonſe* & à ſa poſtérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape *Alexandre III* confirme enſuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les États du Portugal aſſemblés à Lamégo, ſous *Alphonſe*, pour établir les loix de ce royaume naiſſant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III*, qui donnait la couronne à *Alphonſe* : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur ſouveraineté : c'eſt donc encore une nouvelle preuve de l'uſage & des préjugés de ces ſiècles. Aucun nouveau prince n'oſait ſe dire ſouverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, ſans la permiſſion du pape ; & le fondement de toute l'hiſtoire du moyen âge, eſt toujours que les papes ſe croient ſeigneurs ſuzerains de tous les États, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé, ſeuls, à Jéſus-Chriſt ; & les empereurs Allemans, de leur côté, feignaient de

CH. LXIV.

1147.

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

penſer, & laiſſaient dire à leur chancellerie, que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur Empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

ENCORE quelques efforts, & les Muſulmans étaient chaſſés de ce continent; mais il fallait de l'union, & les Chrétiens d'Eſpagne ſe faiſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Aragon étaient en armes l'une contre l'autre; tantôt la Navarre combattait l'Aragon : quelquefois ces trois provinces ſe faiſaient la guerre à la fois; & dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut, de ſuite, trois rois d'Aragon qui joignirent à cet État la plus grande partie de la Navarre, dont les Muſulmans occupèrent le reſte. *Alphonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du temps, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du Temple, & à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces chevaliers

valiers ne se mirent pas en état de soutenir le testament. Les États d'Aragon toujours libres, élurent pour leur roi *Don Ramire*, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II* lui donna une dispense pour se marier.

CH. LXIV.

Prêtre évêque marié, & roi par dispense du pape.

LA Navarre, dans ces secousses, fut divisée de l'Aragon, & redevint un royaume particulier, qui passa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel* & à la maison de *France*, ensuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & est absorbé aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne. 1136

PENDANT ces divisions les Maures se soutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incursions donnèrent naissance à l'Ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, assez puissans pour fournir aux fraix de la défense de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec plusieurs écuyers, qui combattirent en portant le scapulaire. Bientôt après se forma cet Ordre qui n'est plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut se marier une 1158.

fois, & qui ne conſiſte que dans la
Ch. LXIV. jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne.

Les querelles des Chrétiens durèrent toujours, & les Mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre nommé *Don Sanche*, perſécuté par les Caſtillans & les Aragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer le ſecours du miramolin de l'Empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution, n'en fit point.

Lorsqu'autrefois l'Eſpagne entière était réunie ſous le roi *Don Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut ſubjuguée en moins de deux années : & maintenant qu'elle était diviſée entre tant de dominations jalouſes, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi Maure d'Andalouſie, ne pouvaient faire de conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols étaient plus aguerris, que le pays était hériſſé de forteresses, qu'on ſe réuniſſait dans les plus grands dangers, & que les Maures n'étaient pas plus ſages que les Chrétiens.

1200. Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Eſpagne ſe réunirent pour réſiſter aux forces de l'Afrique qui tombaient ſur eux.

CH. LXIV.

Le miramolin *Mahomed-ben Joſeph* avait paſſé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des hiſtoriens, qui ont preſque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des ſoldats qu'ils mettent en campagne, & de ceux qu'ils tuent, & des tréſors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalouſie, s'aſſurait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers Français. Les rois de Caſtille, d'Aragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces 1212.
deux grandes armées ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire *, ſur les confins de l'Andalouſie, & de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Caſtille, *Alphonſe le noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un ſabre dans une main, & l'alcoran dans l'autre. Les Chrétiens vainquirent; & cette journée ſe célèbre encore tous les ans à Tolède le 16 Juillet:

* La Sierra Morena.

mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andalouſie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des Chrétiens ſe diſſipa bientôt.

PRESQUE tous les chevaliers retournaient chez eux dans ce temps-là après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre ; & les Maures ſavaient encore moins cet art que les Eſpagnols. Ni Chrétiens, ni Muſulmans n'avaient de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'ESPAGNE, occupée de ſes propres afflictions pendant cinq-cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Aragon, *Pierre I*, fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc, & du pays de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de religion ; & comment il mourut en combattant *Montfort* le raviſſeur de ſon fils, & le conquérant du Languedoc. Sa veuve, *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III*, & le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour

la cour de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Aragonois, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours usé ainsi de leur autorité, ils eussent été les législateurs de l'Europe.

CH LXIV. 1214.

Premier roi d'Aragon à qui on fait serment. 1238.

CE même roi *Jacques* est le premier des rois d'Aragon, à qui les États aient prêté serment de fidélité. C'est lui qui prit sur les Maures l'isle de Majorque; c'est lui qui les chassa du beau royaume de Valence, pays favorisé de la nature, où elle forme des hommes robustes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs sens. Je ne sais comment tant d'historiens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, & qu'il en sortit plus de cinquante mille Mahométans. Comment une si petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

CE temps semblait marqué pour la gloire de l'Espagne, & pour l'expulsion des Maures. Le roi de Castille & de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, résidence de leurs premiers rois, ville fort supérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir cette superbe mosquée, & tant de beaux palais.

CH. LXIV. CE *Ferdinand*, troisième du nom, asservit encore les Musulmans de Murcie. C'est un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de soie, dont ils fabriquaient
1248. de belles étoffes. Enfin, après seize mois de siége, il se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination.
1252. La mort mit fin à ses succès. Si l'apothéose est dûe à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison *Ferdinand*, que la France invoque *Saint Louis*. Il fit de sages loix comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles jurisdictions.
1248. C'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille, qui subsista toujours depuis lui.

1252. IL eut pour ministre un *Ximénès*, archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximénès*, qui, dans les temps suivans, a été régent de Castille.

États d'Aragon égaux au roi.

LA Castille & l'Aragon étaient alors des puissances: mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs, en Espagne plus qu'ailleurs,

resserraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Aragonois se souviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des États : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y segnor, con tal que guardeis nuestros fueros; se no, no.* « Nous qui sommes autant que vous, & qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos loix ; sinon, non ».

LE grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les États, & de présider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilége.

LA Castille n'avait guères moins de droits, & les États mettaient des bornes au pouvoir souverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de seigneurs, il était aussi difficile aux rois de dompter leurs sujets que de chasser les Maures.

Justification d'Alphonse le sage.

ALPHONSE, surnommé *l'astronome*, ou *le sage*, fils de *S. Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui, qu'en étu-

diant le ciel, il avait perdu la terre. Cette pensée triviale ſerait juſte, ſi *Alphonſe* avait négligé ſes affaires pour l'étude; mais c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Le même fond d'eſprit qui en avait fait un grand philoſophe, en fit un très-bon roi. Pluſieurs auteurs l'accuſent encore d'athéïſme, pour avoir dit, *que, s'il avait été du conſeil de Dieu, il lui aurait donné de bons avis ſur le mouvement des aſtres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaiſanterie de ce ſage prince tombait uniquement ſur le ſyſtême de *Ptolomée*, dont il ſentait l'inſuffiſance, & les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les ſciences; & l'univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon père, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables alphonſines ſont encore aujourd'hui ſa gloire, & la honte des princes qui ſe font un mérite d'être ignorans; mais il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des Arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon règne fut embarraſſé, n'étaient pas ſans doute un effet des ſciences qui rendirent *Alphonſe* illuſtre, mais une ſuite des dépenſes exceſſives de ſon père. Ainſi que *S. Louis* avait épuiſé la Fran-

ce par ſes voyages, *S. Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui coûtèrent alors plus qu'elles ne valurent d'abord. Ch. LXIV.

Après la mort de *S. Ferdinand*, il fallut que ſon fils réſiſtât à la Navarre, & à l'Aragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philoſophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'Empire ne le demandaſſent pour empereur; & s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habſbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne. *Alphonſe* montra du moins qu'il méritait l'Empire, par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueuil de loix qu'on appelle *Las Partidas*, y eſt encore un des fondemens de la juriſprudence. Il dit dans ces loix, *que le deſpote arrache l'arbre, & que le ſage monarque l'ébranche.*

Loix d'Alphonſe le ſage.

Ce prince vit dans ſa vieilleſſe ſon fils *Don Sanche III* ſe révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce *Don Sanche* était né d'un ſecond mariage, & prétendit, du vivant de ſon père, ſe faire déclarer ſon héritier, à l'excluſion 1283.

M v

CH. LXIV. des petits-fils du premier lit. Une aſſemblée de factieux ſous le nom d'États, lui déféra même la couronne. Cet attentat eſt une nouvelle preuve de ce que j'ai ſouvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de loix, & que preſque tout ſe décidait ſuivant l'occurrence des temps, & le caprice des hommes.

ALPHONSE le ſage fut réduit à la douloureuſe néceſſité de ſe liguer avec les Mahometans contre un fils & des Chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des Chrétiens avec les Muſulmans contre d'autres Chrétiens; mais c'était certainement la plus juſte.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alphonſe X*, paſſa la mer. L'Afriquain & le Caſtillan ſe virent à Zara ſur les confins de Grenade. L'hiſtoire doit perpétuer à jamais la conduite & le diſcours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Caſtille : *Je vous traite ainſi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la cauſe commune de tous les rois, & de tous les pères.* *Alphonſe* combattit ſon fils, & le vainquit; ce qui prouve encore combien il était digne de règner; mais il mourut

1284. après ſa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de repaſſer dans ſes États, & *Don Sanche*, fils dénaturé d'*Alphonſe*, & uſurpateur du trône de ſes neveux, règna, & même règna heureuſement.

La domination Portugaiſe comprenait alors les Algarves, arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves*, ſignifie en arabe, *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'*Alphonſe le ſage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alphonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les ſciences, comme le veulent inſinuer des hiſtoriens, qui, pour ſe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriſer des arts qu'ils devraient honorer.

Alphonse le philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X*, le tiers de certaines décimes du clergé de Léon & de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils, *Ferdinand IV*, leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas ſi difficile à conquérir qu'aujourd'hui. 1303.

CH. LXIV.

ON appelle ce *Ferdinand IV*, *Ferdinand l'ajourné*, parce que, dans un accès de colère, il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux ſeigneurs qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant Dieu dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il ſerait à ſouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penſent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel*, dont nous verrons les exceſſives ſévérités; prince implacable, & puniſſant cruellement les hommes, ſans qu'il fût ajourné au tribunal de Dieu.

L'ARAGON, de ſon côté, ſe fortifia comme nous l'avons vu, & accrût ſa puiſſance par l'acquiſition de la Sicile.

Papes prétendent droit ſur l'Aragon.

LES papes prétendaient pouvoir diſpoſer du royaume d'Aragon, pour deux raiſons; premièrement, parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Égliſe Romaine; ſecondement, parce que *Pierre III*, ſurnommé *le grand*, auquel on reprochait les Vêpres Siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au maſſacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'A-

ragon fut donc transféré par ſentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de *Saint Louis.* Mais la bulle ne put être miſe à exécution. La maiſon d'*Aragon* demeura floriſſante, & bientôt après les papes, qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne & la Corſe au roi d'Aragon *Jacques IV*, dit *le juſte*, pour l'ôter aux Génois & aux Piſans, qui ſe diſputaient ces iſles.

1294.

ALORS la Caſtille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Aragon. Les Caſtillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

CE qui ſe paſſait alors en France du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième ſiècle, doit attirer nos regards.



CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, & de Boniface VIII.

CH. LXV.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença ſon règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admiſſion du tiers-état aux aſſemblées de la nation, par l'inſtitution des tribunaux ſuprêmes nommés parlemens *, par la première érection d'une nouvelle pairie faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des appanages reſtreints aux ſeuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à préſent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, & à l'extinction de l'Ordre des templiers

Quel était Boniface.

Nous avons déja vu que *Boniface VIII*, de la maiſon des *Caïétans*, était un homme ſemblable à *Grégoire VII*,

* Voyez les chapitres concernant les États généraux, & les tribunaux de parlement.

plus ſavant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à ſoumettre les puiſſances à l'Égliſe, & toutes les Égliſes au Saint-Siège. Les factions *Gibeline* & *Guelfe* diviſaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partiſans des empereurs; & l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* ſe ſervaient toujours de ce nom pour ſe fortifier & pour s'aggrandir. *Boniface* fut long-temps *Gibelin*, quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *Guelfe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui diſant: *Souviens-toi que tu es Gibelin;* au-lieu de lui dire: *Souviens-toi que tu es homme.* La maiſon des *Colonnes*, premiers barons Romains, qui poſſédait des villes au milieu du patrimoine de *Saint-Pierre*, était de la faction *Gibeline.* Leur intérêt contre les papes était le même que celui des ſeigneurs Allemans contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des ſeigneurs de fief s'oppoſait par-tout au pouvoir ſouverain.

CH. LXV.

Quel était l'état de Rome.

LES autres barons voiſins de Rome étaient dans le même cas; ils s'uniſ-

ſaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner ſi le pape les perſécuta, & en fut perſécuté. Preſque tous ces ſeigneurs avaient à la fois des diplômes de *vicaires du Saint-Siège*, & de *vicaires de l'Empire*, ſource néceſſaire de guerres civiles; que le reſpect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, plus de cent ans après. Le pontificat du temps de *Boniface VIII* n'était plus maître de tout le pays qu'avait poſſédé *Innocent III*, de la mer Adriatique au port d'Oſtie. Il en prétendait le domaine ſuprême: il poſſédait quelques villes en propre: c'était une puiſſance au rang des plus médiocres. Le grand revenu des papes conſiſtait dans ce que l'Égliſe univerſelle leur fourniſſait, dans les décimes qu'ils recueillaient ſouvent du clergé, dans les diſpenſes, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gi-*

belins. Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouſer la petite-fille de *Baudouin*, ſecond empereur de Conſtantinople dépoſſédé, & nomma ſolemnellement *Valois* empereur d'Orient; de ſorte qu'en deux années, il donna l'Empire d'Orient, celui d'Occident, & la France; car nous avons déja remarqué qu'en 1303, ce pape réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces trois préſens, que celui de l'Empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'*Albert* le poſſédait en effet.

Boniface nomme Charles de Valois empereur d'Orient.

LE pape, avant ſa réconcialition avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'Empire* en Italie, & principalement en Toſcane. Il penſait, puiſqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raiſon nommer les vicaires. Auſſi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perſécuta violemment le parti *Gibelin* à Florence. C'eſt pourtant préciſément dans le temps que *Valois* lui rend ce ſervice, qu'il outrage & qu'il pouſſe à bout le roi de France ſon frère. Rien

CH. LXV.

ne prouve mieux que la passion & l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

PHILIPPE *le bel*, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'Ordre de l'État le plus riche, devait contribuer aux besoins de la France sans la permission de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime, accordée sous le prétexte d'un secours pour la Terre-sainte, qui n'était plus secourable, & qui était sous le pouvoir d'un descendant de *Gengis-Kan*. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut en 1301 & 1302 contre le roi d'Angleterre *Édouard*. Ce fut le premier sujet de la querelle. L'entreprise d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit ensuite les esprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans son pays, qui ressortissait alors de la couronne, & le pape aussi-tôt le fit son légat à la cour de *Philippe*. Ce sujet, revêtu d'une dignité qui, selon la cour Romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver son souverain, & le menacer de mettre son royaume en interdit. Un séculier qui se fût conduit ainsi, aurait été puni de mort. Il fallut

ufer de grandes précautions, pour s'af-furer feulement de la perfonne de l'évê-que. Encore fallut-il le remettre entre les mains de fon métropolitain l'arche-vêque de Narbonne.

Obfervation importante.

Vous avez déja obfervé que, depuis la mort de *Charlemagne*, on ne vit aucun pontife de Rome, qui n'eût des dif-putes ou épineufes, ou violentes, avec les empereurs & les rois; vous verrez durer jufqu'au fiècle de *Louis XIV* ces querelles, qui font la fuite néceffaire de la forme de gouvernement la plus ab-furde, à laquelle les hommes fe foient jamais foumis. Cette abfurdité confiftait à dépendre chez foi d'un étranger. En effet, fouffrir que cet étranger donne chez vous des fiefs; ne pouvoir recevoir de fubfides des poffeffeurs de ces fiefs qu'avec la permiffion de cet étranger, & fans partager avec lui; être conti-nuellement expofé à voir fermer par fon ordre les temples que vous avez conftruits & dotés; convenir qu'une partie de vos fujets doit aller plaider à trois-cents lieues de vos États: c'eft-là une petite partie des chaînes que les fou-verains de l'Europe s'impofèrent infen-fiblement, & fans prefque le favoir. Il eft clair que, fi aujourd'hui on venait

CH. LXV. pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau, d'abord léger, s'était appesanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer : mais on n'était ni assez sage, ni assez instruit, ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

* 302 & suiv. Déja dans une bulle long-temps fameuse, l'évêque de Rome *Boniface VIII* avait décidé, *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife.* *Philippe*, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle ; il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du temps, canonisa *Saint Louis* ; & ses moines concluaient que, si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis ; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce

& de Bithinie en usaient à peu-près de même avec la république Romaine : mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel, à un souverain imaginaire ; il lui dit très-expressément, *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Témérité de Boniface.

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser : il écrit au roi un bref, dans lequel on trouve ces paroles : *Sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel.* Un historien judicieux & instruit remarque très-à-propos que ce bref était conservé à Paris dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappèle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut : que votre très-grande fatuité sache, que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel.* Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au vatican. Ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les béné-

Ch. LXV. dictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, & présentées en cérémonie; mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes; que, si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, & son royaume en interdit, c'est-à-dire, qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfans, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, & qu'il se prive ainsi tout-d'un-coup lui-même de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le pape comptait sur l'imbécillité des hommes; il espérait que les Français seraient assez lâches pour sacrifier leur roi à la crainte d'être privés des sacremens. Il se trompa; on brûla sa bulle; la France s'éleva contre le pape, sans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les États. Était-il donc né-

On brûle sa bulle.

1303.

ceſſaire de les aſſembler, pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France ?

Le cardinal *le Moine*, Français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier, &, s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeſſeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du pape était épuiſé; les évêques ſoumis à lui; de nouveaux Ordres de religieux relevans immédiatement du Saint-Siège; portant par-tout ſon étendart; un roi qui confeſſe ſes plus ſecrètes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ces moines: & enfin ce confeſſeur ſommé par le pape ſon maître d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point. Il fait ſaiſir le temporel de tous les prélats abſens. Les États-Généraux appèlent au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe; car appeler au pape, c'était reconnaître ſon autorité; & quel

Le confeſſeur du roi va rendre compte de la conſcience de ſon pénitent en cour de Rome.

besoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux loix de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections ; aux universités les grades, le droit d'enseigner : comme s'il révoquait une grace qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles ; il voulut y joindre celles de l'Empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Aragon, la Sicile, presque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres États, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant son cher fils, & le soutien de l'Église. Remarquez les mots de sa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de notre puissance.... le royaume de France, qui appartient de droit aux em-*
1303. *pereurs d'Occident. Boniface* & son dataire ne songeaient pas que, si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de sa puissance papale était fort

fort inutile. Il y avait pourtant un reſte de raiſon dans cette démence ; on flattait la prétention de l'Empire ſur tous les États occidentaux ; car vous verrez toujours que les jurifconſultes Allemans croyaient, ou feignaient de croire, que, le peuple de Rome s'étant donné avec ſon évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ſes ſucceſſeurs, & que tous les autres États n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cent mille hommes, & deux cent millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface* ; mais étant pauvre & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne faiſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie ſous des prétextes plauſibles, lève ſecrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né ; on crie :

Philippe fait ſaiſir la perſonne du pape.

Meure le pape, & vivent les Français!
CH. LXV. Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit sa tiare en tête, & portant les clefs dans une main & la croix dans l'autre, il se présenta avec majesté devant *Colonna* & *Nogaret*. Il est fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains disent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer* Célestin. *Boniface* répondit fièrement: *Je suis pape, & je mourrai pape.* Les Français pillèrent sa maison & ses trésors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la justice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laissé leur compatriote & leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chassèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant sa vengeance;
1303. mais il mourut en arrivant. C'est ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissans: vous les voyez toujours donnant des royaumes, & persécutés chez eux.

PHILIPPE le bel poursuivait son ennemi jusques dans le tombeau. Il voulut faire condamner sa mémoire dans

un concile. Il exigea de *Clément V*, né son sujet, & qui siégeait dans Avignon, que le procès, contre le pape son prédécesseur, fût commencé dans les formes. On l'accusait d'avoir engagé le page *Céleſtin V* son prédécesseur à renoncer à la chaire pontificale, d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin* en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : *Ah, que de bien nous a fait cette fable du Christ!* qu'il niait en conséquence les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proféré devant treize témoins, ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît brûler ses os par le bourreau. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, & ne sut pas se soustraire à

CH. LXV.

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

ſon obéiſſance. *Clément V* fut aſſez ſage pour faire évanouir, dans les délais, une entrepriſe trop flétriſſante pour l'Égliſe.

La concluſion de toute cette affaire fut que, loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi conſentit à recevoir ſeulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui & ſon royaume. Il ſouffrit même que *Nogaret*, qui l'avait ſervi, qui n'avait agi qu'en ſon nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le ſucceſſeur de ce pape, à paſſer ſa vie en Paleſtine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne ſe termina qu'à ſa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter à la longue ſur un pape. Ils feront enſemble des marchés; mais Rome y gagnera toujours quelque choſe; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du Royaume combattre avec inflexibilité les ſoupleſſes de la cour de Rome, & très-ſouvent la politique ou la faibleſſe du cabinet; la néceſſité des conjonctures, les intrigues des moines, rendront la fermeté des parlemens inutile; & cette

faibleſſe durera juſqu'à ce qu'un roi daigne dire réſolument : Je veux briſer mes fers & ceux de ma nation. Ch. LXV.

Philippe le bel, pour ſe dépiquer, chaſſa tous les Juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, ſous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt ; ce fut par un ordre ſecret, donné dans ſon conſeil privé, que *Philippe* punit l'uſure juive par une injuſtice. Les peuples ſe crurent vengés, & le roi fut riche. 1306. Juifs chaſſés.

Quelque tems après, un évènement qui eut encore ſa ſource dans cet eſprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe & l'Aſie.



CHAPITRE LXVI.

Du ſupplice des templiers, & de l'extinction de cet Ordre.

Ch. LXVI.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en eſt pas une petite que cette inſtitution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en ſoldats.

ON accuſait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux profeſſions, les débauches & la cruauté du guerrier, & l'inſatiable paſſion d'acquérir, qu'on impute à ces grands Ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

TANDIS qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainſi que les chevaliers hoſpitaliers de *Saint-Jean*, l'Ordre teutonique, formé comme eux dans la Paleſtine, s'emparait au treiziéme ſiécle de la Pruſſe, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accuſés de réduire les eccléſiaſtiques, comme les payens, à l'eſclavage, de piller leurs biens, d'uſurper les droits des évêques, d'exercer un bri-

gandage horrible ; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

CH. LXVI.

La rigueur des impôts & la malversation du conseil du roi *Philippe le bel* dans les monnoies, exciterent une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie ; & on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ses vengeances. 1306.

Templiers accusés.

Les premiers accusateurs de cet Ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffo dei Florentin*, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grace en les accusant ? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume,

CH. LXVI. à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de
1309. l'ouvrir avant le 13 octobre. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre; il portait de mettre en priſon tous les templiers. Tous ſont arrêtés. Le roi auſſitôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des chevaliers, juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paraît évident que leur perte était réſolue très-long-temps avant cet éclat. L'accuſation & l'empriſonnement ſont de 1309; mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandres, datées de Melun 1306, par leſquelles il le priait de ſe joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accuſés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, ſe joint à lui après quelques diſputes ſur le droit que l'Égliſe avait d'exterminer ces religieux, & le droit du roi de punir des ſujets. Le pape interrogea lui-même ſoixante & douze chevaliers. Des inquiſiteurs, des commiſſaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles ſont en-

voyées chez tous les potentats de l'Europe, pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Caſtille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cent & un témoins les accuſèrent de renier Jéſus-Chriſt en entrant dans l'Ordre, de cracher ſur la croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre pieds. Le novice baiſait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril, & à des parties qui paraiſſent peu deſtinées à cet uſage. Il jurait de s'abandonner à ſes confrères. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante & douze templiers au pape même, & cent quarante-un de ces accuſés à frère *Guillaume* cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoûte que le grand-maître de l'Ordre même, le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Templiers brûlés.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla

vifs cinquante-neuf en un jour près de
Ch. LXVI. l'abbaye *Saint-Antoine de Paris*, &
1312. que le grand maître *Jean de Molay*, & *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre de *Henri IV*.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens, d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime, & de la juſtice de leur perte.

Juſtifiés.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers, la plupart n'articulent que de vagues accuſations. Secondement, très-peu diſent que les templiers reniaient Jéſus-Chriſt. Qu'auraient-ils, en effet, gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, & pour laquelle ils combattaient? Troiſièmement, que pluſieurs d'entre eux, témoins & complices des débauches des princes, & des eccléſiaſtiques de ce temps-là, euſſent marqué quelquefois du mépris pour les abus

d'une religion tant déshonorée en Aſie, & en Europe; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait; c'eſt un emportement de jeunes gens dont, certainement, l'Ordre n'eſt point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée, qu'on prétend qu'ils adoraient, & qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée. On ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher, & il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infâme dont on leur reprochait d'être reçus dans l'Ordre, ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, & qui faſſent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre ſa ſociété reſpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que pluſieurs jeunes templiers ne s'abandonnaſſent à des excès qui, de tout temps, ont été le partage de la jeuneſſe; & ce ſont de ces vices paſſagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les

templiers, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'Ordre. Septièmement, ſi les accuſés vaincus par les tourmens qui font dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux font-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grace pour extorquer leur confeſſion. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs, prirent Dieu à témoin de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve, non-ſeulement d'innocence, mais d'honneur! Neuvièmement, ſoixante & quatorze templiers, non accuſés, entreprirent de défendre l'Ordre, & ne furent point écoutés. Dixièmement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne ſavait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les cardinaux, miniſtres de cette perfidie, méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires en leur fendant le corps & la tête en deux.

Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, & à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement; & on ne les brûla que parce qu'appelés en préſence ſur un échaffaud pour avouer les crimes de l'Ordre, ils jurèrent que l'Ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice, & ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

CEPENDANT, en conſéquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on pourſuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils ſurent empêcher qu'on ne ſaiſit leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Aragon des ſiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'Ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caſtille & d'Aragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'Ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers nommés alors *chevaliers de Rho-*

des, parce qu'ils venaient de prendre cette isle sur les Turcs, & l'avaient su garder avec un courage qui méritait, au moins, les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompense.

DENIS, roi de Portugal, institua en leur place l'Ordre des *chevaliers du Christ*, Ordre qui devait combattre les Maures, mais qui, étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Dépouilles partagées.

PHILIPPE LE BEL se fit donner deux cent mille livres, & *Louis Hutin* son fils, prit encore soixante mille livres sur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape : mais je vois évidemment que les fraix des cardinaux, des inquisiteurs délégués, pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles & immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre Dupui*. Nous crumes que le pape avait profité de cette prétendue restitution : car à qui restitue-t-on sinon

à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Église; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur?

Il faut considérer un évènement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.



CHAPITRE LXVII.

De la Suiſſe, & de ſa révolution au commencement du quatorzième ſiècle.

Ch. LXVII. Deſcription de la Suiſſe.

De tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conſervé la ſimplicité & la pauvreté des premiers âges, était la Suiſſe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrein pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux & des prélats com-

battaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'Empire.

CH. LXVII.

QUAND *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accuſèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maiſon d'Autriche.

ALBERT d'Autriche ſon fils, étant parvenu à l'Empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abuſèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberté Helvétique.

LES fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* & *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpctables, nuit à leur célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que,

CH. LXVII. tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet, ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grace qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de fléche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le père, tremblant, tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, appercevant une ſeconde fléche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le Suiſſe en colère, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de fléche ; que ce fut le ſignal des conjurés ; que les peuples démolirent les fortereſſes.

1307. Fable de la pomme.

L'EMPEREUR *Albert d'Autriche*, qui

voulait punir ces hommes libres, fut prevenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, aſſembla contre eux vingt mille hommes. Les citoyens Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant ſur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un auſſi petit nombre de Suiſſes.

1315. Suiſſes vainqueurs.

CETTE victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore ſouvenir, par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

PETIT à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, ne ſe ligua qu'en 1352, & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel ſe joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

JAMAIS peuple n'a plus long-temps, ni mieux combattu pour ſa liberté que

les Suiſſes. Ils l'ont gagnée par plus de ſoixante combats contre les Autrichiens; & il eſt à croire qu'ils la conſerveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richeſſes, & où les loix ſont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiſſe a fait changer de face à la nature. Un terrien aride, négligé, ſous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée ſur des rochers. Des bruïères défrichées & labourées par des mains libres, ſont devenues fertiles.

Bonheur de la Suiſſe.

L'ÉGALITÉ, le partage naturel des hommes, ſubſiſte encore en Suiſſe autant qu'il eſt poſſible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde & impoſſible par laquelle le ſerviteur & le maître, le manœuvre & le magiſtrat, le plaideur & le juge ſeraient confondus enſemble; mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des loix, & qui maintient la liberté des faibles, contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux, ſi la religion n'avait dans la ſuite diviſé ſes citoyens, que l'amour du bien public réuniſſait, & ſi, en vendant leur courage à des princes plus ri-

ches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue. CH. LXVII.

CHAQUE nation a eu des temps où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis ou contre les citoyens; point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, & tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde, & encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.



CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie, & la papauté, au quatorzième ſiècle.

CH. LXVIII. Nous avons entamé le quatorzième ſiècle. Nous pouvons remarquer que, depuis ſix cents ans, Rome faible & malheureuſe eſt toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle eſt dans l'aviliſſement & dans l'anarchie ; & malgré tant d'abaiſſement & tant de déſordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Céſars*, ni les pontifes s'y rendre abſolus. Voilà depuis *Frédéric II*, quatre empereurs de ſuite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Naſſau*, *Albert d'Autriche*. Auſſi c'eſt alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels, & lèvent l'étendart de la liberté. Gènes & Piſe ſont les émules de Veniſe. Florence devient une république illuſtre. Bologne ne reconnaît

alors ni empereur, ni pape. Le gouvernement municipal prevaut par-tout, & ſur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le pape Gaſcon, aima mieux transférer le Saint-Siège hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que diſputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie ſur les frontières de France par ce pape; & c'eſt ce que les Romains appellent aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'eſt celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

CH. LXVIII. Tranſmigration du ſiége papal. 1312.

COMMENT les Italiens, dans ces conjonctures, ne firent ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Allemans, qui, ſous les yeux mêmes des empereurs, ont établi de ſiècle en ſiècle leur aſſociation au pouvoir ſuprême, & leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs, ni papes: qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? La diviſion. Les

Ch. LXVIII. factions *Guelfe* & *Gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce & de l'empire, ſubſiſtaient toujours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embrâſemens. La diſcorde était par-tout. L'Italie ne faiſait point un corps; l'Allemagne en faiſait toujours un. Enfin, le premier empereur entreprenant qui voudrait repaſſer les monts, pouvait renouveller les droits & les prétentions des *Charlemagnes* & des *Othons*. C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII*, de la famille de *Luxembourg*, en 1311. Il deſcend en Italie avec une armée d'Allemans. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *Guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *Gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur Henri VII à Rome.

Rome, qui ne voulait ni d'empereur, ni de pape, & qui ne put ſecouer tout-
1313. à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les *Urſins*, & le frère de *Robert* roi de Naples, ne pûrent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit long-temps dans les

les rues, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin, au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* proteſta pardevant notaire, que le ſerment par lui prêté à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

Maître de Rome, il établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, & le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur,

Henri VII cru empoiſonné. 1313.

Henri VII allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les armes, quand il mourut empoiſonné, comme on le prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de

chanoines de *Saint-Jean de Latran*. Ils
CH. LXVIII. pouvaient faire l'office de diacres à la messe du pape, & les rois de France y auraient été sous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoisonnement sacrilège. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé, & les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre règnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore su prévenir les schismes par de sages loix.

Louis de Bavière & *Frédéric le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète règlée d'élec-
1322. teurs aurait dû juger. Un combat dans lequel l'Autrichien fut vaincu & pris, donna la couronne au Bavarois.

Jean XXII. On avait alors pour pape *Jean XXII*, élu à Lyon en 1315. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais

l'évêque en voulait toujours être le maître, & les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre : &, après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.* CH. LXVII

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Égliſe ; car il faut ſans doute en avoir beaucoup, pour parvenir de la profeſſion de ſavetier, au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit, que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déja remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les Chrétiens. Ce fonds était plus conſidérable que les terres de la comteſſe *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'eſt pas celui du déſintéreſſement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement le denier de *Saint Pierre*, que l'Angleterre payait

CH. LXVIII.

très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norvège & de Pologne. Il demandait si souvent & si violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage, fut la taxe apostolique des péchés; il évalua le meurtre, l'adultère, la sodomie, la bestialité; & les hommes assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Jean XXII dépose l'empereur Louis de Bavière.

PENDANT qu'il siègeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait, & pour l'empereur & pour lui. Les *Viscontis* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignit de les protéger, & leur laissait le titre de ses lieutenans. Ils étaient *Gibelins* : comme tels, ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait sans rien risquer donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les Empires. Il déposa *Louis de Bavière* en idée

par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles & immeubles.*

L'EMPEREUR, ainsi déposé, se hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le déposait n'osait paraître ; il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de *Castracani*, tyran de Lucques, ce héros de *Machiavel.* 1327.

LUDOVICO Monaldesco, natif d'Orviette, qui, à l'âge de cent quinze ans, écrivit les mémoires de son temps, dit qu'il se souvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière.* Le peuple chantait, dit-il, *Vive Dieu & l'empereur ! Nous sommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape.* Ce trait ne vaut la peine d'être cité, que parce qu'il est d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Auteur âgé de cent quinze ans. 1328.

LOUIS de Bavière convoqua dans Rome une assemblée générale, semblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de ses enfans. Ce parlement se tint dans la place même de *S-Pierre.* Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y assistèrent en foule. L'empereur assis sur un trône au haut des dégrés de l'église, la cou-

Louis de Bavière dépose le pape, & le condamne à mort.

ronne en tête & un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin : *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors, qui se nomme le pape Jean ?* Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la
1328. sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce & de l'empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier Napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit asseoir sous le dais à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoûtaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape

avait condamné ces propoſitions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquiſiteurs de Marſeille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Ch. LXVIII.

1318.

Cordeliers brûlés.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti ; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était deſtiné à être accuſé d'héréſie ; car quelque temps après, ayant prêché que les ſaints ne jouiraient de la viſion béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une viſion imparfaite, ces deux viſions partagèrent l'Égliſe, & enfin *Jean* ſe rétracta.

Jean XXII hérétique.

Cependant, ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome, n'eut pas plus de ſuite que les efforts des autres *Céſars* Allemans. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puiſſant, ne put empêcher à ſon retour que ſon pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, & ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un em-

reur & d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout ſage qu'il était, mourut pauvre dans ſon pays, & que le pape, éloigné de Rome & tirant peu de ſecours de l'Italie, laiſſa, en mourant, dans Avignon, la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encore beaucoup. Auſſi la papauté n'avait jamais tant valu à perſonne; mais auſſi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, & ſi chérement.

1344. Pape Jean XXII très-riche, & pourquoi?

Il s'était attribué la réſerve de toutes les prébendes, de preſque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réſerves, celui de prévenir preſque toutes les élections, & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque, qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les diſpenſes & pour les péchés furent inventées & rédigées de ſon temps. Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs fois depuis le ſeizième ſiècle, & a mis au jour

des abus bien violens que l'Église a toujours condamnés, & qu'elle a difficilement abolis. Ch. LXVIII.

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas; elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

La malheureuse reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse, en 1348, de céder Avignon au pape *Clément VI* pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquile: elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le séjour orageux de Rome.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice; ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait

CH. LXVIII

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, & assassiné.

Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, & donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ses odes ou *canzoni*; il dépeint Rome échevelée & les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de *Rienzi*.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'Univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens Romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante, ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunal passa plus vîte que le sénat & le consulat en vain rétablis. *Rienzi*, ayant commencé comme les *Gracchus*, finit comme eux : il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

ROME devait dépérir par l'abſence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ſtérilité de ſon territoire, & par le tranſport de ſes manufactures à Gènes, à Piſe, à Veniſe, à Florence. Les pélerinages ſeuls la ſoutenaient alors. Le grand jubilé ſur-tout, inſtitué par *Boniface VIII* de ſiècle en ſiècle, mais établi de cinquante ans en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une ſi prodigieuſe foule, qu'en 1350 on y compta deux cent mille pélerins. Rome ſans empereur & ſans pape eſt toujours faible, & la première ville du monde chrétien.



CHAP TRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

CH. LXIX. NOus avons dit que le ſiége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence*. On ne vend ſes États que quand on eſt malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les évènemens de ce temps-là, & ſur-tout dans le grand ſchiſme d'Occident, que nous aurons bientôt ſous les yeux.

Crime & malheurs de la belle Jeanne, reine de Naples.

NAPLES & Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maiſon de *France*; l'iſle de Sicile, par celle d'*Aragon*. *Robert*, qui mourut en 1343; avait rendu ſon royaume de Naples floriſſant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maiſon de *France* étendait ſes branches de tous côtés: mais ces branches ne furent unies, ni avec la ſouche commune, ni entre elles; toutes devinrent malheureuſes. Le roi de Naples, *Robert*, avait, avant de mourir, marié ſa

petite-fille *Jeanne* ſon héritière à *André* frère du roi de Hongrie. Ce mariage qui ſemblait devoir cimenter le bonheur de cette maiſon, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de ſon chef. *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciſcain nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haîne & la diſcorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André* compoſée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentaient l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du ſang, qui bientôt après épouſa la reine, d'autres princes du ſang, les favoris de cette princeſſe, la fameuſe *Catanoiſe* ſa domeſtique ſi attachée à elle, réſolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averſe dans l'antichambre de ſa femme, & preſque ſous ſes yeux; on le jette par les fenêtres. On laiſſe trois jours le corps ſans ſépulture. La reine épouſe, au bout de l'an, le prince de Tarente accuſé par la voix publique. Que de raiſons pour la croire coupable! Ceux qui la juſtifient allèguent

Les troubles de ſa maiſon commencent par un moine.

1346. Mari de Jeanne étranglé.

CH. LXIX. qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui ſe ſoumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accuſée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour ſeul inſpire-t-il les attentats ? *Jeanne* conſentit au meurtre de ſon époux par faibleſſe, & elle eut trois maris enſuite par une autre faibleſſe plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner ſeule.

LOUIS *de Hongrie*, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de ſon frère ſur elle & ſur ſes complices. Il marcha vers Naples par Veniſe & par Rome, & fit accuſer *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans ſa puiſſance paſſagère & ridicule, vit pourtant des rois à ſon tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'oſa rien décider, & en cela ſeul il montra de la prudence.

CEPENDANT le roi *Louis* avança vers Naples, faiſant porter devant lui un étendart noir ſur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du ſang *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourſuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec ſon nouvel époux dans ſes États de Provence. Mais

1347. Mari de Jeanne vengé.

ce qui eſt bien étrange, c'eſt que l'ambition n'eut point de part à la vengeance *de Louis.* Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne vend Avignon au pape.

JEANNE coupable & punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle; abandonnée, à la fois, des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était ſouveraine; elle lui abandonne ſa ville & ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on 1348.
négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire; & le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui paiera trois cent mille florins. *Louis* répond, qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors, n'a

CH. LXIX.

produit jamais ni plus de dureté, ni plus de générosité.

Jeanne se remarie souvent.

La reine chassée par son beau-frère, & rétablie par la faveur du pape, perdit son second mari, & jouit seule du gouvernement quelques années. Elle épousa un prince d'Aragon qui mourut bientôt après. Enfin, à l'âge de quarante-six ans, elle se remarie avec un cadet

1376.

de la maison de *Brunsvick*, nommé *Othon*. C'était choisir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* son cousin, seul reste alors de la première maison d'*Anjou* à Naples; ces princes se nommaient ainsi, parce que la ville de Durazzo, conquise par eux sur les Grecs, & enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été leur appanage : elle reconnut ce *Durazzo* pour son héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, & le grand schisme d'Occident, hâtèrent la mort malheureuse de la reine.

Déja éclataient les suites sanglantes de ce schisme dont nous parlerons bientôt. *Brigano*, qui prit le nom d'*Urbain VI*, & le comte de Genève qui s'appela *Clément VII*, se disputèrent la

tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui résidait dans Avignon. *Durazzo*, ne voulant pas attendre la mort naturelle de sa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

1380. Jeanne déposée par un pape.

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que son neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépose la reine *Jeanne*; &, pour mieux assurer la principauté de Capoue à sa famille, il donne tous les biens de l'Église aux principales maisons Napolitaines.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des églises fut employé à lever une armée. La reine ne peut être secourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choisi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France, aussi du nom d'*Anjou*; elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre sa bienfaitrice & pour disputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui

Ch. LXIX.

aliéne encore ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſvick* raſſemble à la hâte quelques troupes ; il eſt défait & priſonnier.

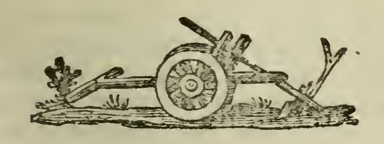
Durazzo entre dans Naples : ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, & qui mouillaient ſous le château de l'Œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe faiſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie*, qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelats. On voit partout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *Saint Louis* !

Jeanne étouffée. 1382.

La poſtérité toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vû qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle con-

ſentit à cet attentat, & que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les tréſors du roi *Charles V*, ſon frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille ſans ſuccès & ſans gloire, ſans parti & ſans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé a ſortir de la barbarie ſous le roi *Robert*, y fut plongé par tous ces malheurs, que le grand ſchiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand ſchiſme d'Occident, que l'empereur *Sigiſmond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'Empire.



CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du Saint-Siége d'Avignon à Rome. De Sainte Catherine de Sienne, &c.

Ch. LXX. L'Empire Alleman (car dans les dissensions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'Empire Romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous *Charles IV de Luxembourg*, roi de

1356. Bohême, petit-fils de *Henri VII*. Il fit

Bulle d'or. à Nuremberg cette fameuse constitution qu'on appelle bulle d'or, à cause du sceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la basse latinité. On voit aisément par-là pourquoi les édits des papes sont appellés bulles. Le style de cette charte se ressent bien de l'esprit du temps. Le jurisconsulte *Barthole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de loix, rédigea cette bulle. Il commence par une apostrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des sept

électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chûte des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar.* On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité.

Solemnité de la bulle d'or.

CETTE loi de l'Empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députés des villes impériales, qui, pour la première fois, aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation Teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, en poſſeſſion depuis long-temps d'élire des empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auſſi puiſſans, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? Et pourquoi la Bohême, qui, originairement, était un État ſéparé de l'Allemagne, & qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-

Ch. LXX.

elle pourtant droit de ſuffrage dans l'élection ? On en voit la raiſon. *Charles IV* était roi de Bohême, & *Louis de Bavière* avait été ſon ennemi.

Origine des ſept électeurs.

On dit dans cette bulle composée par *Barthole*, que les ſept électeurs étaient déja établis ; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps ; tous les témoignages antérieurs du treizième ſiècle & du douzième font voir que juſqu'au temps de *Frédéric II* les ſeigneurs & les prélats poſſédant les fiefs éliſaient l'empereur ; & ce vers d'*Hoved* en eſt une preuve manifeſte :

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des ſeigneurs & du clergé fait les empereurs. Mais comme les principaux officiers de la maiſon étaient des princes puiſſans ; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu ; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de ſept, ils s'attribuèrent, à la mort de *Frédéric II*, le droit de nommer leur maître ; & ce fut la ſeule origine des ſept électeurs.

Origine des charges de l'Empire.

Originairement, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanſon, étaient

des principaux domeſtiques d'un homme ; & , avec le temps , ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'Empire Romain , en échanſons de l'Empire Romain. C'eſt ainſi qu'en France , celui qui fourniſſait le vin du roi s'appela grand-bouteiller de France ; ſon panetier , ſon échanſon , devinrent grands-panetiers , grands-échanſons de France , quoiqu'aſſurément ces officiers ne ſerviſſent ni pain , ni vin , ni viande à l'Empire & à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires , de maréchaux , de grands - veneurs , de chambellans d'une province. Il n'y eut pas juſqu'au grand-maître des gueux de Champagne , qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité impériale , ſuprême & vaine.

Au reſte , la dignité impériale , qui par elle-même ne donnait alors aucune puiſſance réelle , ne reçut jamais plus de cet éclat qui impoſe aux peuples , que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs eccléſiaſtiques , tous trois archi-chanceliers , y parurent avec les ſceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne ; Cologne , ceux d'Italie ; Trèves , ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait

CH. LXX.

dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte royaume de France. La Savoie, qui était à la maiſon de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, ſous la protection impériale, était indépendante.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

L'EMPEREUR était nommé dans la bulle le chef du monde, *Caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, aſſiſtait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit place au-deſſus de lui; tant il eſt vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes; & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire & aux conclaves, que comme des membres qui devaient être des vaſſaux. Mais, obſervez combien ces uſages ont changé! Les électeurs alors cédaient aux cardinaux; ils ont depuis mieux ſenti le prix de leur dignité; les chanceliers ont long-temps pris le pas ſur ceux qui avaient oſé précéder le dauphin de France. Jugez, après cela, s'il eſt quelque choſe de fixe en Europe.

ON a vu ce que l'empereur poſſédait en

en Italie. Il n'était en Allemagne que ſouverain de ſes États héréditaires. Cependant il parle dans ſa bulle en roi deſpotique ; il y fait tout *de ſa certaine ſcience & pleine puiſſance ;* mots inſoutenables à la liberté germanique, qui ne ſont plus ſoufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainſi : *Nous ſommes demeurés d'accord avec les États, & les États avec nous.*

Charles IV ſervi par des ſouverains, mais ne peut coucher à Rome.

POUR donner quelque idée du faſte qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il ſuffira de ſavoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui ſervait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une meſure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice ; & que le comte palatin poſa les plats d'or ſur la table, en préſence de tous les grands de l'Empire.

ON eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Conſtantin*, le plus faſtueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouiſſans. Cependant 1346.
Charles IV, tout empereur Romain qu'il affectait d'être, avait fait ferment

Ch. LXX.

au pape *Clément VI*, avant d'être élu, que, s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du Saint-Père; & il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *Votre Majesté.*

Aussi laissa-t-il à la maison de *Visconti* l'usurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages & dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne*, & ensuite les *Othons*, dans la faible Italie. Tous les papes le détruisirent autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, & qui s'appelle encore, le Saint-Empire Romain, n'était en aucune ma-

nière, ni ſaint, ni romain, ni empire.

CH. LXX.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre ſon propre fils, l'empereur *Venceſlas*, roi de Bohême.

Venceſlas & le roi Charles VI, malades du cerveau en même temps.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau ſans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu preſqu'en même temps l'uſage de la raiſon. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ſes organes, cauſait celui de la France ; de l'autre, *Venceſlas*, abruti par les débauches de la table, laiſſait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point dépoſé. Ses parens déſolèrent la France en ſon nom ; mais les barons de Bohême enfermèrent *Venceſlas*, qui ſe ſauva un jour tout 1393. nud de ſa priſon, & les électeurs en Allemagne, le dépoſèrent juridiquement 1400. par une ſentence publique. La ſentence porte ſeulement qu'il eſt dépoſé comme *négligent, inutile, diſſipateur & indigne*.

On dit que, quand on lui annonça ſa dépoſition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne, qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité, que

quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'ÉTAT déplorable de l'Allemagne ſemblait laiſſer le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées, avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le Limouſin *Grégoire XI*, qui enfin transféra le Saint-Siège à Rome, ne ſavait pas un mot d'italien.

1376. Les papes rétabliſſent enfin leur cour à Rome.

CE pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établiſſait alors ſon pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne. *Grégoire*, qui, par l'ancienne conceſſion de *Mathilde*, ſe prétendait ſeigneur immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par des cenſures. Il épuiſa ſes tréſors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder, & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife réſidât à Rome. Il fallut donc perſuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les eſprits étaient ſi éclairés ſur leurs inté-

Sainte Catherine de Sienne & sainte Brigite.

rêts, on employait des reſſorts qui paraiſſent aujourd'hui ſi ridicules. On députa au pape *Sainte-Catherine* de Sienne, non-ſeulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épouſé Jéſus-Chriſt ſolemnellement, & avoir reçu de lui à ſon mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capouë*, ſon confeſſeur, qui a écrit ſa vie, avait vu la plupart de ſes miracles : *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton ; & cette figure, en laquelle elle fut ſubitement changée, était celle de Jéſus-Chriſt même.* Telle était l'ambaſſadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Sainte-Brigite*, née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta pluſieurs lettres pour le pontife. Ces deux ſaintes, diviſées ſur tout le reſte, ſe réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la ſainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée ; mais *Catherine* était la ſainte des dominicains, & la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire*

CH. LXX.

était-il ſimple ? Fut-il ému par des machines proportionnées à ſon entendement ? Se conduiſit-il par politique ou par faibleſſe ? Il céda enfin ; & le Saint-Siège fut transféré d'Avignon à Rome au bout de ſoixante & douze ans ; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles diſſenſions.



CHAPITRE LXXI.

Grand ſchiſme d'Occident.

LE Saint-Siége ne poſſédait alors que le patrimoine de *Saint-Pierre* en Toſcane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolette, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à ſon domaine étaient à des ſeigneurs vicaires de l'Empire ou du Siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en poſſeſſion d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes ; &, depuis 1216, il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au tems dont je parle, que ſeize cardinaux, onze Français, un Eſpagnol & quatre Italiens. Le peuple Romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome, parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & ſur-tout

CH. LXXI. États du S.-Siége.

Election des Papes. v. p. 361.

Ch. LXXI.

parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigagno*, évêque de Barri, Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*. C'était un homme impétueux & farouche, par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé, qu'il déclara, dans un conſiſtoire, qu'il ferait juſtice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le ſage* & *Édouard III.* Le cardinal *de la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti ;* & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

1378.

Emportemens du pape Urbain VI.

On en élit un autre.

La plupart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme ſi peu fait pour gouverner, ſe retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, eſt nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux Français eurent alors

la ſatisfaction aſſez rare, de tromper les cardinaux Italiens. On promit la tiare à chaque Italien en particulier, & enſuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée* comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe ſe partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre, la Hongrie, reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéiſſaient. La France, l'Écoſſe, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément.* Tous les Ordres religieux ſe diviſèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les univerſités donnèrent des décrets. Les deux papes ſe traitaient mutuellement d'uſurpateurs & d'*Ante-Chriſts ;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeſte, on ſe battit avec la double fureur d'une guerre civile, & d'une guerre de religion. Des troupes Gaſconnes & Bretonnes levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, ſurprennent Rome ; ils y tuent dans leur première furie, tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le peuple Romain, ſe ralliant contre eux, les extermine dans ſes murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres Français. Bientôt après, une armée du pape

CH. LXXI.

1379. Excommunications & guerre civile.

Ch. LXXI.

Clément, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome, devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *Saint-Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain* vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en déposséda la reine *Jeanne*, protectrice de *Clément*, laquelle règnait depuis long-tems dans Naples avec des succès divers, & une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquile, n'eut garde de tenir parole à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort, & mal accompagné. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape & de tenir la bride de son cheval. *Duras* ne fit qu'une de ces deux fonc-

tions ; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque temps priſonnier à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, & traité tantôt avec reſpect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de ſa priſon, & ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là, il aſſembla bien-tôt les débris de ſa cour. Ses cardinaux & quelques évêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, & pour elire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer, en ſa préſence, à la torture. Bien-tôt obligé de s'enfuir de Nocéra & de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux & ces évêques eſtropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions

CH. LXXI.
Urbain priſonnier. Ses vengeances exécrables.

Ch. LXXI.

à-peu-près ſemblables : mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Duras*, fut plus malheureux ; car étant allé en Hongrie
1389. pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut aſſaſſiné.

Schiſme continue après Urbain.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel* ; & ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna*, Aragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati* : & *Pierre Luna* ne fut bien-tôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſſèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour pape ; & les Fran-
1409. çais, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent priſonnier.

La France ne reconnaît aucun pape.

Les États généraux de France avaient

pris dans ces temps funestes une résolution si sensée, qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèse se gouverna par son évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réserves, ni exemptions ; & Rome alors dut craindre que cette administration, qui dura quelques années, ne subsistât toujours. CH. LXXI.

LUNA, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble Vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cent quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malte, & les ambassadeurs de tous les rois, Concil de Pise. 1409.

CH. LXXI.

assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V*. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de *Tannegui du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le Vénitien *Corario* porta sa tiare à Gayette, sous la protection du fils de *Charles de Duras*, que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples ; & *Pierre Luna* transféra son Siège à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape ; il mourut en chemin ; & la politique qui régnait alors, fut cause qu'on le crut empoisonné.

Le concile élit le corsaire Cozza.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza*, Napolitain. C'était un homme de guerre : il avait été corsaire,

& s'était ſignalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maiſon d'*Anjou* excitait encore ; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait enſuite acheté aſſez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins chérement ſa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à ſon mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus beſoin d'un ſoldat que d'un théologien.

DEPUIS *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, & bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe ſous le nom de *Jean XXIII.* Le pape de Perpignan n'était pas à craindre ; celui de Gayette l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* aſſemble des troupes, publie une croiſade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'inveſtiture de Naples. On ſe bat auprès de Garillan. Le parti du pape eſt victorieux ; mais la reconnaiſſance n'étant

pas une vertu de ſouverain, & la raiſon d'état étant plus forte que tout le reſte, le pape ôte l'inveſtiture à ſon bienfaiteur & à ſon vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* ſon ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le Vénitien *Corario*.

LANCELOT, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puiſſant, laiſſa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'eſt-là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce ſeigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre.

Aventures du pape Cozza.

JEAN XXIII, ſeul pape de droit, puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, & qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était bienfaiteur, le trahit de même.

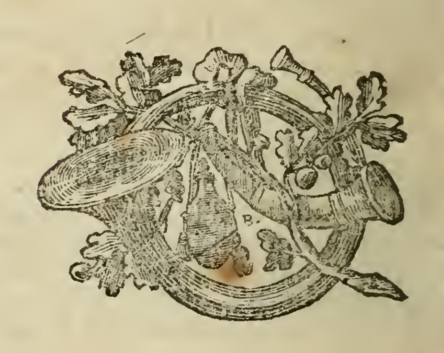
LANCELOT, victorieux, voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le

temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se CH. LXXI. mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave. Il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté & pour le pape.

LANCELOT allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'aggrandir ſur l'abaiſſement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue & un concile : la ligue, pour chaſſer l'ennemi commun ; le concile, pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Conſtance ; mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lancelot* mourut à 1414.

Ch. LXXI. l'âge de trente ans dans des douleurs aiguës & ſubites, & les poiſons paſſaient alors pour fréquens.

Jean XXIII, défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce ſénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la preſſait, & tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter, ſe hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la Chrétienté.



CHAPITRE LXXII.

Concile de Conſtance.

Ch. LXXII.

l'Empereur ſigiſmond

SUR le bord occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin. Sigiſmond* la choiſit pour être le théâtre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le concile de Conſtance le fut davantage.

Préparatifs du concile.

OUTRE la foule des prélats & des docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'Empire. L'empereur y fut preſque toujours préſent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfévres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs

d'inſtrumens, qu'on appelait alors ménétriers, & ſept cent dix-huit courtiſanes, ſous la protection du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe & de l'incontinence, que les ſeigneurs, & non les pères du concile, traînaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume; elle était autoriſée dans tous les États, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'Égliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à cinquante de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

AVANT de voir ce qui ſe paſſa dans ces États de la chrétienté, je dois me rappeler en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quels termes étaient leurs dominations.

État de l'Europe au temps du concile.

SIGISMOND joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, ſultan des Turcs. La Hongrie épuiſée, & l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug Mahométan. Il avait

encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en prison, & avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Échappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, & enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

Ch. LXXII. 1393.

1410.

En France, le malheureux *Charles VI*, tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Aragon, & s'intéressait pour son pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*, & la Navarre s'était rangée à son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat, déchiré & avili, ne pût jamais, ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes.

Rome, délivrée des troupes Françai-

ſes, maîtreſſes pourtant encore du châ-
CH. LXXII. teau Saint-Ange, & retournée ſous l'obéiſſance de *Jean XXIII*, n'aimait point ſon pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie, diviſées, ne mettaient preſque point de poids dans la balance. Veniſe, qui aſpirait à la domination de l'Italie, profitait de ſes troubles & de ceux de l'Égliſe.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini; & *Frédéric*, duc d'Autriche, ennemi ſecret de l'empereur, ne ſongeait qu'à le traverſer.

Le pape s'enfuit du concile.

SIGISMOND ſe rendit maître du concile, en mettant des ſoldats autour de Conſtance pour la ſûreté des pères. *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il ſe ligua avec le duc d'Autriche, l'archevêque de Mayence & le duc de Bourgogne;
1415. & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint ſon ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, auſſi-bien que *Luna* & *Cora-*

rio. Il le promit ſolemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il ſe trouvait priſonnier au milieu du concile même auquel il préſidait. Il n'avait plus de reſſource que dans la fuite. L'empereur le faiſait obſerver de près. Le duc d'Autriche ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriſer l'évaſion du pape, que de donner au concile le ſpectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguiſé en poſtillon. Le duc d'Autriche part un moment après lui. Tous deux ſe retirent dans une partie de la Suiſſe qui appartenait encore à la maiſon *Autrichienne*. Le pape devait être protégé par le duc de Bourgogne, puiſſant par ſes États & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau ſchiſme allait recommencer. Les chefs d'Ordres, attachés au pape, ſe retiraient déja de Conſtance; & le concile, par le ſort des évènemens, pouvait devenir une aſſemblée de rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du duc d'Autriche en Alſace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce prince, retourné au concile, y deman-

CH. LXXII.

de à genoux ſa grace à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet tous ſes États, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'Autriche, & lui pardonna, à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape.

Le pape eſt pris.

LE pontiſe fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg, & transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès.

ON l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoiſonné le pape ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licencieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphême, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.*

Condamné 29 Mai 1415.

JEAN XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois

ſur

ſur mer & ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontiſe, que ſes crimes n'avaient ſoulevé contre lui de haîne. CH. LXXII.

ON avait dépoſé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la ſienne; mais le fier Eſpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choiſir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; & le concile repréſentant la chrétienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Égliſe & un ſouverain à Rome. Il était juſte que les cardinaux, qui ſont le conſeil du prince de Rome, & les péres du concile, qui, avec eux, repréſentent l'Égliſe, jouiſſent tous du droit de ſuffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, élurent, d'une commune voix, *Othon Colonne*, de cette même maiſon de *Colonne*, excommuniée par *Boniface VIII*, juſqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea ſon

1417. Martin V.

† v. p. 349

beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince & les vertus d'un évêque.

JAMAIS pontife ne fut inauguré plus pompeusement. Il marcha vers l'église, monté sur un cheval blanc, dont l'empereur & l'électeur Palatin, à pied, tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronne de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux siècles.

LES pères du concile ne s'étaient pas d'abord assemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Église. C'était sur-tout le but du fameux *Gerson*, & des autres députés de l'université de Paris.

ON avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Église était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause; 2°. Qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. Qu'on devait disposer selon

le droit public des revenus des églises vacantes. 4°. Il défendit inutilement la simonie. 5°. Il voulut que ceux qui auraient des bénéfices, fussent tonsurés. 6°. Il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont-là les loix qui furent promulguées par l'assemblée la plus solemnelle du monde. CH. LXXII.

GERSON eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier*. Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson*. Enfin, il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit*.

VOILA l'idée que j'ai cru me devoir faire de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance. Les buchers que le zèle de la religion alluma, sont d'une autre espèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus, & de Jérôme de Prague.

CH. LXXIII. Esprit de ces temps.

Ignorance

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*histoire générale*, montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations soumises aux Romains, étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une science bien peu commune avant *Frédéric II*, & le fameux bénéfice de Clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grace en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps. Plus les hommes étaient grossiers, plus la science, & sur-tout la science de la religion, avait donné sur eux au clergé, & aux religieux, cette autorité naturelle que la supériorité des lumières donne aux maîtres sur les disciples. De cette autorité naquit la puissance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le Nord, qui ne fût souverain; nul en Espagne,

en France, en Angleterre, qui n'eût ou ne disputât les droits régaliens. Presque tout abbé devint prince; & les papes, quoique persécutés, étaient les rois de tous ces souverains. Les vices attachés à l'opulence, & les désastres qui suivent l'ambition, ramenèrent enfin la plupart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième siècle, cultivèrent cette science, qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces universités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les scandales du reste du clergé; & l'envie de se signaler les porta à examiner des mystères qui, pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Wiclef.

Celui qui déchira le voile avec plus d'emportement, fut *Jean Wiclef*, docteur de l'université d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* & *Clément* désolaient l'Église par leur schisme, & publiaient des croisades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embrassée

Ch. LXXIII. par beaucoup de ſeigneurs, indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette ſoumiſſion.

Wiclef fut moins protégé dans ſa théologie, que dans ſa politique. Il renouvela les anciens ſentimens proſcrits dans *Bérenger*. Il ſoutint qu'il ne faut rien croire d'impoſſible & de contradictoire, qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monſtrueuſes étaient capables de détruire la foi dans l'eſprit de quiconque a conſervé une étincelle de raiſon, qu'en un mot le pain & le vin de l'euchariſtie, demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confeſſion introduite dans l'Occident, les indulgences par leſquelles on vendait la juſtice de Dieu, la hiérarchie éloignée de ſa ſimplicité primitive. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; &, à peu de choſe près, ſa doctrine était celle des proteſtans, qui parurent plus d'un ſiècle après lui, & de plus d'une ſociété établie long-temps auparavant.

CH. LXXIII.

SA doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés & obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle & la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays n'a-guères barbare, qui, de l'ignorance la plus grossière, commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la persécution contre Hus.

L'EMPEREUR *Charles IV*, législateur de l'Allemagne & de la Bohême, avait fondé une université dans Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déja on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième siècle. Les Allemans avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une seule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, & confesseur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceslas*, obtint de cette reine que ses compatriotes, au contraire, eussent trois voix, & les Allemans une seule. Les Allemans irrités, se retirèrent; &

ce furent autant d'ennemis irréconcilia-
Ch. LXXIII. bles que se fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef*; il en rejetta constamment la doctrine : mais il en adopta tout ce que la bile de cet Anglais avait répandu contre les scandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté & de fureur; enfin contre toute puissance ecclésiastique, dont *Wiclef* ni lui ne distinguèrent pas les droits & les usurpations. Par-là il se fit de bien plus grands ennemis ; mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, & sur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accusa devant le pape *Jean XXIII*, & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le concile de Constance, qui devait juger les papes
1414. & les opinions des hommes. Il y fut cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fît partir pour venir rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui, ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de plusieurs de ses disciples ; & ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit

que muni d'un ſauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, ſauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puiſſe jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait dans ſa ſauvegarde pour ſon voyage, ſon ſéjour & ſon retour. A peine fut-il arrivé, qu'on l'empriſonna ; & on inſtruiſit ſon procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelque temps dans la même priſon.

Ch. LXXIII.

1415.

Jean Hus innocent & opiniâtre.

ENFIN il comparut pluſieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea ſur quelques paſſages de ſes écrits. Il faut l'avouer ; il n'y a perſonne qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel docteur, quel écrivain eſt en ſûreté de ſa vie, ſi on condamne au bucher quiconque dit « qu'il n'y a qu'une » Égliſe catholique, qui renferme dans » ſon ſein tous les prédeſtinés ; qu'un » réprouvé n'eſt pas de cette Égliſe ; » que les ſeigneurs temporels doivent » obliger les prêtres à obſerver la loi ; » qu'un mauvais pape n'eſt pas le vi- » caire de Jéſus-Chriſt » ?

VOILA quelles étaient les propoſitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une

Ch. LXXIII.

Étranges discours des pères du concile.

maniere qui pouvait obtenir ſa grace; on les entendait de la maniere qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'univerſel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préſence réelle.* Quel raiſonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : *Si le ſacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain ſeriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confeſſer borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propoſitions de *Wiclef*, qui ſéparent aujourd'hui les Proteſtans de l'Égliſe Romaine. Cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cauſe d'une telle exécution, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet eſprit d'opiniâtreté qu'on puiſe dans les écoles. Les pères du concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe rétractât ; & *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compaſſion, lui dit : « Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous ſont fauſſement attribuées ? Je ſuis prêt à abjurer à l'inſtant toutes ſortes d'erreurs : s'enſuit-il que je les aie tenues » ? *Jean Hus* fut inflexible. Il

fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé, que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna à l'électeur Palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif en présence de l'électeur même, & loua Dieu jusqu'à ce que la flamme étouffa sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple & ami de *Jean Hus*, que nous appellons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit & en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, & fut envoyé au bucher. *Poggio* Florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, & l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires & à son supplice, dit qu'il

Beau témoignage du Poggio.

n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains, que les difcours de *Jérôme* à fes juges. " Il parla, dit-il, „ comme *Socrate*, & marcha au bu- „ cher avec autant d'allégreffe, que „ *Socrate* avait bu la coupe de ciguë „.

PUISQUE le *Poggio* a fait cette comparaifon, qu'il me foit permis d'ajoûter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des fophiftes & des prêtres de fon temps; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes & celles du concile de Conftance; entre la coupe d'un poifon doux, qui, loin de tout appareil horrible & infâme, laiffait expirer tranquilement un citoyen au milieu de fes amis, & le fupplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, miniftres de clémence & de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres fans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable!

PUIS-JE encore obferver que, dans ce concile, un homme accufé de tous les crimes ne perdit que des honneurs; & que deux hommes accufés d'avoir fait de faux argumens, furent livrés aux flammes?

TEL fut ce fameux concile de Conſtance, qui dura depuis le premier novembre 1413, juſqu'au 20 mai 1418.

Suites de la cruauté du concile.

NI l'empereur, ni les péres du concile n'avaient prévu les ſuites du ſupplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il ſortit de leurs cendres une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemans retirés de l'univerſité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de 1419.
temps après, quand *Sigiſmond* voulut ſuccéder en Bohême à *Venceſlas* ſon frère, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, le bucher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages, que la ſévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

LES prêtres qu'ils rencontraient, payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œuil

Ch. LXXIII.

qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux Généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort, on fît un tambour de ſa peau. On lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême, avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit, qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.



CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe, vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.

CH. LXXIV.

EN réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de *Vinceslas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense & tumultueuse république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres désunis sont des royaumes, des provinces, des villes libres sous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur & le pape n'entrassent. Toutes les parties de la chrétienté se correspondaient même au milieu des discordes. L'Europe était en grand, ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

République chrétienne.

ROME & Rhodes étaient deux villes communes à tous les Chrétiens du rite Latin, & ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux

chefs du monde catholique, l'empereur & le pape n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si *Sigismond* n'avait pas eu la Bohême & la Hongrie, dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Vestphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne possédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'EST toujours le même problême à résoudre, comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut se flatter alors d'y parvenir. Elle était florissante. La maison de *Savoie* s'aggrandissait sans être encore puissante. Les souverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigismond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils sont rois indépendans, malgré le titre de feudataires. Les *Viscontis* possédaient tout le Milanais; &

ce pays devint depuis encore plus considérable ſous les *Sforzes*.

Florence.

LES Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie & le commerce. On ne voit que de petits États juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Frédéric II*, juſqu'aux temps des papes *Alexandre VI* & *Jules II*; ce qui fait un période d'environ trois-cents années. Mais ces trois-cents années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Grèce; mais image barbare. On cultivait les arts, & on conſpirait: mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Marathon.

Tyrans divers.

VOYEZ dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani*, tyran de Lucques & de Piſtoie du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins, heureux ou malheureux, ſont l'hiſtoire de toute l'Italie. Liſez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement & très-bien écrite par *Pietro Gerardo* ſon contemporain: cet écrivain

affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième ſiècle. Le légat qui le combattit, en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait priſonnier, & toute ſa famille mourut dans les plus affreux ſupplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons *l'Eſcale*, s'empara du gouvernement ſur la fin du treizième ſiècle, & y règna cent années. Cette famille ſoumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Tréviſe, Parme, Breſcia & d'autres territoires. Mais au quinzième ſiècle, il ne reſta pas la plus légère trace de cette puiſſance. Les *Viſcontis*, les *Sforzes*, ducs de Milan, ont paſſé plus tard & ſans retour. De tous les ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Émilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujètes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits États ni s'élever, ni ſe

défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple faiſait un prince : une autre émeute le faiſait tomber. C'eſt ainſi que Mantoue, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Veniſe.

VENISE ſeule a toujours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de ſon gouvernement. Gènes, ſa rivale, lui fit la guerre, & triompha d'elle ſur la fin du quatorzième ſiècle ; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, & Veniſe s'éleva toujours juſqu'au temps de *Louis XII* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirèrent pour la détruire. De tous les gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable, & uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat; c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, & un encouragement aux plébeïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne

Ch. LXXIV.

Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation, conſiſte, dans ce contrepoids & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne.

Piſe.

Pise, qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toſcane, était aux treizième & quatorzième ſiècles une république célèbre, & mettait en mer des flottes auſſi conſidérables que Gènes.

Parme.

Parme & Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. Les papes, réconciliés avec eux, leur en donnèrent l'inveſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſt*, qui avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde*, bienfaitrice du S.-Siége, poſſédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, & cependant le Saint-Siége prétendait des droits ſur Ferrare, & en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs États de la Romagne; ſource intariſſable de confuſion & de trouble.

Empire & Saint-Siége.

Il arriva que, pendant la tranſmigra-

tion du Saint-Siége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplômes pour légitimer leurs usurpations; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel; & les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrein en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maison d'*Anjou*, établie à Naples en 1266, & celle d'*Aragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie, riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, & que tous ces différens États, gouvernés par des séculiers, en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

SI les divisions, dont naît quelquefois la liberté publique, troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres,

Mais, comme vous l'avez déja remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conſervé juſqu'ici la conſtitution de l'État ſaine & entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu ſeulement ſe former une conſtitution : & à force d'eſprit & de fineſſe elle s'eſt trouvée partagée en pluſieurs États affaiblis, ſubjugués & enſanglantés par des nations étrangères.

Naples & Sicile. Les deux Jeannes.

NAPLES & Sicile, qui avaient formé une puiſſance formidable ſous les conquérans Normans, n'étaient plus, depuis les Vêpres Siciliennes, que deux États jaloux l'un de l'autre, qui ſe nuiſaient mutuellement. Les faibleſſes de *Jeanne I* ruinèrent Naples, & la Provence dont elle était ſouveraine. Les faibleſſes plus honteuſes encore de *Jeanne II* en achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *Saint Louis* avait tranſplantée en Italie, fut ſans aucun crédit, ainſi que ſon royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était ſœur de ce *Lancelot*, qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le

concile de Conſtance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ſes États. *Jacques de Bourbon*, ſon ſecond mari, eſſuya ſes infidélités ; &, quand il voulut s'en plaindre, on le mit en priſon. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher ſa douleur, & ce qu'on appellait ſa honte, dans un couvent de cordeliers à Beſançon.

CETTE *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, ſans le prévoir, la cauſe de deux grands évènemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan ; le ſecond, la guerre portée par *Charles VIII* & par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* eſt un de ces jeux de la fortune, qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un payſan nommé *Jacomuzio*, qui ſe fit ſoldat, & qui changea ſon nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'Égliſe ; & acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

LE ſecond évènement, ſi funeſte à

CH. LXXIV. l'Italie & à la France, fut causé par des adoptions. On a déja vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes loix romaines; elles donnaient le droit de succéder, & le prince adopté tenait lieu de fils; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alphonse V* d'*Aragon*, surnommé par les Espagnols, *le sage* & *le magnanime*. Ce sage & magnanime prince ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne*, qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier, en 1435, *René d'Anjou*, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France & l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour

pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine & de Bar.* Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion dans nos histoires modernes, qui les rend souvent désagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies, & de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, & qui étouffent les grands évènemens, la connaissance des loix, & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.



CHAPITRE LXXV.

De la France & de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Édouard II & d'Édouard III. Déposition du roi Édouard II par le parlement. Édouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

Ch. LXXV.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Édouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Édouard I*, successeur de *Henri III* son père, fut obligé, à la vérité, de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres; mais il conserva la Guienne; il s'empara du pays de Galles; il sut contenir l'humeur des Anglais & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maison d'*Écosse* étant éteinte en 1291, il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Écosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour

1285. Édouard I estimé des Anglais.

roi *Baillol*, qu'il fit ſon vaſſal. *Édouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Écoſſe, & le conquit après pluſieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais & les Écoſſais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'eſt pas encore tout-à-fait éteinte.

Sous ce prince on commençait à s'appercevoir que les Anglais ne ſeraient pas long-temps tributaires de Rome; on ſe ſervait de prétextes pour mal payer, & on éludait une autorité qu'on n'oſait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300 une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les ſubſides. *Édouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, aſſez ferme & aſſez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette eſpèce de gouvernement qui raſſemble tous les avantages de la royauté, de l'ariſtocratie & de la dé-

Chambre des communes.

CH. LXXV. mocratie ; mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, & qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut dechirée.

ÉDOUARD I mourut lorsqu'il allait conquérir l'Écosse, trois fois subjuguée & trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père, pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & sur-tout l'épouse du roi, *Isabelle* fille de *Philippe le bel*, femme galante & impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion & faiblesse. Une par-
1312. tie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais ; & *Robert Bruss*, devenu roi d'Écosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

1316. Édouard II vicieux, faible, détrôné.

ON ne peut se conduire avec plus d'imprudence, & par conséquent avec plus de malheur qu'*Édouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui

fut, depuis, l'heureux & le célèbre *Édouard III.* CH. LXXV.

CHARLES le bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendart contre son mari.

AINSI donc, sous prétexte qu'un jeune favori nommé *Spencer* gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainault & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repasse enfin en Angleterre, & se joint à main armée aux ennemis de son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer.*

LA reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-ving-dix ans. 1326.
Elle punit ensuite du même supplice dans Herford le favori lui-même, tombé dans ses mains: mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on

CH. LXXV. arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable uſage avec le monarque : l'arrêt fut exécuté à la potence ; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froiſſard* ne fait point difficulté d'appeller ces parties par leur nom propre. Il y a loin de ces temps à des temps polis.

ENFIN le roi, abandonné, fugitif dans ſon royaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & dépoſé par un jugement ſolemnel. Un nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces mots rédigés dans les actes : « Moi *Guillaume Truſſel*, » procureur du parlement & de la nation, je vous déclare, en leur nom & » en leur autorité, que je renonce, que » je révoque, & rétracte l'hommage à » vous fait, & que je vous prive de la » puiſſance royale ». On donna la couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, & la régence à la mère, aſſiſtée d'un conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnoie fut aſſignée au roi pour vivre.

1327. *ÉDOUARD II* ſurvécut à peine une année à ſa diſgrace. On ne trouva ſur ſon corps aucune marque de mort vio-

lente. On dit qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne. CH. LXXV.

Le fils punit bientôt la mère. *Édouard III*, mineur encore, mais impatient & capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère son amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori sans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné, & l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Risin avec cinq-cents livres sterling de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses fautes.

Mère d'Édouard III punie par son fils.

1331.

1332.

ÉDOUARD III, maître, & bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Écosse; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si *Édouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

Ce qu'était la France.

La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Fran-

che-Comté, était pourtant un royaume puiſſant; mais ſon roi ne l'était pas encore. De grands États, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevant de la couronne, faiſaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que ſa grandeur.

LES domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts ſur ſes ſujets immédiats, avaient monté à cent ſoixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamans en 1302, & que preſque tous les vaſſaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les ſéculiers que leur état diſpenſait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était davantage. Rien n'eſt plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* ſe couvrirent à la fois, en accuſant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la ſienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeſſes furent condamnés à un nouveau genre de ſupplice; on les écorcha vifs. Quels temps! & nous nous plaignons encore du nôtre!

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émeut tous les esprits.. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter la couronne; les loix ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes loix saliques étaient ignorées : l'usage en tenait lieu, & cet usage variait toujours en France. Le parlement sous *Philippe le bel* avait adjugé l'Artois à une fille au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclus les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'État d'exclure une fille du trône de son père. Ch. LXXV. Loi salique.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'est, me semble, une puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du sexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'est être doublement injuste. La régence de la Mauvaises raisons.

reine *Blanche*, & le règne glorieux de tant de femmes dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſiéreté de *Mezerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur Salien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or une reine n'eſt point obligée de porter les armes; la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs, & non la couronne. C'était ſi peu une loi pour les rois, qu'elle a été rédigée ſous le titre *de allodiis*, *des alleuds*. Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois.

CH. LXXV.

De plus, il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi : à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être aſſujettie.

Plus mauvaiſes raiſons.

On a toujours voulu fortifier ſes opinions, quelles qu'elles fuſſent, par l'autorité des livres ſacrés. Les partiſans de la loi ſalique ont cité ce paſſage, *que*

les lys ne travaillent ni ne filent; & delà ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas règner dans le royaume des lys. Cependant, les lys ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre & les tours de Caſtille ne filent pas plus que les lys de France, & les filles peuvent régner en Caſtille & en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne reſſemblèrent jamais à des lys; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles ſont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le Breton. Cuſpidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France eſt un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Diſputes ſur cette loi.

TOUTES les raiſons contre la loi ſalique furent opiniâtrément ſoutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princeſſe fille de *Hutin*, & par pluſieurs princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre : l'aîné, *Philippe le long*; & *Charles le bel*, le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique par jalouſie contre ſon frère.

PHILIPPE le long ne manqua pas

CH. LXXV. de faire déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être excluës de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

PHILIPPE le long, qui n'eſt guères connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

CHARLES le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Édouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, & *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée, & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne

convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que, ſi jamais il ne reſtait du ſang de la maiſon de *France* qu'une princeſſe digne de règner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne ?

Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétendait que le roi *Édouard* ne pouvait avoir, par ſa mère, un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon, plus forte encore, faiſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né d'une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* & de *juſte* ; car le comte de Flandres, ſon vaſſal, ayant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince ; & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandres : « Ne vous » attirez plus tant de révoltes par une » mauvaiſe conduite ».

Philippe de Valois, fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre *Édouard III*. Mais bientôt cet hom-

Ch. LXXV. mage fut ſuivi de la guerre. *Édouard* diſputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur, de bière, de la ville de Gand, fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, & celui qui détermina *Édouard* à prendre le titre de roi de France. Ce braſſeur, nommé *Jacques d'Arvelet*, était un de ces citoyens que les ſouverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait, le rendit néceſſaire à *Édouard*; mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi Anglais, qu'à condition qu'*Édouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre & le braſſeur ſignèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hoſtilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* ſe ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le braſſeur, mais avec moins d'utilité pour *Édouard*.

Édouard III, vicaire de l'Empire.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui règna ſi long-temps dans la république Allemande, revétue du titre d'Empire Romain. Cet empereur *Louis*, qui poſſédait ſeulement la
1338. Bavière, inveſtit le roi *Édouard III* dans Cologne, de la dignité de vicaire

de l'Empire, en préſence de preſque tous les princes & de tous les chevaliers Allemans & Anglais. Là, il prononce que le roi de France eſt déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Édouard* ſes vaſſaux.

L'ANGLAIS s'apperçut bientôt que le titre de vicaire était auſſi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le ſecondait pas; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie Allemande, que depuis, lorſqu'on lui offrit l'Empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

CETTE guerre commença par montrer quelle ſupériorité la nation Anglaiſe pouvait un jour avoir ſur mer. Il fallait d'abord qu'*Édouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en empêchât. L'un & l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaiſſeaux. Ces navires n'étaient que de groſſes barques. *Édouard* n'était pas, comme le roi de France, aſſez riche pour les conſtruire à ſes dépens; des cent vaiſſeaux Anglais, vingt lui appartenaient; le reſte était fourni par

Ch. LXXV. toutes les villes maritimes d'Angleterre.

Le pays était si peu riche en espèces, que le prince de Galles n'avait que vingt shellings par jour pour sa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte n'en avait que six, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne se servait pas du canon, qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue, on abaissait de part & d'autre des ponts levis, & on se battait
1340. comme en terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante & dix vaisseaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Édouard*, & du célèbre *Prince noir* son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Duel proposé. Je m'épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Édouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne

s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal. CH LXXV.

CEPENDANT un nouvel événement ſemblait renverſer encore la loi ſalique. 1341. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier duc; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les loix & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui ſemblait devoir ſoutenir la loi ſalique dans la cauſe du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait ſon droit des femmes; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, ſe déclarait pour le comte de *Montfort*

LA guerre recommence à cette occaſion entre la France & l'Angleterre. On ſurprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène priſonnier à Paris, dans la tour du Louvre. Sa femme, fille du comte de Flandres, était une de ces héroïnes ſingulières qui ont paru rarement dans le monde, & ſur leſquelles on a ſans doute imaginé les fables des Amazones. Elle ſe montra l'épée à la main, le caſque en tête, aux troupes

CH. LXXV. de ſon mari, portant ſon fils entre ſes bras. Elle ſoutint le ſiège de Hennebon, fit des ſorties, combattit ſur la brèche, & enfin, à l'aide de la flotte Anglaiſe qui vint à ſon ſecours, elle fit lever le ſiège.

CEPENDANT la faction Anglaiſe & le parti Français ſe battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme,

1346. 26 Août. ſe donne cette ſanglante bataille de Créci, entre *Édouard* & *Philippe de Valois*. *Édouard* avait auprès de lui ſon fils le prince de Galles, qu'on nommait le *Prince noir*, à cauſe de ſa cuiraſſe brune & de l'aigrette noire de ſon caſque. Ce jeune prince eut preſque tout l'honneur de cette journée. Pluſieurs hiſtoriens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en uſage.

Invention de la poudre. CETTE invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes, qui trafiquaient ſur les mers des Indes? Il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce ſecrêt fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre béné-

dictin, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans son armée, aussi-bien que le roi d'Angleterre? Et, si l'Anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos historiens rejettent-ils la perte de la bataille sur les arbalêtriers Génois que *Philippe* avait à sa solde? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs : mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes, au lieu de discipliner sa nation, & qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se servit-on d'artillerie à Créci?

Il est bien étrange que, cet usage de la poudre ayant dû changer absolument l'art de la guerre, on ne voye point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait su se procurer une bonne artillerie, était sûre de l'emporter sur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jusqu'au temps de *Charles VIII*, il reste dans son enfance; tant les anciens usages pré-

CH. LXXV.

valent, tant la lenteur arrête l'induſtrie humaine. On ne ſe ſervit d'artillerie aux ſièges des places que ſous le roi de France *Charles V*, & les lances firent toujours le fort de la bataille dans preſque toutes les actions, juſqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq-cents hommes de gendarmerie, & quarante mille fantaſſins, & que les Français avaient quarante mille fantaſſins & près de trois mille gens-d'armes. Ceux qui diminuent le plus la perte des Français, diſent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des cauſes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Édouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui reſta aux Anglais deux cent dix années.

Duel de rois encore propoſé.

On dit que, pendant ce ſiège, *Philippe de Valois*, qui ne put attaquer les lignes des aſſiégeans, & qui était déſeſpéré, propoſa au roi *Édouard* de vuider cette grande querelle par un combat de ſix contre ſix. *Édouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain, la priſe

certaine de Calais, refuſa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refuſé. Jamais les princes n'ont terminé eux ſeuls leurs différends; c'eſt toujours le ſang des nations qui a coulé.

Six habitans de Calais ſe dévouent à la mort; mais ils n'ont rien à craindre.

CE qu'il y eut de plus mémorable dans ce ſiège, c'eſt que le roi *Édouard* ſe réſerva, par la capitulation, le droit de faire pendre à ſon choix ſix des meilleurs citoyens, & on n'en voit pas la raiſon; car les habitans de Calais n'étaient pas des rebelles. Nos hiſtoriens s'extaſient ſur la généroſité, ſur la grandeur d'ame de ſix habitans qui ſe dévouèrent à la mort. Mais au fond, ils devaient bien ſe douter que, ſi *Édouard III* voulait qu'ils euſſent la corde au cou, ce n'était pas pour la faire ſerrer. Il les traita très-humainement, & leur fit préſent à chacun de ſix écus d'or, qu'on appelait des nobles à la roſe.

Édouard III, généreux, ne fait point pendre de braves gens.

S'IL avait voulu faire pendre quelqu'un, il aurait été en droit de ſe venger ainſi de *Géofroi de Charni*, qui, après la priſe de Calais, tenta de corrompre le gouverneur Anglais par l'offre de vingt mille écus, & qui fut pris en ſe préſentant aux portes, avec le chevalier *Euſtache de Ribaumont*. Ce *Ribaumont*, en ſe défendant, porta le roi *Édouard*

par terre. Ce prince donna un festin le même jour à l'un & à l'autre, & fit présent à *Ribaumont* d'une couronne de perles, qu'il lui posa lui-même sur la tête. Il est donc ridicule d'avoir imaginé qu'il eût jamais l'intention de faire pendre six braves citoyens qui avaient combattu vaillamment pour leur patrie.

CETTE guerre, qui se faisait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pas pourtant alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Asie & l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, & particulièrement la France & l'Angleterre.

Peste générale. 1347 & 1348.

ELLE enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une de ces causes qui font que, dans nos climats, le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

MÉZERAI a dit après d'autres, que cette peste vint de la Chine, & qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globe de feu, laquelle en

crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte. Secondement, les annales Chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1505. La peſte proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a ſon poiſon dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peſte du quatorzième ſiècle, était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, & du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau, qu'*Édouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre-humain était dans des villes que les grands ſou-

verains mépriſaient. Le commerce & l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes faiſaient avec tant de fracas. L'Angleterre, ſous *Édouard III*, ſe dédommagea, avec uſure, des tréſors que lui coutèrent les entrepriſes de ſon monarque : elle vendit ſes laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamans s'exerçaient aux manufactures ; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde; & les arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître; & après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

1350. PHILIPPE *de Valois* mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de France en 1349, & ſe fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

CETTE province s'appellait Dauphiné, parce qu'un de ſes ſouverains avait

mis

mis un dauphin dans ses armoiries. Elle faisait partie du royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait, par cette acquisition, feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I*. Les publicistes Allemans prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les souverains pensent autrement. Rien n'est plus vain que ces recherches ; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs sur l'Égypte, parce qu'*Auguste* en était le maître.

PHILIPPE *de Valois* ajoûta encore à son domaine le Roussillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maison d'*Aragon*, qui lui donna ces provinces en nantissement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis sans être remboursé. Il acquit aussi Montpellier, qui est demeuré à la France. Il est surprenant que dans un règne si malheureux, il ait pû acheter ces provinces, & payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du sel, qu'on appella sa *loi salique*, le haussement des tailles, les infidélités sur les

Ch. LXXV.

monnoies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'État fut augmenté, mais il fut appauvri; & ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean*, ſon fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus, faible imitation des loix Anglaiſes.

Ce qu'il y eut de plus intéreſſant pour les peuples ſous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduiſit peu-à-peu, par les ſoins de l'avocat général *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi ſe contenta de conniver à cet uſage, & de ne pas s'oppoſer à un remède qui ſoutenait ſon autorité & les loix de l'État. Cet appel comme d'abus interjetté aux parlemens du royaume, eſt une plainte contre les ſentences, ou injuſtes, ou incompétentes, que peuvent rendre les tribunaux eccléſiaſtiques, une dénonciation des entrepriſes qui ruinent la juriſdiction royale, une oppoſition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume.

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuſe loi *Præmunire*, publiée ſous

Édouard III, par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours eccléſiaſtiques des cauſes dont la connaiſſance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en priſon. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'État, ont donné plus d'une fois l'exemple. CH. LXXV.



CHAPITRE LXXVI.

De la France ſous le roi Jean. Célèbre tenue des États généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

LE règne de *Jean* eſt encore plus
CH. LXXVI. malheureux que celui de *Philippe*. *Jean*,
1350. Aſſaſſinats en cour. qu'on a ſurnommé *le bon*, commence par faire aſſaſſiner ſon connétable le
1354. comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre, ſon couſin & ſon gendre, fait aſſaſſiner le nouveau connétable *Don la Cerda*, prince de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté de ſon père, fut, ainſi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

1355. LE roi ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, & ſans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre ſeigneurs de ſes

amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la ſuite d'un gouvernement faible. Il produiſait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que ſuivait le repentir.

Fauſſe monnoie.

JEAN, dès le commencent de ſon règne, avait augmenté l'altération de la monnoie déja altérée du temps de ſon père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce ſecret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités & les abus produiſent enfin les loix. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les États généraux ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation. Ces États généraux étaient entièrement ſemblables aux parlemens Anglais compoſés des nobles, des évêques, & des députés des villes : & ce qu'on appellait le nouveau parlement ſédentaire à Paris, était, à-peu-près, ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le ſecond officier de la couronne dans les deux États; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les États généraux d'Angleterre, & avait inſpection ſur la cour du banc. Il en était de même en France; & ce qui

achève de montrer qu'on ſe conduiſait alors à Paris & à Londres ſur les mêmes principes, c'eſt que les États généraux de 1355 propoſèrent & firent ſigner au roi *Jean* de France preſque les mêmes réglemens, preſque la même charte qu'avait ſigné *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut réglé par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnoie, &c.

États généraux mémorables.

CES États généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement; il devait ajoûter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet, le prevôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les États impoſèrent un ſubſide d'environ

cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce ſont neuf millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; & au bout de l'année on devait établir encore un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande charte ne fit qu'un réglement paſſager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle.

Mais enfin *le Prince noir*, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, & ravageait ces terres, qui étaient autrefois du domaine de ſa maiſon. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de ſoixante mille hommes. Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, prendre toute l'armée Anglaiſe par famine.

Bataille de Poitiers. 1356. Sept.

Si *le Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé ſi avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il

y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir* ; il n'y eut que de la bravoure chez les Français ; mais la bravoure des Anglais & des Gascons qui servaient sous le prince de Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci ; ou bien il fait voir que, l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage ; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes ; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; & cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante & si complette qu'autrefois ; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention, que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, & qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I. Le Prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux, & ensuite à Londres. On sait avec quelle politesse, avec quel respect il traita le roi captif, & comme

CH. LXXVI.

Jean prisonnier.

CH. LXXVI.

il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté & par ſon harnois.

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que factions ſous prétexte de réforme. *Charles*, dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume, que pour le voir preſque révolté contre lui.

Royaume bouleverſé.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'uſage des chaînes dans les rues, & on les fait ſervir de retranchement contre les ſéditieux. Le dauphin *Charles* eſt obligé de rappeller le roi de Navarre, que le roi ſon père avait fait empriſonner. C'était 1357. déchaîner ſon ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiſer le feu de la diſcorde. *Marcel*, prevôt des marchands de Paris, entre au Louvre, ſuivi des ſéditieux. Il fait maſſacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les payſans

s'attroupent de tous côtés : & dans cette confusion ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent, comme des esclaves révoltés qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils se vengent par mille supplices de leurs bassesses & de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château, & à contraindre sa femme & ses filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulsions de l'État, *Charles de Navarre* aspire à la couronne. Le dauphin & lui se font la guerre, qui ne finit que par une paix simulée. La France est ainsi bouleversée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Édouard* & le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus ? Il semble que les Anglais redoutassent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fournissaient peu de secours ; & *Édouard* traitait de la rançon de son prisonnier, tandis que *le Prince noir* acceptait une trève.

Édouard III donne la paix, non par dévotion. 1360.

Il paraît que de tous côtés on faisait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos historiens ont

eut la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Édouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout à coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jetta à genoux, & qu'il fit vœu a la Sainte Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs & du deſtin des États; & ſi *Édouard III* fit un vœu à la Sainte Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360.

ÉDOUARD cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, & ſes droits ſur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Édouard* par cette paix; & cependant ce qu'on cédait, était un

quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en ôtage ſon frère & deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés, était de payer la rançon. Il fallait donner comptant ſix cent mille écus d'or pour le premier paiement. La France s'épuiſa, & ne put fournir la ſomme. On fut obligé de rappeler les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour ſa maiſon, en une monnoie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ſes malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police.

Les ſoldats licentiés, & les payſans devenus guerriers, ſe joignirent partout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs ſe fit nommer l'*ami de Dieu*, & l'*ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, ſe fit reconnaître roi par ces brigands, & fit preſqu'autant de mal par ſes ravages, que le véritable roi en avait produit par ſes malheurs. Enfin, ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt que le roi, dans cette déſolation générale, alla renouveler

dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croiſades.

UN roi de Chypre était venu ſolliciter cette entrepriſe contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne ſongeait qu'à quitter ſa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reſte de ſa rançon aux Anglais, il retourna ſe mettre en ôtage à Londres à la place de ſon frere & de ſes enfans. Il y mourut, & ſa rançon ne fut pas payée. On diſait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante ſix ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, & meurt.

1363.

LA Bretagne, qui avait été la cauſe de cette guerre, fut abandonnée à ſon ſort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* ſe diſputèrent cette province. *Montfort* ſorti de la priſon de Paris, & *Blois* ſorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué.

1364.

CES temps de groſſièreté, de ſéditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle ſervait de contre-

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

poids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part. L'honneur, la générosité, jointes à la galanterie, étaient ses principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie, est le combat de trente Bretons contre vingt Anglais, six Bretons & quatre Allemans, quand la comtesse de *Blois*, au nom de son mari, & la veuve de *Montfort*, au nom de son fils, se faisaient la guerre en Bretagne en 1351. Le point d'honneur fut le sujet de ce combat; car il fut résolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on se brava; & *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comtesse de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour savoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos. Il n'y eut des soixante combattans, que cinq chevaliers de tués, un seul du côté des Bretons, & quatre du côté des Anglais. Tous ces faits-d'armes ne servaient à rien, & ne remédiaient pas sur-tout à l'indiscipline des armées, à une administration presque toute sauvage. Si les *Paul-Émile* & les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour savoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les législateurs des nations.

ÉDOUARD, après ſes victoires & ſes conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts & ſa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière; la grande table ronde établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthur*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur & à ſa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perce* ſa maitreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

CH. LXXVI.

La table ronde.

1377.

CEPENDANT, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience & par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe

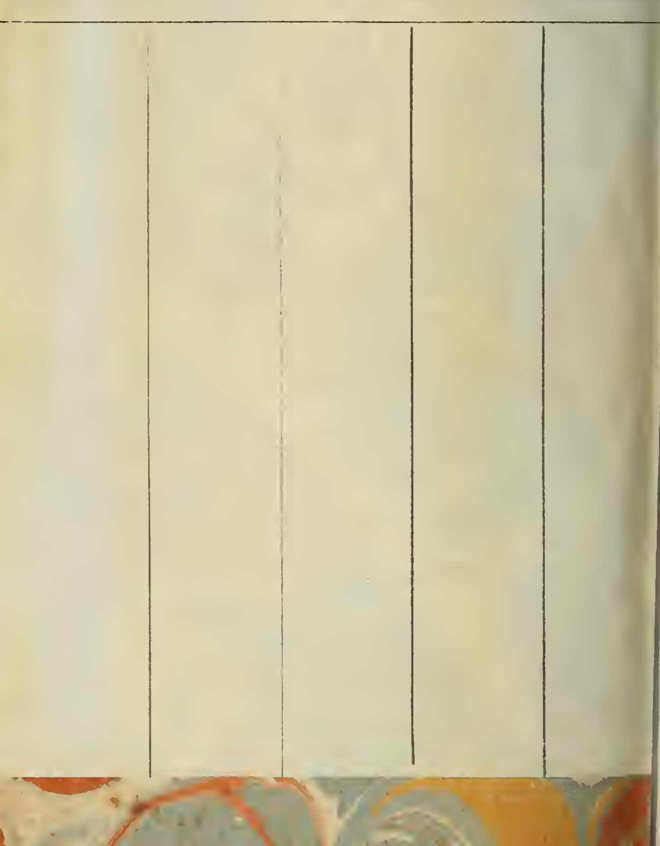
préparait à cette grande entreprise, *le*
CH. LXXVI. *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoûtait une nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.

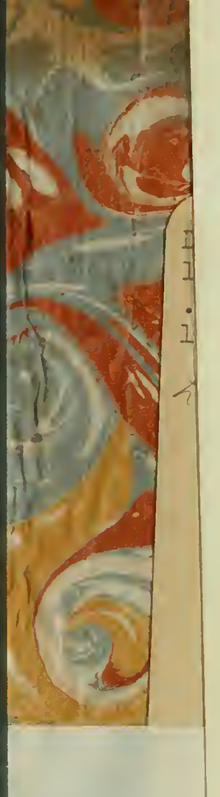
Fin du tome troisième.

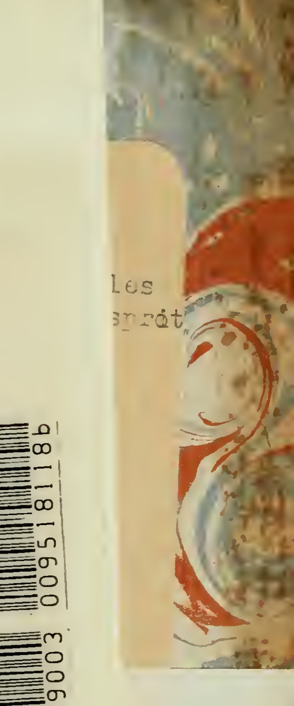
TABLE

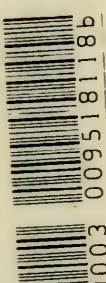
Des Chapitres contenus dans ce volume.

Fin de la Table du Tome III.








a39003 009518118b

